



Le budget du Québec 2007-2008

Analyse détaillée du budget, des crédits et de leur impact sur la lutte à la pauvreté

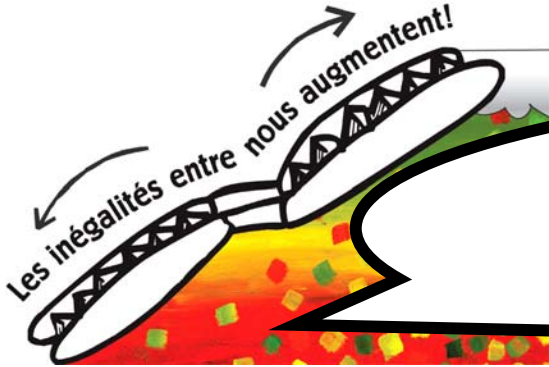
Le discours sur le budget a été présenté le 24 mai 2007. Un coup de poker de 950 M\$ l'a fait porter sur des baisses d'impôt devenues impopulaires.

Cinq outils à votre disposition dans ce document

1. Les chiffres de base.
 2. Les mesures annoncées.
 3. Les faits saillants.
 4. Des tableaux à utiliser comme clés.
 5. Un déclencheur classe moyenne.
- Et des annexes.
Pour un Québec sans pauvreté.

«Conséquences ? Des milliards qui fabriquent les inégalités entre concitoyenNEs et qui encouragent la concentration de la richesse.»

Collectif pour un Québec sans pauvreté.



Tout est allé en haut en faisant accroire que ça allait dans le milieu. Et en disant qu'on en avait fait assez pour le bas. On a dit aussi que c'était pour valoriser le travail et pour aider l'économie à continuer d'aller bien. Les plus grands perdants des quatre derniers budgets, ce sont les travailleurEs qui ont les plus bas salaires, autour de 5 000 \$, qui auront perdu au total environ 311 \$ en pouvoir d'achat. Des dollars vitaux qui auraient été des dollars locaux dépensés dans sa région. Ceux qui en profitent le plus, ce sont les particuliers qui ont des revenus de 100 000 \$ et plus, pas nécessairement des travailleurEs, à qui le gouvernement redonne 1737 \$ superflus. Où seront-ils dépensés en cette période de dollar fort ? En voyages ? Pour jouer à la bourse ?

1. Les chiffres de base du budget : pour situer le cadre général

Montant prévu en milliards de \$ tel qu'annoncé la première fois dans un budget pour chaque année. Résultats les plus récents apparus dans les documents budgétaires entre parenthèses. Pour des résultats comparables avec les années précédentes, les montants avec un astérisque intègrent les résultats des organismes consolidés tels que présentés dans les plans budgétaires. Les résultats diffèrent donc des totaux présentés officiellement, mais ils donnent une meilleure idée de la continuité de la progression des revenus et des dépenses.
Sources : Tableaux 3.1 et 3.9 du Plan budgétaire, Budget du Québec 2006-2007. À mettre à jour éventuellement avec les chiffres du budget 2007-2008.

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus	40,7 (46,7)	45,2 (47,4)	48,3 (51)	51,1 (50,309)	51,9 (50,497)	54,9 (54,530*)	56,7* (56,583*)	56,4* (59,361*)	59,5* (63,797*)	62,8* (64,832)	65,034*
Directs	34,6 (38,6)	38,3 (41)	40,9 (42,9)	41,6 (41,004)	43,1 (41,565)	45,4 (44,596*)	48,2* (46,776*)	48,6* (48,719*)	49,0* (52,023*)	50,9* (50,739*)	51,145*
Transfert féd.	6,1 (8)	6,9 (6,4)	7,3 (8,15)	9,5 (9,305)	8,8 (8,932)	9,6 (9,934*)	8,5* (9,807*)	7,9* (10,642*)	10,5* (11,774*)	11,9* (14,093*)	13,889*
Dépenses	41,8 (46,5)	45,2 (47,4)	48,3 (49,66)	51,1 (51,237)	51,9 (52,706)	54,9 (54,530*)	56,7* (57,247*)	58,1* (59,324*)	60,2* (61,968*)	62,8* (64,832*)	66,134*
Programmes	35,4 (39,3)	37,6 (40)	40,8 (42,06)	43,2 (43,976)	44,7 (44,316)	47,4 (47,289*)	49,8* (49,768*)	51* (51,765*)	52,2* (54,273*)	54,7* (56,824*)	58,102*
Service dette	6,4 (7,2)	7,6 (7,4)	7,4 (7,6)	7,9 (7,261)	7,2 (6,536)	7,5 (7,241*)	6,9* (7,449*)	7,1* (7,559*)	8,0* (7,695*)	8,05* (8,008)	8,032*
Solde	-1,1 (0,1)	0 (0,007 après réserve)	0 (0,427 après réserve de 0,950)	0 en utilisant la réserve de 0,950 (0,022 après réserve)	0 (-0,355)	0 sans réserve (0*, plus perte exceptionnelle de la SGF de 0,358)	0* (-0,664*)	-1,6* (0,037*)	-0,8* (0,029, plus 0,578 au Fonds des générations et 1,3 réserve)	0* plus 0,390 au Fonds des générations (0* plus 0,653 Fonds)	0* plus 0,740 au Fonds des générations



2. Les mesures annoncées

Bien situer les ordres de grandeur entre les milliards (G\$) et les millions (M\$).

Un budget a de l'impact sur

- 2.1. les revenus des personnes,
- 2.2. les revenus des entreprises,
- 2.3. les revenus du gouvernement,
- 2.4. la répartition entre niveaux de gouvernement,
- 2.5. les programmes du gouvernement,
- 2.6. l'emploi et l'économie,
- 2.7. la dette,
- 2.8. l'équilibre budgétaire (le solde).

Un budget se comprend mieux si on garde la mémoire des années précédentes. Cet outil de référence a été construit d'année en année à partir des documents budgétaires du gouvernement. Les détails permettent de repérer l'évolution des choix, comment ils se répètent, se relaient et parfois s'annulent. Les documents des budgets du Québec sont accessibles sur le site Internet suivant :

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/index.asp>

Qu'a-t-on dit ces dernières années ?

Budgets des gouvernements précédents

Les budgets 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 ont été élaborés par le gouvernement du Parti Québécois, par les ministres Bernard Landry (1998-1999, 1999-2000, 2000-2001) et Pauline Marois (2001-2002, 2002-2003).

Les budgets suivants, analysés dans cette colonne ont par contre été présentés par le gouvernement du Parti Libéral. Les budgets 2003-2004 et 2004-2005 sont des budgets du ministre Yves Séguin et le budget 2005-2006 est un budget du ministre Michel Audet.

(Les informations soulignées proviennent du budget de dépenses, autrement dit des documents sur les «crédits»)

Que dit-on maintenant ?

Gouvernement actuel

Budget Jérôme-Forget 2007-2008

Les mesures annoncées

dans le budget de la ministre Monique Jérôme-Forget du 24 mai 2007
sont réparties selon les huit rubriques présentées ci-haut, en entête de cette section 2.

(Les informations soulignées proviennent du budget de dépenses, ie des documents sur les «crédits»)

(Les mesures sont présentées le plus possible telles que décrites dans les documents gouvernementaux.

Elles sont tout simplement regroupées selon leur cadre d'impact.

Pour l'analyse voir la section suivante et à l'occasion des notes rédactionnelles insérées dans le texte.)

2.1. Les revenus des personnes

► En 1998-1999, baisses d'impôt de 850 M\$ et hausse du seuil d'imposition nulle, rien pour le cinquième le plus pauvre de la population dont une partie s'appauvrit par défaut d'indexation des prestations et des allocations familiales. Accroissement des écarts.

► En 1999-2000, baisses d'impôt de 400 M\$, et consultation publique sur la manière de réduire les impôts de 1,3

► **Réduction générale d'impôt de 950 M\$** (soit 700 M\$ de plus que les baisses prévues en février 2007), à partir de janvier 2008, par une hausse de 25 % des seuils de revenu de la table d'imposition et une hausse de 275 \$ du montant d'exemption de base. Gain pour une famille de deux adultes et deux enfants pouvant aller 1939 \$ et jusqu'à 989 \$ pour une personne seule. Impact présenté comme maximal (16,9 %) pour une famille à 35 000 \$ et minimum pour une personne



G\$ de plus à partir de cinq scénarios proposés. Rien pour le cinquième le plus pauvre de la population, pas même en mesures d'aide vers l'emploi. Accroissement des écarts.

- ▶ En 2000-2001, baisses d'impôts non pas de 1,3G\$ mais de 4,5G\$ sur deux ans. 120M\$ aux familles recevant des allocations familiales pour se brancher sur Internet. 246 M\$ pour indexer une fois les prestations d'aide sociale et ôter par étapes la coupure de partage de logement. Accroissement des écarts d'environ 4,2 G\$ entre le 60% qui paie des impôts et le 40% qui n'en paie pas.

- ▶ En 2001-2002, baisse d'impôt supplémentaire de 3,5 G\$ sur 3 ans dont 1 G\$ dès 2001-2002. Effet récurrent en manque à gagner en 2003-2004 : 3,8 G\$. Réduction d'impôt moyen de 20% en 2002; devancement de la réduction d'impôt supplémentaire pour les familles; indexation automatique du régime fiscal devancée au 1^{er} janvier 2002. Augmentation des écarts d'environ 3,2 G\$ avec le 40% de la population qui ne paie pas d'impôts où les seuls avantages notés sont l'indexation automatique des prestations à l'aide sociale (102 M\$) et l'amélioration de l'aide financière aux étudiantEs (113,7 M\$).

- ▶ En 2002-2003, 400 M\$ ponctuel au bas de l'échelle : 100\$ par adulte et 200\$ par couple en plus du crédit d'impôt pour la TVQ versé en décembre 2001 «parce qu'une partie de ces bénéficiaires n'avaient pas pu profiter des baisses d'impôt annoncées le printemps dernier», pleine indexation du régime d'imposition des particuliers le 1^{er} janvier 2002; baisse d'impôt ciblée de 177 M\$ (énoncé de mars 2002); indexation de l'ensemble des prestations d'aide sociale (75 M\$); abolition de la totalité de la coupure pour partage de logement à l'aide sociale à partir de janvier 2003 (52 M\$ par année). Apparition dans la méthodologie d'une approche de l'impact des mesures sur tous les types de ménages y compris les plus pauvres.

Élections et changement de gouvernement

- ▶ En 2003-2004, pas d'augmentation d'impôts ni de taxes, mais «amélioration à la méthode utilisée pour établir les revenus aux taxes à la consommation» (300 M\$). Attentes que les sociétés d'État apportent plus de revenu. Réduction de la déduction pour options d'achat de titres (de 50% à 37,5 %) et plafond aux frais de représentation (23 M\$ par année). Programme de lutte à l'évasion fiscale et 50 M\$ pour s'assurer que chacun paie ses impôts. Indexation des prestations d'aide sociale plus tard dans l'année.

- ▶ En 2004-2005, réduction du «fardeau fiscal» annoncée de 1 G\$, avec accent sur les familles. **Soutien aux enfants** : 550 M\$, en vigueur à partir de janvier 2005. Présenté comme une réduction d'impôt. Remplace les allocations familiales et d'autres mesures, dont les crédits d'impôt pour enfant. Allocation versée selon un principe universel et une composante ajustée au revenu. La réduction commence à 42 800\$ pour un couple et à 31 600\$ pour une famille monoparentale. Améliore les revenus des familles à moins de 100 000\$ de revenu avec un impact maximum pour les familles à plus faible revenu. Abolition de la TVQ sur les couches, biberons et autres articles d'allaitement à compter du 31 mars 2004. **Prime au travail** : mesure de crédit d'impôt remboursable (et non imposable) remplaçant le programme APPORT (240 M\$). Valeur maximale annuelle entre 511\$ (personne seule) et 2800\$ (famille biparentale). Mesure sans test d'actifs, offerte au-delà des gains de travail permis à l'aide sociale jusqu'à un seuil de revenu de travail maximal de 14 810 \$ pour une personne seule et de 42 800 \$ pour un couple avec enfants. Touchera 500 000 personnes dans 335 000 ménages. **Simplification du régime fiscal** : 220 M\$ pour l'ensemble des contribuables. Nouvelle formule d'indexation du régime d'imposition arrimée à l'augmentation des prix à la consommation (excluant tabac et alcool). **Aide au logement** : (34 M\$) à 5 276 ménages pour atténuer la crise du logement. **Personnes handicapées** : 39 M\$ pour l'adaptation et l'entretien de logements. **Autres** : Droit supplémentaire sur les véhicules à grosses cylindrées (50 M\$). 30 M\$ de moins en aide à l'emploi. Environ 48 M\$ de moins à l'aide sociale, avec une prévision de la sortie de l'aide sociale de 6000 prestataires et 6 M\$ en moins à la mesure de gestion du dénuement. Diminution substantielle de l'aide financière aux études de 63 M\$ avec un plafonnement des bourses en faveur des prêts, sans garantie de compensation par l'aide fédérale accrue.

- ▶ En 2005-2006, aucune réparation de la demi-indexation des deux-tiers des prestations d'aide sociale en janvier 2005 (coupure de 14 M\$) et **des nouvelles restrictions dues aux modifications du règlement de l'aide sociale** à partir de janvier 2005 (coupure de 44 M\$). Rétablissement partiel de l'investissement coupé dans le budget précédent pour

seule à 125 000 \$ (4 %). En réalité, l'impact en dollars passe de 0 \$ à 1 \$ entre 15 000 \$ et 25 000 \$ et il progresse pour être maximal à partir d'un revenu de 100 000 \$ où il est de 969 \$. **En ajoutant les mesures du budget de février 2007 (214 M\$) et celles annoncées le 24 mai 2007 (84 M\$), la baisse d'impôts totale est de 1,248 G\$.**

- ▶ L'écart de «fardeau fiscal» de 2,2 G\$ en 2003 avec les autres provinces est réduit en 2008 de 646 M\$, soit de 70 %. Les contribuables québécois paient 177\$ d'impôt de plus en moyenne que la moyenne des provinces [N.D.L.R. Il faut voir par ailleurs quelle est la différence en services, par exemple en garderies et que c'est une course qui ne finit jamais.]. La baisse d'impôts est faite «pour récompenser à leur juste valeur les efforts des Québécois; pour augmenter le niveau de vie des familles; pour encourager les travailleurs qualifiés à choisir le Québec; pour inciter les entreprises à investir au Québec.» En 2003, «les Québécois étaient les plus taxés en Amérique du Nord». Avec cette mesure, il n'y aura plus que quatre provinces à avoir des impôts plus bas. Poursuite de l'objectif d'atteindre la moyenne canadienne alors que 8 provinces ont réduit leurs impôts «cette année».

- ▶ Les mesures de la baisse d'impôt principale se détaillent comme suit. **1. Revalorisation des seuils de revenu imposable auxquels s'appliquent les taux des tables québécoises d'impôt.** Revalorisation de 25% au lieu des 7% prévus en mars. Le premier taux de 16 % s'appliquera jusqu'à 37 500 \$ plutôt que 29 290 \$. Le taux intermédiaire de 20 % s'appliquera entre 37 500 \$ et 75 000 \$ au lieu d'entre 29 290 \$ et 58 595 \$. Le taux supérieur, de 24 %, s'appliquera en haut de 75 000 \$ au lieu de 58 595 \$. Ces seuils seront à nouveau indexés automatiquement à partir du 1^{er} janvier 2009. [N.D.L.R. **Autrement dit, on doit comprendre qu'on assiste à une indexation de 25 % de seuils d'imposition en 2008, alors que les prestations d'aide sociale aptes ne sont pas indexées.**] **2. Bonification du crédit d'impôt de base non remboursable.** Ce crédit non remboursable est «formé d'un montant de besoins essentiels reconnus», de 6650 \$ en 2007, qui «fait l'objet d'une indexation automatique depuis le 1^{er} janvier 2002» auquel s'ajoute, depuis l'année d'imposition 2005, un montant complémentaire. Le montant complémentaire accordé varie entre un minimum, de 3 095 \$ en 2007, indexé annuellement (ce qui est le cas de 99 % des contribuables imposables) ou «s'il est plus élevé, au total des cotisations salariales à des régimes publics conçus pour remplacer partiellement des revenus de travail, de la partie reconnue des cotisations de travailleur autonome à de tels régimes et de la cotisation de 1 % au Fonds des services de santé (FSS) qui est exigible des particuliers.» Le total des deux montants est donc pour la très grande majorité des particuliers de 9745 \$. Ces deux montants sont remplacés à compter du 1^{er} janvier 2008 par un nouveau montant de base de 10 215 \$, soit 470 \$ de plus, qui fera l'objet d'une indexation annuelle automatique à compter du 1^{er} janvier 2009. [N.D.L.R.] **Autrement dit, on doit comprendre que le gouvernement reconnaît pour l'ensemble des travailleurEs aux fins de l'impôt un montant inaliénable et indexable de 10 215 \$ pour couvrir leurs revenus. Il faudrait faire la simulation de combien d'adultes de moins de 65 ans tombent en bas de ça et de combien de dollars il faudrait pour combler leur revenu jusque là .]**

- ▶ La législation et la réglementation fiscale des retenues à la source seront modifiées en conséquence. Par ailleurs le montant de besoins essentiels actuellement reconnu, indexé annuellement, continuera d'être appliqué en tant que montant de référence pour le transfert de la contribution parentale reconnue et pour la présomption de résidence de particuliers ne résidant pas au Québec tout en étant à la charge d'un particulier résidant au Québec, comme un enfant à charge.

- ▶ La réduction d'impôt supplémentaire de 84 M\$ résulte des modifications suivantes : augmentation de 500 000 \$ à 750 000 \$ de l'exonération à vie des gains en capital sur les actions de petites entreprises et sur les biens agricoles ou de pêche (40 M\$); hausse de 69 à 71 ans de la limite d'âge pour l'échéance des RPA et des REER, le gain croissant avec le revenu jusqu'à un impact maximum de 589 \$ à 100 000 \$ de revenu ou plus (25 M\$); hausse de la déduction pour les frais de repas des camionneurs (9 M\$); non-imposition des gains en capital sur les dons de titres cotés en Bourse à des fondations privées (8 M\$); bonification du crédit d'impôt remboursable pour épargne-études (1,5 M\$); non-imposition des revenus de placement d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (0,5 M\$); hausse de 1 200 \$ à 1 800 \$ du seuil d'impôt pour le versement des acomptes provisionnels;

- ▶ La réduction d'impôt de 214 M\$ annoncée le 20 février 2007 qui est intégrée au budget comprend les modifications suivantes : possibilité de fractionnement des revenus de retraite (106 M\$); instauration d'un crédit d'impôt remboursable



l'aide aux études. **Baisse d'impôt** de 372 M\$ sur une pleine année; **nouvelle déduction fiscale pour les travailleurs** de 6% du revenu de travail jusqu'à concurrence de 500 \$ (300 M\$ annuellement), mais avec impact zéro pour les travailleurs gagnant 8333 \$ ou moins. L'aide fiscale passe de 85 M\$ à 128 M\$ pour les «aidantEs naturelLEs» et personnes atteintes de handicaps physiques ou mentaux. **Gratuité des médicaments pour les personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti [mais pas pour les personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi]. Hausse des plafonds de cotisation à un REER et à un régime de pension agréé** de 1000\$ par année jusqu'en 2010 (27 M\$). Pas d'indication sur l'impact sur le revenu des particuliers de la contribution à venir à l'assurance parentale (300 M\$ pour particuliers et entreprises).

► En 2006-2007, « **Allègement du fardeau fiscal** » : 362 M\$ en réduction d'impôt. S'AJOUTENT à celles annoncées dans les budgets 2004-2005 et 2005-2006. Avec l'indexation du régime fiscal, les baisses d'impôt des trois derniers budgets atteignent 2,9 G\$ en 2007 (2539 \$ pour une famille de deux adultes deux enfants gagnant 35 000 \$/an). L'écart de fardeau fiscal par rapport aux autres provinces passe ainsi de 2,2 G\$ à moins de 1 G\$. **Déduction pour les travailleurEs** : passe de 500 \$ à 1000 \$ de la déduction fiscale accordée aux travailleurEs (288 M\$), «afin que le régime d'imposition soutienne les contribuables qui, par leur prestation de travail, prennent une part active à l'économie québécoise». Profitera à 3,2 millions de travailleurs, mais ne s'applique pas aux travailleurEs qui ne paient pas d'impôt. **Maintien à domicile des personnes âgées** : 54 M\$ de plus pour les soins et les services aux personnes âgées restant à domicile (portant à 159 M\$ le montant disponible). Modifications au crédit d'impôt pour soins à domicile : rendre admissible des services infirmiers «légers» en résidences ou à domicile (7 M\$); majorer le taux du crédit d'impôt de 23 % à 25 % (14 M\$); simplifier la procédure d'obtention du crédit d'impôt (52 M\$); hausser le plafond des dépenses de 12 000 \$ à 15 000 \$ (1 M\$). Le montant maximal du crédit passe de 2 760 \$ à 3 750 \$/an mais avec une nouvelle franchise de 300 \$ par année (-20 M\$). [NDLR : Pour pouvoir avoir accès au crédit, il faut pouvoir payer les services...]. **Transport en commun et environnement** : le remboursement par l'employeur d'un laissez-passer de transport en commun ou du transport adapté devient non imposable (6 M\$). Touchera 10 000 personnes par année. Remboursement de la TVQ jusqu'à concurrence de 1 000 \$ à l'achat des modèles de véhicules hybrides les plus éconoénergétiques. Et remboursement de la taxe sur le carburant payée à l'achat de biodiesel. **Autres** : Reconduction permanente du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail (25 M\$ par année). Amélioration de la rente d'étalement du revenu d'artiste en ramenant de 50 000 \$ à 25 000 \$ le seuil de revenu après lequel un étalement sur plusieurs années devient possible (1 M\$). Majoration du taux du crédit d'impôt pour tous les dons excédant 200 \$ de 20 % à 24 % (ce taux de 24 % s'appliquait avant pour des dons excédant 2000 \$) (12 M\$). Engagement à favoriser la retraite progressive. Présentation de paramètres et d'hypothèse suite au travail du comité interministériel avec participation patronale et syndicale. Manifestation d'un intérêt pour des mesures qui favoriseraient le maintien de la vie active et les retraites progressives. Ajustement du crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée pour encourager les jeunes à rester en région; devient non remboursable. Instauration d'une déduction pour les travailleurs agricoles étrangers pour rendre leurs conditions au Québec comparables à celles de l'Ontario.Ajustements au crédit d'impôt relatif à l'adoption internationale : tient compte de l'évolution de la loi et ajoute certains frais administratifs à la liste des dépenses admissibles.Bonification du crédit d'impôt remboursable des employéEs à pourboire.Amélioration de l'aide aux proches des victimes d'actes criminels (3,5 M\$ sur trois ans). Harmonisation du traitement fiscal des dividendes avec le gouvernement fédéral (88 M\$ en revenus de plus pour le gouvernement du Québec sur de pleines années, dont 13 M\$ par les particuliers).

pour épargne-études (41 M\$); hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite (37 M\$); mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidantEs naturelLEs (10 M\$); amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants (10 M\$); bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires (8 M\$); hausse de 30 % à 50 % du taux du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité à partir d'un 3e traitement (2 M\$).

► **Le crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires** est modifié pour être «plus équitable et plus favorable aux parents», en ne retenant que 80% des revenus gagnés par l'enfant pour les appliquer à la réduction du crédit allouable pour la part des besoins essentiels reconnus, excluant les bourses d'étude du calcul. Le crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études est remplacé à compter de l'année d'imposition 2007 par un mécanisme de **transfert de la contribution parentale reconnue** devant rendre l'aide fiscale plus équitable, plus favorable et plus simple à déterminer pour les parents. « **Un étudiant admissible, pour une année d'imposition donnée, pourra transférer à une personne qui est son père ou sa mère, un montant relatif à une partie inutilisée de son crédit d'impôt de base pour l'année, pour autant que ce montant n'excède pas le plafond applicable au transfert pour l'année.**» «Les bourses d'études, les bourses de perfectionnement et les récompenses allouées aux étudiants ne viendront plus réduire l'aide fiscale accordée aux familles qui soutiennent des enfants majeurs aux études à temps plein.» «En outre, afin de ne pas réduire l'aide fiscale accordée à certaines familles monoparentales, le montant pour personne vivant seule utilisé aux fins du calcul du crédit d'impôt pour personne vivant seule, en raison de l'âge et pour revenus de retraite pourra, à compter de l'année d'imposition 2007, être majoré.» [Voir l'annexe A du cahier des Renseignements supplémentaires pour les détails, complexes, de la modalité] «À compter de l'année d'imposition 2007, le crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études (6 650 \$) demandé par les parents sera remplacé par le transfert aux parents de la partie non utilisée du montant pour besoins essentiels reconnus de l'enfant (6 650 \$). D'une part, le montant maximal transférable par l'enfant sera équivalent au montant maximal du crédit d'impôt qu'il remplace; d'autre part, les bourses d'études de l'étudiant ne viendront plus réduire le montant du crédit d'impôt transférable aux parents. De ce fait, les montants demandés par les parents en crédit d'impôt pour leurs enfants majeurs seront plus élevés.» Par exemple le gain pourra être de 599 \$ pour les parents d'un enfant majeur ayant un revenu de 5000 \$ et des frais de scolarité de 2000 \$. (Voir tableau F.18 du Plan budgétaire)

► La partie non utilisée des dépenses effectuées en deçà du montant du **crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen** d'unE étudiantE est transférable à un parent ou grand-parent pour reconnaître leur contribution à l'éducation des jeunes.

► Mise en place d'un **régime d'épargne-études (REEE)** pour encourager les parents à investir dans l'éducation de leurs enfants sous la forme d'un montant cumulatif pouvant atteindre 3600 \$ par enfant. Le Québec vient doubler l'aide fédérale. Les montants versés par le gouvernement dans le REEE sont imposables au moment de leur utilisation par le bénéficiaire.

► Par ailleurs le dégel des frais de scolarité viendra prendre 50\$ de plus par session à compter de septembre 2007. Le montant du revenu ainsi perçu n'est pas indiqué.

► **Le crédit d'impôt pour les premiers revenus de retraite** passe de 1000 \$ à 1500 \$ à compter de l'année d'imposition 2007, avec un gain net possible de 100 \$ pour une personne seule.

► Instauration d'un **crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux «aidantEs naturelLEs»**. Les aidantEs pourront «allouer, à même une enveloppe de 1 000 \$ qui leur sera confiée à l'égard de chaque personne qu'ils assistent (le bénéficiaire des soins), un montant n'excédant pas 500 \$ au titre du nouveau crédit d'impôt à toute personne qui leur aura fourni bénévolement des services de relève à domicile pour un total d'au moins 400 heures au cours de l'année – soit environ 50 jours par année.» Il leur faudra fournir un relevé. La famille proche (père, mère, enfant, frère ou sœur du bénéficiaire des soins, de même que leur conjoint) n'est pas admissible.

► Simplification et bonification du **crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants** sans égard au revenu gagné, ce qui avantage les familles dont les frais de garde excèdent le revenu gagné le moins élevé du ménage. L'impact



	maximum pour un couple ayant déclaré un seul revenu d'entreprise : 5250 \$. Une famille monoparentale ayant déclaré des revenus d'entreprise inférieurs aux frais de garde engagés recevra le plein montant de 5250 \$ alors qu'elle n'avait droit à rien ou à un montant moindre auparavant. ▶ Bonification du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité (30% des frais jusqu'à concurrence de 20 000 \$ pour un maximum de 6000 \$), pour faciliter de nouvelles tentatives vu la mise en place d'une nouvelle politique limitant le nombre d'embryons in vitro susceptibles d'être transférés au cours d'un cycle. ▶ Diverses mesures pour harmoniser la fiscalité québécoise avec les mesures relatives au budget fédéral du 19 mars 2007. ▶ Annonce de travaux pour harmoniser la prestation fiscale pour le revenu gagné et la prime au travail. Les ajustements seront annoncés à l'automne 2007. ▶ Les programmes d'aide de dernier recours seront ajustés pour permettre la contribution fédérale à un régime enregistré d'épargne invalidité sans qu'elle réduise l'aide de dernier recours québécoise et ce «jusqu'au seuil de faible revenu établi par L'Institut de la statistique du Québec». ▶ Modification de la <i>Loi sur les régimes complémentaires de retraite</i> pour intégrer les changements faits par le fédéral pour favoriser la retraite progressive en permettant, dans certaines conditions, de recevoir des prestations de pensions tout en continuant d'accumuler du service. ▶ Exonération de TVQ pour les services fournis par une sage-femme pour ceux qui sont déjà exonérés par le fédéral. ▶ Hausse de 1000 \$ à 2000 \$ du montant maximal du remboursement de la TVQ payée sur un véhicule hybride acheté ou loué entre le jour du budget et le 1^{er} janvier 2009. ▶ Confirmation de l'annonce déjà faite de la Gratuité des médicaments pour tous les prestataires d'assistance-emploi sans contraintes sévères à l'emploi, incluant les titulaires d'un carnet de réclamation, soit 250 000 personnes (16 M\$ par année), ainsi qu'aux personnes de 65 ans et plus qui, sans recevoir le supplément total (ces personnes sont déjà couvertes), reçoivent au moins 94% du Supplément de revenu garanti, soit 29 000 personnes (6 M\$ par année). Des crédits additionnels de 16,5 M\$ en 2007-2008 et 22 M\$ à compter de 2008-2009 sont alloués à l'enveloppe du ministère de la Santé et des services sociaux. Ce qui porte à 683 M\$ la contribution du gouvernement pour assurer l'accès aux médicaments à l'aide de dernier recours et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti. ▶ Pendant que le reste des protections sociales et du régime fiscal ont été indexés de 2,03 %, nouvelle coupure (environ 30 M\$ \$) au 1^{er} janvier 2007 dans le pouvoir d'achat des personnes à l'aide sociale sans contraintes sévères à l'emploi par une nouvelle demi-indexation de leurs prestations, au taux de 1,01 % plutôt que de 2,03 %, ce qui fait passer la prestation de base de 543 \$ à 548 \$ au lieu de 553 \$.
--	---

2.2. Les revenus des entreprises

▶ En 1998-1999, baisse des taxes sur la masse salariale, baisses d'impôt de 300 M\$ pour les PME en 2001-2002, garanties contre les hausses de taxation, congés fiscaux variés. ▶ En 1999-2000, avantages fiscaux importants pour les entreprises qui s'installeront dans la zone franche à Mirabel. Crédits à l'innovation technologique. Avantages fiscaux liés à la mise en place de Carrefours de la nouvelle économie. ▶ En 2000-2001, application du modèle irlandais de congés fiscaux pour attirer des entreprises. Exemption fiscale complète sur dix ans pour des projets majeurs d'investissement. Amortissement accéléré à 125% et congé de taxe sur le	▶ Abolition complète de la taxe sur le capital le 1^{er} janvier 2011, ce qui correspondra à terme à une injection annuelle de 900 M\$ en allègements fiscaux pour les entreprises. «Nous passons d'une fiscalité qui taxe l'investissement à une fiscalité qui le récompense. Le secteur manufacturier a maintenant les leviers nécessaires pour investir et faire face à la concurrence internationale. Le Québec prend aujourd'hui le virage de la productivité.» «La taxe la plus nuisible à l'investissement et à l'emploi disparaît.». [N.D.L.R. Toutefois aucune garantie d'investissement n'est exigée en retour de l'abolition de la taxe, qui n'est pas remplacée non plus par une autre forme de prélèvement.] La taxe a un impact de 1,33 \$ sur le PIB par dollar de taxe, comparativement à 0,63 \$ pour l'impôt des particuliers ou 0,5 \$ pour la TVQ. «Compte tenu du
---	---



capital et autres mesures visant à accroître l'investissement privé manufacturier, informatique, aéronautique et à améliorer les transactions internet et les équipements anti-pollution.

- ▶ En 2001-2002, impôt zéro pour dix ans pour les PME manufacturières dans les régions ressources éloignées; crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65M\$); 170 M\$ pour faciliter le financement des PME et la création d'entreprises; crédits d'impôt pour les entreprises de la Cité de la biotechnologie et de la santé humaine à Laval.

- ▶ En 2002-2003, 525 M\$ en liquidités pour les PME; mise en place de La Financière du Québec; réduction de la taxe sur le capital : 60 % des entreprises ne paieront plus de taxe sur le capital dès janvier 2003; passage du taux de la taxe sur le capital de 0,64% à 0,30 % d'ici 2007; mesures en faveur de la nouvelle économie, dont élargissement du soutien fiscal aux entreprises de commerce électronique implantées dans le territoire entourant la Cité du commerce électronique; accès accru des entreprises au congé d'impôt pour dix ans sur le revenu, le capital et la masse salariale; divers autres avantages fiscaux bonifiés en plus à l'énoncé de mars 2002; soutien aux régions rurales (Villages branchés du Québec et RénoVillage).

Élections et changement de gouvernement

- ▶ En 2003-2004, approche annoncée pour l'avenir de passer de dépenses fiscales ciblées sur certains secteurs à «alléger les charges fiscales de toutes les entreprises», dont les charges fixes. Réduction de 27 % de l'aide fiscale aux entreprises avec des économies de 759 M\$ sur une pleine année, mais en réalité de 139 M\$ en 2003-2004 et dans le respect des engagements antérieurs. Abolition à partir de janvier 2004 de la taxe sur le capital pour 70% des entreprises (celles avec un capital versé inférieur à 600 000 \$). Hausse du seuil en dessous duquel les petites et moyennes entreprises sont exemptées des obligations de la loi sur la formation de la main d'œuvre (de 250 000 \$ à 1 M\$ de masse salariale).

- ▶ En 2004-2005, réalisation de l'approche annoncée l'année précédente : réduction totale des avantages fiscaux des entreprises de 30% incluant les annonces du 12 juin 2003, pour un impact de 634 M\$; augmentation de 600 000 \$ à 1 M\$ du niveau de l'exemption de la taxe sur le capital : 75 % des entreprises ne paieront plus cette taxe. Et réduction supplémentaire à venir dans le prochain budget. Maintien du crédit d'impôt R&D avec sa protection de tout nouveau resserrement. Amortissement sur 5 ans plutôt que 7 d'équipements informatiques. Nouvelle modulation des congés fiscaux pour certains types d'employés étrangers d'un taux fixe de 75% à un taux modulé de 100% la première année à 25% la cinquième et dernière année. Abolition du congé fiscal de 5 ans pour certaines nouvelles sociétés.

- ▶ En 2005-2006 : «Modernisez-vous et vous ne payerez plus la taxe sur le capital !» (Michel Audet). **Réforme annoncée de la fiscalité des entreprises** : 900 M\$ de plus en 3 ans (impact récurrent de 305 M\$) pour favoriser les investissements; aide au financement des entreprises; soutien à la recherche et développement (R-D), à l'innovation et à l'exportation; réduction de 50 % de la taxe sur le capital d'ici 2009, le taux devant passer de 0,6 % à 0,29 % (déjà annoncé dans le budget 2002-2003*); hausse du taux d'imposition des grandes entreprises d'ici 2009, le taux devant passer de 8,9 % à 11,9 % (en récupération d'une baisse d'impôt proportionnelle annoncée dans le budget fédéral Goodale version hiver 2005, pour un taux global restant à 30,9 %); réduction du taux d'imposition sur le revenu des PME de 8,5 % à partir de janvier 2006 sur le premier 400 000 \$ de revenu imposable; crédit de taxe sur le capital de 5 % de tout nouvel investissement en machinerie et équipement, pour les nouveaux investissements manufacturiers en matière de fabrication et de transformation. Après la mise au rancart il y a deux ans du Régime d'épargne action, rétablissement d'une forme d'épargne action*, soit le **régime Actions-croissance PME**. Crédit d'impôt remboursable de 25 % des salaires pour les entreprises en technologies de l'information qui créeront au moins 500 emplois. Ajout d'un volet Relève PME au programme Financement PME. Prolongation jusqu'en 2009 des crédits d'impôts de 30 % des salaires applicables aux entreprises qui font de la 2^e et 3^e transformation dans les régions ressource, à la condition qu'il ne s'agisse pas de déplacement d'emplois entre régions. Divers autres allègements : design, production et mise en marché d'éthanol, usage de biodiesel, abonnements aux musées, acquisition d'œuvres d'artistes.

- Reprises de mesures antérieures.

fait qu'elle s'applique sur les investissements des entreprises plutôt que sur leurs bénéfices, il est reconnu que la taxe sur le capital freine davantage la croissance économique que les autres impôts et taxes. Aussi, au cours des dernières années, toutes les provinces prélevant une taxe sur le capital ont entamé un processus d'élimination de cette taxe.» Des modifications sont apportées d'ici là. Pour les sociétés qui ne sont pas des institutions financières, le taux actuel de 0,49 % passera à 0,36 % à compter de janvier 2008. Puis il diminuera de 0,12 points de pourcentage par année, pour arriver à zéro en janvier 2011. Pour les institutions financières le taux passera de 0,98 % à 0,72 en 2008 et diminuera ensuite de 0,24 points de pourcentage par année pour arriver à zéro en janvier 2011. Le crédit de taxe sur le capital sera aboli en même temps. Des modifications techniques sont apportées d'ici là pour établir les concordances avec les changements intérimaires apporté. La mesure diminuera le taux effectif marginal d'imposition de 28,8 % à 21,9 %, un taux comparable à l'Alberta ou à de petites économies ouvertes. Il y aura une compensation financière du fédéral pour l'abolition de la taxe sur le capital de 15 M\$ en 2007-2008 et 63 M\$ en 2008-2009, mais cette aide est ponctuelle et non récurrente.

- ▶ Hausse du seuil d'exemption, de 400 000 à 5 M\$, de la taxe sur le capital d'une société agricole ou d'une société qui exploite une entreprise de pêche.

- ▶ Soutien au secteur manufacturier : bonification des déductions pour amortissement et d'ici l'abolition de la taxe sur le capital, hausse du crédit de taxe de 5% à 10% pour les nouveaux investissements, ce qui fait que dès maintenant les entreprises manufacturières qui investissent n'ont plus aucune taxe sur le capital à payer.

- ▶ Crédit de taxe sur le capital de 15 % prolongé pour tout investissement dans les entreprises de transformation du bois.

- ▶ La décision modifiera la notion fiscale de capital versé, ce qui fera l'objet d'annonces ultérieures. La notion d'obligation sera modifiée.

- ▶ Réduction importante du **taux d'imposition des sociétés applicable au revenu passif**, qui passe de 16,25 au même taux que pour le revenu actif, soit 9,9 % en 2007, 11,4 % en 2008 et 11,9% en 2009.

- ▶ Modification de la formule de calcul dans la détermination du **crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources** sauf pour la Gaspésie, certaines régions maritimes et la Vallée de l'aluminium. Mesure technique pour éviter de rendre admissible des sociétés dont la masse salariale augmente en raison d'indexations salariales sans création d'emplois.

- ▶ Bonification des déductions pour amortissement.

- ▶ Diminution de près de 20% du nombre de **remises périodiques dues pour les PME**, un allègement administratif.

- ▶ Diverses mesures pour harmoniser la fiscalité québécoise avec les mesures relatives au budget fédéral du 19 mars 2007, notamment en ce qui a trait à la fiscalité des fondations et à la modification du régime de la taxe de vente du Québec sur divers points, aux taux d'intérêt relatifs à des montants de TPS ou TVQ dus au titre de la *Loi sur la taxe d'accise*.

- ▶ **Recherche scientifique et développement expérimental** : modification à l'obligation d'exploiter une entreprise dans un établissement situé au Québec pour admettre une personne ou société de personnes qui exploite une entreprise au Canada et effectue au Québec des travaux de R-D. Le CSSS de Chicoutimi sera reconnu pour l'application du crédit d'impôt pour la R-D universitaire rétroactivement au 1 janvier 2006.

- ▶ Réduction progressive du **congé fiscal accordé aux PME manufacturières des régions ressources éloignées** du taux de 75 % au taux de 50 % en 2008, puis 25 % en 2009 et 2010, soit jusqu'à la fin de la mesure annoncée en 2001. Ceci pour favoriser plutôt une saine concurrence entre régions.

- ▶ Ajustement au **crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise** en faisant passer le taux applicable de 29,2% des dépenses de main d'œuvre admissibles à un taux de 39,4 %. Ce taux s'appliquera aussi aux courts et moyens métrages de langue française. Admissibilité de certains jeux, questionnaires et concours autrefois exclus qui sont assimilables à une émission de variété. Après le jour du discours sur le budget, les revenus d'exploitation seront pris en compte dans le calcul des aides gouvernementales ou non gouvernementales devant



► En 2006-2007 : **«Améliorer la fiscalité des entreprises»** : réduction du taux d'imposition de 8,5 % à 8,0 % pour les PME (déjà passé de 8,9 % à 8,5 % en 2006) (35 M\$ par année). RAPPEL FAIT DE la réforme de la fiscalité des entreprises. Depuis janvier 2004, le seuil d'exemption de la taxe sur le capital a été haussé, pour atteindre 1 M\$. Depuis le 1er janvier 2005, les trois quarts des entreprises québécoises ne paient donc plus de taxe sur le capital. Dans le dernier budget, la diminution graduelle de plus de 50 % du taux de la taxe sur le capital a été annoncée. Un crédit de taxe sur le capital égal à 5 % de la valeur des investissements en machinerie et en équipement a été introduit. Dans les faits, ce crédit élimine complètement la taxe sur le capital pour les entreprises qui renouvellent leur machinerie et leur équipement. **«Le transport en commun : un choix écologique»** : Déduction fiscale de 200% (le double du montant payé) pour les employeurs payant le laissez-passer ou du transport adapté de leurs employéEs (4 M\$). Cet avantage deviendra non imposable pour les employés (6 M\$). Remboursement complet de la taxe sur les carburants aux transporteurs en commun. Élargissement à tous les consommateurs du remboursement de la taxe sur le carburant payée à l'achat de biodiesel. **Autres** : Reconstitution permanente du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail (25 M\$ par année) avec une augmentation de 20 % du crédit et application uniforme dans toutes les régions admissibles; de 1997 à 2004, le nombre d'entreprises réclament la mesure a presque triplé, passant de 1306 à 3 625. Extension jusqu'à 20 ans de la période pendant laquelle des sociétés peuvent reporter leurs dons inutilisés et autres avantages pour des dons d'œuvres et d'instruments de musique (1 M\$). Déductions améliorées pour des travaux facilitant l'accès aux édifices à des personnes handicapées (1 M\$). Harmonisation du traitement fiscal des dividendes avec le gouvernement fédéral (88 M\$ en revenus de plus pour le gouvernement du Québec sur de pleines années) (dont 75 M\$ par les entreprises).

réduire les dépenses de main d'œuvre et les frais de production.

- Modifications de concordance relativement à certains crédits d'impôt remboursable du domaine culturel. Ajustement au crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles en modifiant la grille de pointage relativement à la période pendant laquelle on considère au lieu de résidence au Québec de l'auteur et du personnel créatif.
- Diverses dispositions relatives à des crédits d'impôt remboursables pour la production d'enregistrements sonores et de livres.
- Ajustement au régime Actions-croissance PME par rapport à certains délais considérés. Ajustement au crédit d'impôt remboursable pour la construction, la rénovation ou la transformation de bâtiments stratégiques dans la zone de Mirabel.
- Corrections de certains avantages présentés par les services financiers importés comparativement à des services financiers intérieurs.
- Ajout au 1^{er} juin : Hausse du taux d'imposition applicable aux institutions financières et aux sociétés de raffinage de pétrole passant dès maintenant de 9,9 % à 11,9 %, le taux prévu pour le 1^{er} janvier 2009.

2.3. Les revenus du gouvernement

- En 1998-1999, plus élevés que prévus de 6 G\$.
- En 1999-2000, 1,1 G\$ de revenus fiscaux et 1,6 G\$ de transferts fédéraux de plus que prévu.
- En 2000-2001, bonne situation économique, revenus plus élevés que prévus de 2,6 G\$.
- En 2001-2002, prévisions plus élevées de 1,8 G\$ que celles prévues dans le budget 2000-2001 (49,3 G\$).
- En 2002-2003, révision à la baisse de 1,8 G\$ des prévisions de revenus pour 2001-2002 et 2002-2003, compensée en partie par une diminution du coût du service de la dette de 944 M\$; nouveaux revenus (taxe sur le tabac, mesures de lutte contre l'évasion fiscale). Ajustements à la hausse lors de l'annonce supplémentaire de mars 2002.

Élections et changement de gouvernement

- En 2003-2004, «... la diminution des revenus à l'impôt sur le revenu des particuliers (126 M\$ de moins), aux taxes à la consommation (261 M\$ de moins) et aux organismes consolidés n'est qu'en partie compensée par des résultats plus élevés aux autres sources de revenus.» Revenus autonomes prévus moindres de 1,3 G\$ par rapport au budget Marois de mars et transferts fédéraux plus élevés de 195 M\$ par rapport à mars mais Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux plus bas de 79 M\$.
- En 2004-2005, les revenus des impôts et taxes devraient augmenter de 4,3 % en 2004-2005 en raison de la croissance; attentes de revenus additionnels des sociétés d'État; revenus de 880 M\$ attendus de vente d'actifs (mesure à impact unique et non récurrent). Plan d'action pour contrer l'évasion fiscale (objectif de 150 M\$ dès la première année) dont hausse des pénalités pour fausse déclaration. Resserrement des dépenses fiscales de près de 187 M\$ sur une pleine année, avec réduction totale des avantages fiscaux des entreprises de 30%, pour un impact total de 634 M\$. La mesure de *Soutien aux enfants* sera comptabilisée comme dépense fiscale (revenus moindres) plutôt qu'en dépense de programme.

- **Situation améliorée depuis le budget 2006-2007 par rapport aux prévisions en raison de «revenus additionnels et économies» de 2,7 G\$** provenant de 1,5 G\$ en bénéfices des entreprises du gouvernement (principalement des ventes de participations d'Hydro-Québec dans des entreprises), 714 M\$ de plus en impôts et taxes vu la bonne tenue de l'économie (827 M\$ de plus en impôts des particuliers, 256 M\$ de moins au Fonds de services de santé, 447 M\$ en impôts des sociétés, 520 M\$ de taxes à la consommation en moins, 216 M\$ de plus pour les autres revenus), 219 M\$ en transferts fédéraux liés au budget fédéral de mai 2006, économies au services de la dette de 238 M\$ liés à des taux d'intérêt moins élevés que prévu.
- **«En 2006-2007, les bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec et la vigueur des rentrées fiscales permettent d'effectuer une mise de fonds additionnelle de 500 millions de dollars au Fonds des générations et d'affecter 1,3 milliard de dollars à la réserve budgétaire.»** [N.D.L.R. Le Fonds des générations n'est supposé être nourri à même les rentrées fiscales, mais par les redevances hydrauliques et la vente possible d'actifs... en fait on a fait un contenant qu'on remplira bien comme on veut maintenant.]
- **Assurer l'intégrité du régime fiscal** : 5 M\$ de plus pour lutter contre l'évasion fiscale; 5 M\$ de plus pour permettre au Centre de perception fiscale d'accroître ses activités de recouvrement; examen prévu des activités réalisées par les entreprises de services monétaires afin d'évaluer la nécessité de les encadrer.
- Alors que la croissance des revenus en 2006-2007 aura été de 4,5 %, la prévision de croissance des revenus prévue pour 2007-2008 est de 1,2 % [1,4 % après le 1^{er} juin 2007] en raison des baisses d'impôt et de la non-réurrence des gains ponctuels d'Hydro-Québec, et pour 2008-2009 de 0,4 %, en raison des baisses d'impôt et des revenus non récurrents résultants des résultats rétroactifs du règlement de l'équité salariale) avec utilisation de la réserve [et des prévisions de diminution conséquentes de la croissance des dépenses). L'impôt sur le revenu diminuera de 0,5 % en 2007-2008 pour



- ▶ En 2005-2006, la structure de l'assiette des revenus du gouvernement est en train de se modifier pour passer vers une forme plus régressive. De 2001-2002 à 2004-2005, si l'ensemble des revenus du gouvernement a progressé de 12,6 %, certains revenus ont augmenté beaucoup plus vite que les revenus provenant des impôts qui sont passés de 23,6 G\$ à 25,4 G\$, en croissance de 7,7 %. C'est le cas des revenus provenant de la taxe à la consommation (de 9,9 G\$ à 12,2 G\$, en croissance de 23,9 %) et de ceux provenant des entreprises du gouvernement (de 2,8 G\$ à 4,3 G\$, en croissance de 52%) (lié surtout aux revenus provenant d'Hydro Québec). Par ailleurs pendant cette période, les revenus provenant des impôts des sociétés, qui sont déjà 3,7 fois moins importants que les revenus provenant des impôts des particuliers, ont augmenté deux fois moins vite (de 3,7 % comparativement à 7,3 %) qu'eux. Par contre les transferts fédéraux n'ont augmenté que de 3,9 %. De son côté le PIB a cru de 15 % de 2001 à 2004.
- ▶ En 2006-2007, L'impact des baisses d'impôts des budgets 2004-2005 et 2005-2006 sur les revenus gouvernements est de 885 M\$ en moins en 2006-2007 et de 1 175 M\$ en moins en 2007-2008. Le budget 2006-2007 ajoute un impact de 75 M\$ en moins en 2006-2007 et de 345 M\$ en moins en 2007-2008, pour un impact récurrent total de 1,5 G\$ en 2007-2008. Sur la pleine année 2007-2008, le budget 2006-2007 diminue les revenus du gouvernement de 402,3 M\$ et il ajoute des dépenses de 157,1 M\$, pour un impact total de 559,4 M\$. La modification de la structure des revenus du gouvernement se poursuit dans le sens observé, qui est une structure plus régressive : moins de revenus de l'impôt des particuliers encore moins de revenus de l'impôt des sociétés et plus de revenus des taxes et des entreprises de l'État.

- s'établir à 18 G\$, et de 1 % en 2008-2009.
- Vu les décisions fiscales diminuant les obligations des entreprises, «malgré une progression moyenne de plus de 3 % des bénéfices des entreprises en 2007 et en 2008, les revenus provenant des impôts des sociétés devraient diminuer de 3,7 % en 2007-2008 et de 0,2 % en 2008-2009.»
- ▶ Une faible croissance des revenus de taxes à la consommation en 2007-2008 sera due à l'impact de l'entente sur le partage de la taxe faite avec les municipalités et de la stagnation des revenus provenant de la taxe sur les produits du tabac.
 - ▶ En excluant les mesures fiscales [!!!!], le taux de croissance des revenus aurait été comparable à celui de l'économie [N.D.L.R. **Autrement dit sans baisses d'impôt les revenus du gouvernement auraient suivi l'économie et là ils ne les suivront pas**]
 - ▶ Année exceptionnelle de bénéfices pour Hydro-Québec : 944 M\$ pour la vente de participations et 400 M\$ en gains de change et diminution des frais financiers.
 - ▶ Moins de revenus liés aux appareils de loterie vidéo pour Loto Québec.

2.4. La répartition entre les niveaux de gouvernement

- ▶ En 1998-1999, coupure de 500 M\$ aux municipalités.
- ▶ En 1999-2000, 1,4 G\$ de plus du fédéral reversés en péréquation. Le Québec annonce le déficit zéro et autres mesures rétroactives à 1998-1999.
- ▶ En 2000-2001, 430 M\$ en divers échanges de responsabilités entre municipalités et gouvernement. Transferts fédéraux plus élevés que prévu de 0,8 G\$.
- ▶ En 2001-2002, transferts fédéraux plus élevés que prévus de 1,7 G\$.
- ▶ En 2002-2003, réduction des transferts fédéraux de 373 M\$ en 2001-2002 et 405 M\$ en 2002-2003, rapport de la commission Séguin et constat du déséquilibre fiscal entre le fédéral et les provinces, au désavantage de celles-ci.

Élections et changement de gouvernement

- ▶ En 2003-2004, déséquilibre fiscal avec le fédéral évalué à 1,5 G\$. Volonté de décentraliser. Engagement à repenser les relations financières avec les municipalités incluant leur accès à des pouvoirs de taxation accrus. Respect des contrats de ville et réévaluations mais en honorant les engagements passés. Infrastructures : 130 M\$. Le ministre parle de la possibilité de retourner aux régions une partie des revenus de la TVQ; admission d'un déséquilibre fiscal entre le Québec et les municipalités; ouverture en fait à réévaluer la répartition. Document à venir sur la situation financière des municipalités québécoises.
- ▶ En 2004-2005, défaut de contribution du fédéral : plus de 1 G\$ de péréquation en moins par rapport aux prévisions de 2003-2004 et mécanisme de report pour étaler le manque à gagner. Diminution attendue des transferts fédéraux de 9,6 % en 2004-2005 et de 7,1 % en 2005-2006. Volonté de renégocier la péréquation et le financement de la santé pour faire passer la part du fédéral actuellement de 16 % au niveau initial de 50 % (recommandation du rapport Romanow). Création de la Corporation de financement des infrastructures locales du Québec, avec possibilité d'y canaliser les fonds fédéraux et versement à partir de 2005 de 50 M\$ en droits prélevés sur les véhicules énérgivores. Objectif de retourner une partie de la TVQ aux régions, mais pas avant 2005.

- ▶ **Le Québec recevra cette année 2,2 G\$ de plus en transferts fédéraux que l'an dernier, notamment en raison de la modification du programme de péréquation dans le budget fédéral de mars 2007.** Ils sont utilisés pour des baisses d'impôt pour un tiers et pour deux tiers aux services publics. De 2002-2003 à 2007-2008, les transferts fédéraux auront cru de 4,2 G\$, soit 47,5 %.
- ▶ La nouvelle formule de péréquation continue de poser la question du traitement des ressources naturelles.
- ▶ Le budget fédéral de mars 2007 modifie aussi les transferts pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), qui finance l'éducation postsecondaire et l'aide sociale sera réparti à partir de 2007-2008 sur une base purement per capita, sans tenir compte des points d'impôt transférés aux provinces (avec accommodement pour l'Ontario et l'Alberta, ce qui avantage ces provinces). Il en sera de même à partir de 2004-2005 pour le Transfert canadien en matière de santé. Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il ajoutait en 2008-2009 800 M\$ au programme pour l'éducation postsecondaire et 250 M\$ pour les garderies, avec indexation subséquente de l'enveloppe de 3% par année à compter de 2009-2010 [**rien de plus pour l'aide sociale**]. Le document budgétaire souligne que ces financements sont toujours inférieurs à ce qu'ils étaient en 1994-1995 avant les coupures fédérales, sans compter l'inflation.
- ▶ **«L'ensemble des modifications apportées au TCPS expliquées précédemment permettent de mettre en lumière certaines caractéristiques de la contribution fédérale à l'égard des dépenses d'aide sociale assumées par les provinces. Premièrement, la contribution fédérale par bénéficiaire d'aide sociale varie grandement entre les provinces. En effet, cette contribution, qui est de 3 730 \$ par bénéficiaire dans l'ensemble du Canada, est de 2 829 \$ au Québec et de 3 610 \$ en Ontario, alors qu'elle s'élève à 11 508 \$ en Alberta. Deuxièmement, compte tenu du fonctionnement actuel du TCPS, la contribution fédérale demeurera insensible à toute fluctuation de la conjoncture économique, ce qui, dans le contexte d'un éventuel ralentissement économique, fera supporter par les provinces la totalité de la facture reliée à l'augmentation des coûts de l'aide sociale. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec est d'avis que les discussions doivent se poursuivre avec le gouvernement fédéral et les autres provinces sur le niveau des transferts pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux ainsi que sur les**



► En 2005-2006, déséquilibre fiscal avec le fédéral dénoncé, incluant le sous-financement de l'aide sociale, la péréquation, le financement de l'éducation post-secondaire. Discussions pour un nouveau pacte fiscal avec les municipalités pour janvier 2006. L'investissement du Québec pour les infrastructures sera à la moitié de ce que le fédéral met par le transfert aux municipalités d'une partie de la taxe sur l'essence. La part du Québec est financée en partie par la taxe sur les grosses cylindrées. Le tout est versé dans la SOFIL (Société de financement des infrastructures locales du Québec). La demande aux municipalités serait d'investir l'autre 25 % pour une structure de financement de type 50-25-25.

► En 2006-2007, **Relation avec le fédéral et déséquilibre fiscal** : renforcer le programme de péréquation. Approche préconisée : un mode de calcul basé sur la capacité fiscale moyenne des dix provinces canadiennes et tenant compte de l'ensemble de leurs revenus et de façon à ce que les provinces disposent à terme de la même capacité fiscale par habitant. Volonté d'entente avec le fédéral sur les garderies, le financement de l'éducation post-secondaire, les changements climatiques. **Un nouveau partenariat financier avec les municipalités.** Une entente de principe conclue entre le gouvernement et les municipalités. Inclut le remboursement graduel (d'ici 2013) aux municipalités des montants qu'elles paient en TVQ. Contribution aux coûts des services de la Sûreté du Québec portée à 50 % d'ici 2010 (112,5 M\$ de plus sur cinq ans). Paiement des taxes foncières afférentes aux musées, à la Grande Bibliothèque et au Grand Théâtre de Québec (près de 8 M\$ pour les villes). Participation au financement de la modernisation des infrastructures de l'aéroport de Québec. **Diverses mesures d'harmonisation avec la fiscalité autochtone.**

enjeux liés à la répartition de ces transferts, en particulier en ce qui touche l'aide sociale.»

- Le Québec désire une entente pour encadrer le pouvoir fédéral de dépenser avec compensations dans le cas du retrait du fédéral d'un programme à frais partagés et du retrait d'une province qui choisit de ne pas participer à une initiative.
- Le Québec utilise des fonds fédéraux pour l'éducation post-secondaires (187 M\$) et pour le logement social.
- Régions : 675 M\$ sous l'autorité des régions pour appuyer leur développement.
- Subvention ponctuelle de 0,5 M\$ à l'Administration régionale Kativik pour lui permettre de mettre en place des mesures d'atténuation du coût de la vie pour ses citoyens, notamment en raison du prix fixé différemment qu'ailleurs au Québec pour le coût de l'essence.

2.5. Les programmes du gouvernement

(Les informations soulignées proviennent du budget de dépenses, autrement dit des documents sur les «crédits»)

- En 1998-1999, places en garderie, mesures pour l'éducation, les jeunes, avec des stages, investissements dans la culture et ses industries.
- En 1999-2000, 1 G\$ en santé, rétroactif en partie pour payer la dette des établissements et stabiliser les services, 747 M\$ pour les assurer et les améliorer. En éducation, 556 M\$. Aide à l'orientation vers des carrières scientifiques et techniques. 4,5 M\$ en emplois d'été et stages étudiants. 86M\$ pour la culture et le patrimoine religieux.
- En 2000-2001, 2,7 G\$ en santé. En éducation, 1G\$ sur 3 ans. 150M\$ aux universités, cegeps, commissions scolaires. Aide aux études graduées. Engagements du Sommet de la jeunesse : 120 M\$ dans un fonds jeunesse, 95 M\$ en mesures d'aide à la jeunesse, 160M\$ au Fonds de lutte contre la pauvreté (passe de 250 M\$ à 160M\$ sur trois ans), partenariat gouvernement-Fonds de solidarité pour augmenter les stages étudiants. 160M\$ pour la recherche. 130 M\$ en appui à la culture et au patrimoine.
- En 2001-2002, vu l'accroissement constant des coûts depuis 1997-1998, 1,96 G\$ de plus en santé, dont 1,3 G\$ en hausse du budget régulier. En éducation, «respect intégral des engagements du Sommet de la jeunesse et même plus» et, vu l'accroissement constant des coûts en éducation, 728 M\$ de plus en 2001-2002. Pour la culture : 75M \$ sur 4 ans. Grande emphase mise sur un plan de lutte à la pauvreté de 300 M\$ (102 M\$ pour l'indexation des prestations, 86 M\$ sur quatre ans dans un programme Action Emploi visant à bonifier dégressivement de 3 \$, 2 \$ puis 1 \$ l'heure le salaire de chômeurs de longue durée commençant un emploi, 100 M\$ dans une réserve dont l'usage est à déterminer, et quelques autres mesures) qui fait en réalité moins que dans le budget précédent.
- En 2002-2003, respect des cibles de dépenses et même prévision de restrictions d'au moins 281 M\$ pour 2001-2002; apparition de la dimension sécurité : 8 M\$ en 2001-2002 et 35 M\$ en 2002-2003 pour améliorer les activités de renseignements, d'enquête et de sécurité; en tout 473 M\$ pour construire ou rénover 40 000 logements sociaux; 40 M\$ sur deux ans pour l'action communautaire.

- **Croissance des dépenses limitée à 3,9% en 2007-2008 [4,1 % après le 1^{er} juin 2007], soit moins que la hausse du PIB nominal, prévue à 4,2 %. À part la santé et l'éducation, le reste est gelé (moyenne de croissance de 0,2 %) avec des impacts en plus ou en moins variant selon les ministères.** En fait la santé et l'éducation accaparent 99,3 % de la croissance des dépenses en 2007-2008. Prévisions à 3,0 % pour 2008-2009, notamment en poursuivant le plan de réduction de l'effectif de la fonction publique. À 18,1 %, le taux des dépenses sur le PIB prévu pour 2008-2009 sera «l'un des niveaux les plus faibles depuis 35 ans» [avec des niveaux encore plus bas autour de 1998-2000 !].
- **Croissance réelle des dépenses en 2006-2007 de 5,2 %, et en fait de 4,5 % sans le règlement de l'équité salariale et les élections générales. Alors que la croissance prévue était de 3,9 %.**
- **Routes, écoles et hôpitaux** : 30 G\$ pour les infrastructures, dont 20 G\$ strictement à la rénovation et la remise en état et le reste au développement de nouvelles infrastructures. Plan détaillé à venir à l'automne. Affirmation que l'entretien a été négligé par le passé et que «le gouvernement qui a le mieux fait en ce domaine, c'est le nôtre.» Suite à la politique d'entretien continu des infrastructures publiques adoptée en 2004, un montant annuel équivalant à 2% de la valeur des immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation est réservé à l'entretien. En 2007-2008, 6,4 G\$ pour les immobilisations soit 30,5 % de plus qu'en 2006-2007.
- **Santé** : 1,4 G\$ de plus, soit une croissance de 6% [6,3 % après le 1^{er} juin 2007], soit plus que les prévisions à 5,1% de la commission Clair et du rapport Ménard, jugées par ailleurs conservatrices. Pour un budget qui occupe près de 45 % des dépenses du gouvernement, pour assumer les coûts reliés au vieillissement de la population, aux nouvelles technologies et aux nouveaux médicaments, pour «entrer dans l'ère de la garantie aux soins», poursuivre le plan d'action sur cinq ans pour mieux soutenir les citoyenNEs en perte d'autonomie, particulièrement les aînéEs, 300 nouvelles places de convalescence pour améliorer la situation dans les urgences ; 1000 nouvelles places en CHSLD, 3000 places améliorées par la réduction du nombre de lits par chambre. Accréditation de nouveaux groupes de médecine familiale, lesquels sont passés de 17 à 134



Élections et changement de gouvernement

► En 2003-2004, sur les chiffres comparables : environ 723 M\$ de moins que le budget Marois de mars mais en hausse de 1,7 G\$ sur 2002-2003, soit de 3,8%, une hausse «inférieure à la progression du PIB». Objectif de «recentrer l'État sur ses fonctions essentielles pour accorder la priorité à la santé et à l'éducation et doter nos services publics d'un financement adéquat pour en assurer l'avenir» Statu quo du budget des autres ministères au niveau de l'année précédente. Encaissement cette année de la totalité de la réserve fédérale de 800 M\$ en santé. **Santé** : 1,287 G\$ de plus (hausse de 7,2 %). **Éducation** : hausse de 397 M\$ (3,6 %). Ne suffit pas à couvrir la croissance des coûts de système. **Garderies** : engagement à 200 000 places d'ici mars 2006. **Logement** : 10,7 M\$ pour le logement abordable. **Emploi** : 5 M\$ pour projets pilotes pour une première expérience de travail pour des jeunes à l'aide sociale. **Culture** : dialogue «en vue de donner une meilleure reconnaissance à nos créateurs et à nos artistes». Budget spécial de 10 M\$ pour la politique québécoise du cinéma. **Autres** : 18 M\$ pour des services aux familles avec des enfants autistes.

► En 2004-2005, respect de l'objectif pour les dépenses de programme en 2003-2004. Prévisions de dépenses de programme à 47,2 G\$ en 2004-2005, en hausse de 2, %, en prévenant que les négociations dans le secteur public devront tenir compte du contexte difficile des finances publiques. «Réduction du poids de l'État dans l'économie» en limitant à 2,7% la croissance des dépenses de programmes. **Santé** : 20,1 G\$, en hausse de 5,1 %. Objectif non chiffré d'assurer la pérennité du système, incluant le financement du fédéral. Préoccupation du vieillissement de la population qui serait un des facteurs du passage de 35,2 % des dépenses de programme en 1990-1991 à 42,6 % aujourd'hui. **Éducation** : 11,8 G\$, en hausse de 2,7 %, avec une approche centrée sur la réussite. 5 M\$ pour la francisation des nouveaux arrivants. **Culture** : soutien fiscal aux créateurs. Autres dépenses en hausse de 0,5%. **Logement social** : 329 M\$ (256 M\$ pour 16 000 nouveaux logements à loyer modique, 30 M\$ pour l'adaptation de logements de personnes handicapées, 34 M\$ en aide au loyer pour atténuer les effets de la pénurie de logements). **Emploi et Solidarité sociale** : 30 M\$ de moins en aide à l'emploi. Environ 48 M\$ de moins en aide sociale, avec la prévision de la sortie de l'aide sociale de 6000 prestataires. Action communautaire : 7 M\$ de plus au SACA et 15,7 M\$ de plus au SOC. **Lutte contre la pauvreté** : «Respect des engagements à l'égard de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale» : prévisions de 2,5 G\$ sur 5 ans non ventilées, mais qui laisseraient en fait 190 M\$ sur trois ans pour les mesures autres que le Soutien aux enfants, la Prime à l'emploi et le logement social. Par ailleurs «les crédits requis de 9 M\$ en 2004-2005 seront pourvus à même le fonds de suppléance». Angle de la valorisation du travail. **Garderies** : leur service de la dette passe de 8 M\$ à 16 M\$; 61 M\$ pour les garderies et autres services de garde. **Sécurité publique** : coupure de 4%. **Environnement** : coupures de 8%, dont 1,5 M\$ aux organismes environnementaux et 3 M\$ aux ressourceries. **Relations avec les citoyens et immigration** : réduction du budget du tiers environ (presque 9 M\$ de moins). **Autres** : poursuite du développement de l'État en ligne.

► En 2005-2006, **Objectif** de «gestion rigoureuse et responsable», avec priorités en santé et en éducation. Objectif de croissance des dépenses de programme relevé de 1 % à 3,6 %, idem pour 2006-2007. Cette croissance est presque totalement utilisée pour la santé et l'éducation, ce qui laisse une croissance moyenne de 0,9 % pour les autres missions, incluant des réductions de budget dans certains cas, la plus sérieuse étant celle qui affecte le budget de l'Emploi et de la Solidarité sociale, réduit de 85 M\$ par rapport au budget de dépenses 2004-2005 et de 71 M\$ par rapport aux dépenses probables pour cette même année. **Santé** : «la» priorité, budget de 20,9 G\$ en 2005-2006 (hausse de 3 G\$ en trois ans), représentant 43 % des dépenses de programme. Le Québec reste au dernier rang des provinces canadiennes quant aux dépenses publiques de santé per capita, quant à la proportion du budget provincial consacré à la santé et quant au budget des services de soutien à domicile. Le Québec demeure aussi la province canadienne où les coûts de médicaments prescrits par personne sont les plus élevés (625 \$ par rapport à une moyenne canadienne de 562 \$). **Éducation** : budget de 12,3 G\$ en 2005-2006 (hausse de 1 G\$ en trois ans); hausse qui couvre simplement la hausse des coûts de système. Le budget de dépenses augmente de 46,3 M\$ le poste alloué aux bourses. Le financement des écoles privées est augmenté de 19 M\$ en raison de l'augmentation de leur clientèle. 321 M\$ de plus (1 G\$ investi depuis 2003 pour la réussite scolaire). **Culture** : un total de 663 M\$ en 2005-2006. Mise en place de Placement Culture pour soutenir le développement des arts

depuis 2003.

► **Au 1^{er} juin : 60 M\$ de plus pour aider les aînés à demeurer dans le milieu de vie de leur choix et pour créer un plus grand nombre de groupes de médecine familiale.**

► **Relever le défi du financement de la santé.** Associé à un cahier budgétaire spécial. La santé première priorité. Le budget de la santé passé de 17,9 G\$ à 23,8 G\$ depuis 2002-2003, soit 33 % d'augmentation et 60 % de l'augmentation des dépenses de programme (soit beaucoup plus qu'en Ontario, 51%, et au Canada, 47 %) [N.D.L.R. **il faut comprendre que c'est un choix lié à d'autres choix budgétaires et pas nécessairement à des contingences de l'ordre de la santé.**] L'Institut canadien d'information sur la santé estime à plus 9 G\$ les dépenses privées des QuébécoisES en santé pour un total de 33 G\$ environ de dépenses en santé, soit 10,7% du PIB en 2006 (10,8% en Ontario et 10,3% au Canada). Impact de la pression démographique sur le système. On insiste sur ce facteur. Impact aussi du coût des technologies, des médicaments, des rémunérations et des besoins en infrastructure. Une pression qui va se maintenir. Toutefois l'évaluation de 2005-2020 de l'augmentation globale prévisible des coûts de santé, sur un taux moyen annuel prévu de 5,1 %, attribue 1,5 % à la démographie, 1,6 % aux technologies et médicaments et 2% à l'évolution des coûts. Classiquement les dépenses de santé croissent plus que les autres dépenses, avec une part croissante des budgets, un phénomène régulier depuis 1980. Démonstration du coût nettement plus élevé des dépenses en santé relatives aux personnes âgées, en proportion croissante au Québec, par rapport aux plus jeunes, en proportion décroissantes. Les projections de ces deux tendances inverses se croisent autour de 2018; le nombre de personnes de 65 ans et plus devrait alors dépasser le nombre de moins de 20 ans. [N.D.L.R. **On n'indique pas l'impact possible d'une augmentation de la natalité, pourtant constatée à partir de l'instauration du congé parental.**] On passerait de 8 travailleurs par personne âgée en 1971, à 4,5 travailleurEs maintenant, à 2 travailleurEs vers 2041. [N.D.L.R. Mais moins de jeunes à charge par travailleurs si on suit le raisonnement, donc pas nécessairement un aussi grand fardeau pour les ménages]. Croissance annuelle moyenne des coûts de médicaments deux fois plus grande depuis 1975 que celle pour les hôpitaux et les médecins. Les recettes fiscales du Québec seraient déjà parmi les plus élevées dans en Amérique du Nord. De même pour sa dette totale. Il y aurait un écart de 1,1 G\$ en 2009-2010 et de 4,3 G\$ en 2015-2016 entre la croissance des dépenses de santé au rythme des revenus du gouvernement et la croissance des dépenses de santé selon le rapport Ménard, dit conservateur. [N.D.L.R. **Mais alors pourquoi baisser les impôts de 950 M\$?**] Augmentation de 20 % de l'achalandage dans les hôpitaux depuis 2003, adoption du projet de loi 33 créant les premières cliniques privées affiliées au réseau public. Mise en place d'un groupe de travail présidé par Claude Castonguay pour examiner les moyens d'assurer un financement adéquat du système de santé face à la hausse constante des coûts; comment le secteur privé peut appuyer le système public, dans la foulée des cliniques mises en place suite à l'arrêt Chaoulli, dans le respect des valeurs qui caractérisent le système public; les modifications qui pourraient être nécessaires à la Loi canadienne sur la santé. Deux vice-présidents seront nommés après consultation avec les partis de l'opposition. Rapport prévu pour l'automne 2007.

► **Groupe de travail Castonguay.** Six volets au mandat : 1. proposer une structure pour un nouveau « compte santé » afin d'améliorer la transparence du financement de la santé et, ce faisant, mieux informer la population; 2. proposer au gouvernement des sources additionnelles de financement pour la santé; 3. préciser le rôle que le secteur privé peut jouer afin d'améliorer l'accès aux soins et de réduire les délais d'attente, et ce, en préservant un système public fort dans le maintien des valeurs qui le caractérisent; 4. proposer des moyens afin d'accélérer le remboursement de la dette et ainsi faciliter le financement de la santé à long terme; 5. examiner l'adéquation du financement fédéral au titre de la santé à l'horizon 2014, soit au moment de l'expiration de L'entente sur la santé convenue entre les premiers ministres fédéral et provinciaux en 2004; 6. examiner les modifications potentiellement nécessaires à la *Loi canadienne sur la santé*. Trois principes au mandat : 1. le maintien d'un régime public de santé fort; 2. la protection des plus démunis, notamment l'accès aux soins, peu importe leur statut social et leur niveau de revenu; 3. le maintien de critères de qualité élevée, autant pour le secteur public que pour la prestation privée.

► «Dans son message inaugural, le premier ministre a insisté sur le maintien d'un système public fort à l'intérieur duquel



avec des contributions du secteur privé plus 5 M\$ du gouvernement; déductions fiscales pour le support des entreprises à la culture. **Famille, Aînés et Condition féminine** : budget augmenté de 9 %, dont 98,4 M\$ pour compléter le réseau de 200 000 places en garderie d'ici le 31 mars 2006. **Emploi et Solidarité sociale** : budget diminué de 85,6 M\$, avec 9,6 M\$ de moins pour l'aide à l'emploi, 61,3 M\$ de moins à l'aide sociale (dont 48,7 M\$ en diminution du budget des prestations). Ces nouveaux reculs se cumulent aux 14 M\$ dont on a privé en janvier 2005 les deux-tiers des personnes assistées sociales en n'indexant leurs prestations qu'à moitié et aux 44 M\$ que le gouvernement a prévu aller chercher en modifiant le règlement de l'aide sociale. Par ailleurs, le budget de ce ministère augmente de 0,8 M\$ l'aide aux entreprises. **Lutte à la pauvreté** : Prétention de respect des engagements. Non réparation des reculs causés en 2004-2005. Mesures supplémentaires pour le logement social. Orientation sur la valorisation du travail et non sur la lutte à la pauvreté. Les dépenses prévues du Fonds d'initiatives sociales sont de 2,4 M\$ moindres que les dépenses probables pour 2004-2005. **Action communautaire autonome** : budget identique au budget annoncé pour l'année précédente. **Logement social** : 145 M\$ pour 2600 nouveaux logements sociaux (impact nul en 2005-2006), 15 M\$ de plus pour la rénovation de logements sociaux existants, rien pour financer des mesures d'urgence pour le 1^{er} juillet. **Équité salariale** : prévisions non détaillées pour l'équité salariale et pour la négociation des conventions collectives.

► En 2006-2007, croissance des dépenses limitée à 3,9 % en 2006-2007 après une croissance limitée à 2,7 % en 2005-2005, soit la plus faible au Canada après l'Île-du-Prince-Édouard. Comme la Santé et l'Éducation prennent une croissance plus grande (6,3 % et 5,4 %), le budget des autres ministères est mis en légère décroissance (-0,2 %). Le gouvernement continue d'investir dans les infrastructures et dans le maintien des actifs, dont le budget a doublé depuis 2002-2003, atteignant 1192 M\$ excluant le réseau routier. Le gouvernement a réduit son personnel de 1110 «effectifs» et prévoit une réduction supplémentaire de 1211 «effectifs» en 2006-2007, pour un total de 3721 «effectifs» en moins depuis mai 2004(5 % de la fonction publique). Perspective de réduction de la taille de l'État de 20 % d'ici 2013-2014. **Priorité à la santé et à l'éducation**. Depuis 2003, près de 6 G\$ supplémentaires ont été investis en santé et en éducation. De 2003-2004 à 2005-2006, les dépenses en santé ont connu une croissance annuelle de 5,2 %. Ces dépenses devraient croître de 6,3 % en 2006-2007. De 2003-2004 à 2005-2006, les dépenses en éducation ont crû de 2,8 % par année. En 2006-2007, leur croissance devrait se situer à 5,4 %. **Santé** : budget de 22,1 G\$ en 2006-2007(hausse de 1,3 G\$), une croissance de 6,3 %, qui utilise près des deux tiers de l'augmentation des dépenses du gouvernement. Par-dessus les «redressements» accomplis, les nouvelles mesures visent une meilleure accessibilité aux soins de santé. Des investissements additionnels de 485 M\$ en immobilisations seront effectués (équipements médicaux de pointe, nouveaux lits dans les CHSLD et aide aux personnes âgées en perte d'autonomie (54 M\$ de plus en maintien à domicile pour un total de 159 M\$)). Recherche de solutions pour le financement à long terme du système. Réaffirmation de l'engagement envers un système de santé «public et accessible». [NDLR : rien pour rétablir cette même gratuité pour les prestataires de l'aide sociale jugés sans contraintes sévères à l'emploi]. **Éducation, deuxième priorité** : budget de 13 G\$ en 2006-2007, soit 660 M\$ de plus, une croissance de 5,4 %. Appui à la réussite scolaire : 100 M\$ de plus pour mieux accompagner les élèves en difficulté, avec l'embauche de 1800 professionnels. Une heure trente minutes d'enseignement de plus par semaine au primaire. Enseignement de l'anglais dès la 1^{re} année. Des investissements additionnels en immobilisation (300 M\$). **Culture** : création du Fonds culturel du patrimoine québécois (10 M\$). Enveloppe additionnelle de 58 M\$ pour la réalisation de projets d'investissements en immobilisations. Budget doublé pour les écoles de musique et de danse. Soutien au fonctionnement des musées (5 M\$). Une aide supplémentaire récurrente de 1 M\$ destinée aux écoles de formation artistique. Diverses mesures fiscales (3 M\$ par année). Divers ajustements aux crédits d'impôt relatifs aux industries culturelles. **Jeunesse** : nouvelle stratégie jeunesse dont l'annonce est dite imminente sous la bannière «Soutenir nos jeunes» [NDLR : rendue publique le 29 mars en regroupant 1 G\$ de programmes touchant les jeunes.] Dès 2006-2007, des mesures totalisant près de 30 M\$ pour des projets de formation, de travail ou d'engagement communautaire. Reconstitution permanente du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail (25 M\$ par année). **Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique**, 30 M\$ pour des projets lancés par les fédérations sportives, les municipalités et le secteur privé. Prévision de 500 M \$ d'investissements générés par les partenaires sur cinq ans pour construire des infrastructures, dont 6 M\$ par année pour attirer de grands

le secteur privé peut jouer un rôle. J'endosse totalement ses paroles. Personne au Québec ne sera privé de soins de santé pour des raisons financières. Toutefois, nous n'allons pas nous menotter avec la nostalgie. Nous trouverons ensemble les bonnes solutions pour faire face au vieillissement de la population et perpétuer les valeurs de compassion et de justice sociale qui sont à l'origine du système de santé.»

► Sur la garantie d'accès aux soins : «Nous réaliserons ainsi l'engagement d'assurer à l'intérieur d'un délai de six mois les chirurgies de la cataracte, du genou et de la hanche, et nous tracerons la voie à l'élargissement de cette garantie d'accès à l'ensemble des chirurgies. Les présents crédits permettront également le recours aux cliniques privées affiliées, afin de mettre le privé au service du public.»

► **Éducation** : 644 M\$ de plus en 2007-2008, une majoration de 5%, soit 643 M\$ qui s'ajoutent au budget de dépenses [N.D.L.R. dont le principal selon les analystes, servira aux ajustements reliés à l'équité salariale et aux ententes salariales de décembre 2005]; prioriser la réussite scolaire de tous, y compris les élèves en difficulté, dont la confirmation de l'embauche déjà annoncée dans le budget 2006-2007 de 800 professionnelles (nombre total porté à 1800), améliorer la qualité de l'enseignement. Le budget de l'aide aux devoirs passe à 70 M\$. Rénovations, amélioration des équipements. Enseignement supérieur : 240 M\$ de plus pour les universités et 80 M\$ dans les cégeps. Plus la capacité d'investir venant des sommes additionnelles obtenues du fédéral pour l'éducation postsecondaire (187 M\$) qui ne sera utilisée qu'en 2008-2009. **Majoration de 50 \$ par session des droits de scolarité universitaires dès la prochaine rentrée scolaire [montant non chiffré]**, associée à une bonification du régime de prêts et bourses [qui ne comblera pas la majoration], dont le budget croît de 35,6 M\$, pour atteindre 402,6 M\$ [mais dont seulement 2 M\$ viendraient compenser pour le dégel des frais de scolarité] et de la mise en place d'un Régime d'épargne étude. Pour éviter les expériences d'immobilisation malheureuses comme celle de l'UQAM, annonce à venir en collaboration avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'un ajustement au cadre de financement des projets d'immobilisation des universités de manière à «pouvoir les épauler dans leur développement.» **Au 1^{er} juin 2007 : 30 M\$ de plus pour l'aide aux élèves en difficulté.**

► **Halte-garderies communautaires** : reconduction et récurrence des 3 M\$ de soutien financiers accordés en 2006-2007. [Toutefois rien sur la demande, largement portée dans la société civile, de 20 000 nouvelles places en CPE]

► **Action bénévole** : 0,3 M\$ en 2007-2008 ainsi qu'en 2008-2009 pour le Réseau de l'action bénévole et crédits en conséquence accordés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

► **Gangs de rue** : 34 M\$ sur trois ans pour le Plan québécois d'intervention sur les gangs de rue, incluant une participation du fédéral, et 3 M\$ en 2007-2008, 4 M\$ en 2008-2009 et 2009-2010 au ministère de la Sécurité publique.

► **Aide sociale** : Rien dans le budget, sauf dans la section sur le déséquilibre fiscal où on constate que les aberrations et lacunes du financement fédéral en matière d'aide sociale, qui avantage sans vergogne des provinces dures avec les personnes à l'aide sociale. **«L'ensemble des modifications apportées au TCPS expliquées précédemment permettent de mettre en lumière certaines caractéristiques de la contribution fédérale à l'égard des dépenses d'aide sociale assumées par les provinces. Premièrement, la contribution fédérale par bénéficiaire d'aide sociale varie grandement entre les provinces. En effet, cette contribution, qui est de 3 730 \$ par bénéficiaire dans l'ensemble du Canada, est de 2 829 \$ au Québec et de 3 610 \$ en Ontario, alors qu'elle s'élève à 11 508 \$ en Alberta. Deuxièmement, compte tenu du fonctionnement actuel du TCPS, la contribution fédérale demeurera insensible à toute fluctuation de la conjoncture économique, ce qui, dans le contexte d'un éventuel ralentissement économique, fera supporter par les provinces la totalité de la facture reliée à l'augmentation des coûts de l'aide sociale. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec est d'avis que les discussions doivent se poursuivre avec le gouvernement fédéral et les autres provinces sur le niveau des transferts pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux ainsi que sur les enjeux liés à la répartition de ces transferts, en particulier en ce qui touche l'aide sociale.»**

► **Les crédits de l'aide à l'emploi diminuent encore une fois pour passer de 830 M\$ en 2006-2007 à 800,4 M\$ en 2007-2008, une baisse de 29,7 M\$ et une baisse de dépenses probable de 38,3 M\$, alors que les crédits à l'aide**



événements sportifs. **Conciliation travail-famille** : 12 M \$ sur trois ans pour les services de garde en milieu scolaire. Haltes-garderies communautaires : 3 M \$ en 2006-2007. Ces haltes-garderies accueillent déjà près de 12 000 enfants. RAPPEL FAIT : ajout de plus de 30 000 places en trois ans pour atteindre l'objectif de 200 000 places en garderie à contribution réduite pour les enfants du Québec et augmentation du revenu disponible des jeunes familles. **Logement social** : 158M \$ sur trois ans (incluant une participation du fédéral) pour la construction et la rénovation de logements sociaux. Rien toutefois pour des mesures d'urgence pour juillet. **Action communautaire** : Contribution de 10 M\$ sur cinq ans à un Fonds d'investissement de 58 M \$ pour les entreprises collectives (Fondaction et le Fonds de solidarité FTQ pour 20 M\$ et le gouvernement fédéral pour 28 M\$). **Aide sociale** : rien dans le budget. Les crédits de l'Emploi et de la Solidarité sociale passent de 4,065 G\$ (4,056 G\$ probable) en 2005-2006 à 4,034 G\$ en 2006-2007, en baisse de 31 M\$. Une partie est attribuable à une baisse de 18 M\$ des crédits pour la rémunération, un autres 11 M\$ correspond à une diminution dans les transferts, dont 10 M\$ de moins au programme Solidarité jeunesse [NDLR : le cabinet de la ministre précise que, le budget de programme est maintenu, on financera le reste à même la diminution des prestataires, sans préciser ce qui explique cette diminution prévue]. Poursuite d'une stratégie d'intégration au marché du travail. **Autres** : Rappel de l'amélioration des services juridiques pour les personnes en situation de pauvreté. 1,5 M\$ pour l'aide et les services juridiques à venir.

financière passent de 2,803 G\$ en 2006-2007 à 2,852 G\$ en 2007-2008, une hausse de 48 M\$, qui servira principalement à l'indexation partielle ou totale des prestations d'aide sociale et au financement du nouveau Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis. Au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en 2006-2007, 150 départs à la retraite (en équivalents temps plein) ne seront pas remplacés. Il s'agit de la plus grande réduction d'effectifs pour un ministère dans le budget de dépenses 2007-2008. C'est reformulé dans le plan de gestion comme suit : «Dans la foulée des efforts de modernisation de l'État, le Ministère entend poursuivre son approche visant à assurer une attention particulière à la gestion prévisionnelle de ses ressources humaines.»

► «Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale entend poursuivre sa stratégie globale afin de favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au développement et à la prospérité du Québec. À cet effet, le Ministère suivra, d'une façon plus particulière, la situation des jeunes et des personnes immigrantes de manière à répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail québécois. De plus, les services publics d'emploi seront également appelés à poursuivre leurs efforts visant à accroître le niveau de qualification et de compétences de la main-d'oeuvre ainsi que certaines pratiques entourant la gestion des ressources humaines, la formation en milieu de travail et l'organisation du travail dans les entreprises afin de contribuer à accroître leur compétitivité sur l'échelle internationale. Parallèlement à ses objectifs en matière d'emploi, le Ministère poursuivra certaines actions visant, entre autres, à réduire le taux d'assistance sociale de la population québécoise et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.» «La désignation du Ministère à titre de Centre interministériel de services partagés (CISP) a donné lieu à la signature de dix-neuf ententes de services administratifs avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, dont le ministère du Travail et certains de ses organismes. Le Ministère entend poursuivre le développement du CISP afin de contribuer à la mise en oeuvre de la Stratégie gouvernementale des services partagés.» Le dépôt d'une politique sur l'action communautaire est prévu pour la fin de l'année 2007. Trois orientations guident les choix budgétaires. Pour l'orientation 1, qui est de favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail, il est prévu de soutenir 260 000 participantEs nouveaux dans le cadre de l'aide à l'emploi avec un résultat de 132 000 personnes se trouvant ensuite en emploi, d'ajouter 1,2 M\$ pour l'intégration et le maintien des femmes en emploi, de consacrer 4,3 M\$ en 2007-2008 à l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés de 55 à 64 ans dans un programme à frais partagés avec le fédéral et d'investir 6,4 M\$ pour le soutien aux travailleurs âgés licenciés de l'industrie forestière. Pour l'orientation 2, lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Ministère entend poursuivre ses travaux dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en menant à terme la réglementation de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles et en mettant en place le programme Alternative Jeunesse (7,8 M\$ en 2007-2008); «le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion et le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale collaboreront en vue d'élaborer et de proposer au ministre des indicateurs en matière de pauvreté et d'inégalités»; un montant de 17,2 M\$ sera affecté par Emploi Québec au parachèvement et à l'implantation des Programmes d'aide et d'accompagnement social créés par la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, «pour aider la clientèle éloignée du marché du travail à entreprendre une démarche favorisant sa participation active à la société» en vue éventuellement de mesures vers le marché du travail (programmes DEVENIR, INTERAGIR, RÉUSSIR.

► **Culture** : nouveau pavillon pour le Musée nationale des beaux-arts du Québec, 10 M\$ à la SODEC pour le programme d'aide à la production de longs métrages, 5 M\$ de plus pour les musées dans les crédits récurrents du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour 2007-2008 et les années suivantes. Ajout de 3 M\$ à Placements Culture. Ajout de 2 M\$ pour les bibliothèques publiques suite au rapport de la Table de concertation des bibliothèques publiques. Ajout de 1 M\$ pour le financement des médias communautaires.

► **Habitation** : «Des logements sociaux de qualité» 60 M\$ pour la rénovation de logements sociaux existants, 1000 logements sociaux supplémentaires par année pour les deux prochaines années (120 M\$) destinés en priorité aux personnes âgées. Pour un total de 187,4 M\$, «soit le niveau du montant de la fiducie fédérale», autrement dit sans investissement de la part du Québec. [N.D.L.R. L'affectation de logements pour des aînéEs ne garantit pas le maintien de ces logements en tant que logements sociaux, ce vocation pouvant changer au profit de personnes plus en moyens.]



- ▶ **AînéEs** : crédits supplémentaires de 5 M\$ au ministère de la Famille et des AînéEs pour mettre en œuvre la Stratégie d'action en faveur des aînéEs annoncée le 20 février 2007.
- ▶ **Sécurité** : modernisation des usines de traitement d'eau, aqueducs et égouts; palais de justice plus sécuritaires; infrastructures carcérales améliorées
- ▶ **Environnement** : plan de 333 M\$ pour la restauration de plus de 400 sites contaminés, avec inscription d'un passif environnemental de 333 M\$ en 2006-2007 et plan de restauration sur 10 ans.
- ▶ **Transport** : desserte du Nord-Est pour le train de banlieue de Montréal et Rapibus à Gatineau; route 175 entre Saguenay et Québec, autoroute 30 en Montérégie, autoroute 73 en Beauce, route 185 dans le Bas-Saint-Laurent. Investissements de 22 M\$ de plus pour éviter la détérioration des ponts et des ouvrages d'art municipaux.
- ▶ **«Gestion disciplinée» et «Recentrage de l'État sur ses missions essentielles»**. Privatisation du Centre de gestion des équipements roulants, Centre de signalisation, Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR), Fournitures et ameublement du Québec, Reprographie gouvernementale. En tout 457 employéEs.
- ▶ La modernisation de l'État aurait permis d'économiser plus d'1 G\$ «qui ont été redirigés vers la santé et l'éducation». En tout 3400 postes éliminés par attrition depuis 2004 et remplacement d'un employé retraité sur deux. Encore 3800 postes seront éliminés dans les trois prochaines années. «En trois ans, l'effectif du secteur de la fonction publique a diminué de 3 430 ETC par rapport à un objectif de réduction de 3 246 ETC fixé au Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007. Cette baisse représente près de 5,0 % de l'effectif du secteur de la fonction publique. Au cours des trois prochaines années, la réduction prévue s'établit à 3 800 ETC. À la fin de 2009-2010, la réduction de la taille de l'État devrait ainsi atteindre 7 230 ETC, représentant environ 10,0 % de l'effectif gouvernemental. La moitié de la cible de réduction de la taille de l'État, établi à 20,0 % d'ici 2013-2014, aura été atteinte.»

2.6. L'emploi et l'économie

- ▶ En 1998-1999, **une politique d'emploi** (série de cahiers), des fonds pour la SGF, Innovatech, Investissement Québec, des mesures pour Montréal misant sur les produits financiers.
- ▶ En 1999-2000, orientation sur **l'économie du savoir** misant sur la recherche et sur l'innovation. À Québec, Cité de l'optique, Centre national des nouvelles technologies appliquées. Stratégies pour aller chercher une part de marché dans la mondialisation de l'économie, dont la zone franche à Mirabel pour attirer les entreprises de l'extérieur dans quatre secteurs. Support habituel aux investissements. Léger appui aux CLD. Percée de 120 M\$ dans le domaine du développement durable. Aide au réseau routier, au chemin de fer d'intérêt local et au réseau cyclable.
- ▶ En 2000-2001, **«soutenir la transformation de l'économie pour créer encore plus d'emplois»** conduit à la méthode irlandaise d'incitatifs fiscaux pour attirer les entreprises et les investissements. Révision du programme immigrants-investisseurs, soutien à la restructuration de la sous-traitance, notamment dans l'aérospatial. 290M\$ en projets d'infrastructure. 310M\$ pour le développement des régions. Aide à la forêt, aux milieux ruraux.
- ▶ En 2001-2002, dans le cadre d'un programme de 800 M\$ sur trois ans dans les régions, élargissement de l'approche des congés fiscaux sur dix ans aux PME manufacturières des régions ressources éloignées, crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65 M\$), 170 M\$ au financement des PME et à la création d'entreprises, 142 M\$ en diversification économique, développement de créneaux d'excellence et soutien au développement des ressources forestières et minières. Autres mesures d'infrastructures routières (865 M\$), de support à la science et l'innovation (370 M\$ sur trois ans), de même que dans le secteur de l'environnement (40 M\$ sur trois ans) et de l'agro-alimentaire (15 M\$).

- ▶ **L'économie va bien.**
- ▶ Cela se fait dans un contexte où **l'économie mondiale est en perte de vitesse**. Le PIB réel mondial s'est accru de 5 % et plus chaque année depuis 3 ans, en raison de la progression rapide des économies émergentes comme la Chine, qui devrait continuer de croître autour de 10 % par année malgré des mesures pour continuer la surchauffe, et de la vigueur de l'économie américaine. En vue, un léger ralentissement à 4,8% en 2007 et 4,6 % en 2008 : resserrements des politiques monétaires, et aux États-Unis, difficultés dans les secteurs résidentiels (avec un excédent d'unités sur le marché, trop chères pour les ménages, une augmentation des prêts hypothécaires à risque qui a évolué en crise et une dévaluation appauvrissante de la valeur des propriétés) et manufacturiers (notamment dans le secteur de l'automobile). Poids comparé dans l'économie mondiale sur 100 points : États-Unis 20, Chine 14,4 et Canada, 1,8. Le Japon poursuit sa reprises tout en étant confronté au vieillissement de sa population. L'Europe a une croissance de 3 % en 2006, son meilleur niveau depuis 2000, mais un ralentissement est prévu à 2,6 % en 2007 et 2,3 % en 2008, vu l'augmentation de 3% de la TVA, qui atteindra 19% en 2007. Le prix du pétrole restera près du niveau actuel, autour de 60 US\$ le baril, après être passé de 26 US\$ en 2002 à plus de 75 US\$ en 2006 pour baisser un peu ensuite. Mais la dépendance au pétrole diminue, en 30 ans, la consommation de pétrole de brut par unité de PIB a diminué de moitié.
- ▶ Il faut aussi noter une **croissance économique inégale entre les régions du Canada**, l'Alberta se démarquant nettement, grâce au secteur des sables bitumineux alors qu'ailleurs le secteur manufacturier rencontre une concurrence accrue. Et prévoir une stabilité des taux d'intérêt et un contexte favorable à l'économie.
- ▶ **Croissance du PIB de 2% en moyenne par année depuis quatre ans, une progression comparable aux 25 dernières années.** Bien que freinée par la modération de l'activité économique aux États-Unis, elle devrait se situer à



► En 2002-2003, objectif de «**chauffer l'économie**» devant un ralentissement perceptible avant le 11 septembre 2001 et plus prononcé depuis; objectif d'accroître de 0,7 % le PIB en 2002; diminution de 3 % des exportations internationales du Québec en 2001; on mise sur la consommation (400 M\$ «au bénéfice des consommateurs»); mesures de soutien aux PME et d'accélération des investissements privés; plan d'action pour créer ou maintenir 16 000 emplois en 2002 au coût de 641 M\$ compensé par des retombées fiscales et une réallocation de dépenses qui est expliquée ailleurs comme une restriction dans les dépenses de programme; accélération des investissements du secteur public pour 3 G\$; 500 M\$ de plus en accélération des investissements des sociétés d'État; 525 M\$ en liquidités pour les PME sous forme de reports d'acomptes et de remises; mise en place de La Financière du Québec, pour faciliter divers financements aux entreprises, petites coopératives et entreprises d'économie sociale; accélération de grands projets, dont bonification du programme FAIRE (150 M\$ de plus en 2001-2002 et 200 M\$ de plus en 2002-2003); mesures en faveur de la nouvelle économie.

Élections et changement de gouvernement

► En 2003-2004, croissance du Québec de 4,3 % en 2002 (1,8 % dans les principaux pays industrialisés), avec 118 200 emplois créés et le niveau le plus élevé de mises en chantier résidentielles depuis 1991. Progression du revenu personnel de 3,6 % et des bénéfices des sociétés de 16 %. Prévision «plus prudente» de croissance de l'économie pour 2003 établie à 2,5 % en raison d'un ralentissement perceptible en 2002 qui s'amplifiera en 2003. Prévision de création de 61 000 emplois et du maintien du taux de chômage à 8,6 % en 2003. Impact négatif de l'économie américaine sur les exportations. «**Laisser place à l'initiative et à l'entrepreneuriat en ciblant mieux l'intervention du gouvernement dans l'économie.**» Réduction de l'intervention de l'État dans l'économie : 800 M\$ de coupures dans les dépenses fiscales aux entreprises et 700 M\$ de coupures pour les sociétés d'État. Examen en profondeur de l'intervention de l'État dans la SGF et Innovatech. Réduction de l'enveloppe FAIRE. Abandon du projet d'aluminerie à Deschambault. Abolition des sites désignés de type Cité, Zone, Centre, Carrefours, ayant droit à des avantages fiscaux particuliers avec un impact de plus de 1 milliard de dollars d'ici 2013 (pas de nouveaux bénéficiaires). Réduction des crédits d'impôt à la recherche-développement. Suppression de certaines exemptions accordées aux institutions financières et aux fonds d'investissement dont les fonds de travailleurs avec un impact sur une pleine année de 26 M\$. Révision complète à venir de la loi de la Caisse de dépôt.

► En 2004-2005, amélioration de la croissance économique prévue de 1,8 % à 2,7 %. Bonne demande intérieure, appelée à ralentir un peu. Baisse prévue du taux de chômage de 9,1 % à 8,9 % pour 2005. Baisse des exportations en raison de la vigueur du dollar canadien et de la faiblesse de la demande américaine et hausse des importations. L'État se présente comme **partenaire plutôt qu'entrepreneur**, avec insistance sur les PME et les régions. Volonté d'accroître les investissements privés en facilitant l'accès à du capital de risque. Appui au développement des régions : 300 M\$ pour la création du FIER (Fonds d'intervention économique régional) avec soutien à la création de fonds régionaux; amélioration de diverses mesures de soutien fiscal. Objectif de recentrer les activités de la SGF sur sa «mission essentielle» et retrait de l'État du financement du capital de risque. Recours à des partenariats public-privé pour les sociétés Innovatech. Coupures importantes à Investissement Québec; fonds abordé comme un levier pour aller chercher de l'investissement privé; focus sur les régions et l'exportation ; prêts d'Investissement Québec aux PME analysés et acceptés en région. Remplacement du programme FAIRE par un programme d'appui aux investissements stratégiques (75 M\$). Levée du moratoire à l'égard du capital régional et coopératif Desjardins, mais plafonnement des émissions des fonds de travailleurs de capital régional et coopératif (Desjardins). Nouveau programme d'appui aux investissements stratégiques avec enveloppe de 75 M\$. Léger recentrage de l'attention sur les PME. Immobilisations : 180 M\$ pour Montréal et 49 M\$ pour Québec, plus des travaux routiers de 45 M\$ à Montréal et de 15 M\$ à Québec. Disparition du concept d'économie sociale dans le langage des documents, même si certains moyens continuent d'être assurés pour la poursuite des activités.

► En 2005-2006, stimuler les investissements privés et la création d'emplois, vus comme moteurs de la croissance économique. **Économie qui se porte bien** : avec un PIB qui a progressé de 1,9 %; 60 800 nouveaux emplois (100 000 depuis deux ans); un taux de chômage qui passe à 8,5 %; 60,3 % de la population active en emploi, le taux le plus élevé

1,8% en 2007, et en 2008, après la reprise américaine, à 2,5 %, l'estimé du gouvernement québécois rejoignant la moyenne des estimés du secteur privé.

► **Les facteurs principaux de croissance** : la demande des ménages et les investissements des entreprises restés élevés, «ce qui a soutenu l'emploi et les rentrées fiscales.»

► «La croissance des dépenses personnelles des ménages, stimulée par les réductions d'impôt consenties par le gouvernement du Québec, devrait se maintenir, en termes réels, au-dessus de 3 % en 2007, et ce, pour une sixième année consécutive, du jamais vu depuis la fin des années 1980.» [N.D.L.R. **Alors comment se fait-il qu'on garde dans la demi-indexation la cohorte la plus pauvre ?**] En fait autres facteurs : les taux d'intérêt stables, la hausse de l'emploi et des salaires, le versement de 1,9 G\$ au titre de l'équité salariale au début de 2007 aura aussi un impact.

► Construction d'habitations neuves élevée, «de loin supérieure aux niveaux observés à la fin des années 1990»; 52 000 logements neufs par an depuis quatre ans; prévision de mise en chantier de 41 100 unités en 2007 et 37 740 en 2008, avec un léger ralentissement lié à la hausse du taux d'inoccupation.

► Hausse des investissements réels des entreprises de 33% depuis 2003. Associée sinon attribuée à l'abolition de la taxe sur le capital des PME. Climat économique propice aux investissements non résidentiels

► Taux de chômage le plus bas en 32 ans avec une pointe à 7,2% en avril 2007, et une pointe du taux d'emploi à 60,9 %, un niveau record, «en d'autres mots, il n'y a jamais eu autant de Québécois au travail.» Dans les derniers mois, 108 300 emplois créés, soit 29 % du total canadien. Et aussi «depuis quatre ans, il s'est créé près de 200 000 emplois, dont une majorité à temps plein.» Prévisions de création de plus de 49 900 emplois en 2007 et 36 800 en 2008. Prévision de diminution du taux de chômage à 7,8 % en 2008 et d'amélioration du taux d'emploi à 60,4 %. Prévision de croissance des salaires de 5,4 % en 2007.

► Le Québec a mieux fait que l'Ontario «depuis 2003» : la croissance économique par habitant est supérieure, de même pour la croissance du revenu personnel disponible.

► Appréciation rapide du dollar canadien, de plus de 40 % en cinq ans, passant de 0,63 US\$ à 0,90 US\$, «appréciation qui a retiré un avantage concurrentiel important à nos industries tournées vers le commerce extérieur». C'est un problème porteur de sa solution en rendant plus abordables les achats en machinerie et en équipement. «C'est le temps de permettre aux entreprises de relever le défi de la productivité.» Par ailleurs cela a nuit à l'achat d'équipements fabriqués localement.

► Impact de l'augmentation des coûts des carburants et de la montée des pays émergents où le coût de main d'œuvre est bon marché. «Ces éléments sont hors de notre contrôle.»

► Concurrence manufacturière de la Chine, de l'Inde et du Brésil, entre autres sur le marché américain.

► «Une récente étude de l'Institut C.D. Howe témoigne du retard du Canada par rapport aux pays de l'OCDE au chapitre de l'investissement. Au Québec, le niveau des investissements par travailleur se situe à seulement 63 % de la moyenne des pays de l'OCDE. Il faut faire beaucoup mieux.»

► **Routes** : après le jour du budget, les droits payés pour les permis spéciaux de pneus à large bande seront versés au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

► **Régions** : de 2007-2008 à 2011-2012, 675 M\$ sous l'autorité des régions pour appuyer leur développement, dont 300 M\$ en Fonds de développement régionaux sous l'autorité des CRE; 150 M\$ de plus pour favoriser la productivité des entreprises et appuyer les secteurs minier, agricole, des pêches et touristique. Dans le cadre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions. Des crédits spécifiques sont alloués à divers ministères dans le cadre de cette stratégie. Au 1^{er} juin, 21 M\$ de plus pour les régions ressources pour qu'elles puissent diversifier leur économie et soutenir des projets d'innovation de leurs entreprises.

► **Régionalisation du déficit du métro de Montréal** : 11 M\$ par année pour cinq ans à compter de 2007-2008 pour faciliter la mise en œuvre de l'entente entre les différentes autorités organisatrices de transport en commun dans la région métropolitaine.

► Création du FIER-Premières Nations avec une capitalisation pouvant atteindre 30 M\$ par une bonification de 15 M\$ de



«dans l'histoire du Québec», croissance de la consommation de 3,6 %; des investissements résidentiels et privés; exportations en hausse; 58 000 unités mises en chantier, la meilleure performance en 17 ans. Prévision d'accélération de l'activité économique. Défi du marché extérieur : coûts de main-d'œuvre moindres des pays émergents en concurrence au Québec; hausse du prix du pétrole. Impacts négatifs de l'appréciation, possiblement non terminée, de la devise. **Régions** : 240 M\$ (57 M\$ en 2005-2006) au développement des régions. avec la participation du fédéral. **Fonds et services** : 78 M\$ de plus pour le FIER-Régions; Innovatech Régions ressources transformée en société de capital mixte public-privé; 10 M\$ de plus à Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et Innovatech du sud du Québec, en attendant le remplacement par des capitaux privés du 25 M\$ annuel reçus en fonds publics; Innovatech du Grand Montréal, privatisée. Nouvelles règles de gouvernance à venir pour les sociétés d'État. Les fonds fiscalisés pourront investir dans des entreprises de plus grande taille.Volet Relève PME du programme Financement PME d'Investissement Québec. Portail gouvernemental de services aux entreprises. **Infrastructures** : hausse de 400 M\$ des investissements en infrastructures (de 4,1 G\$ en 2004-2005 à 4,5 G\$ en 2005-2006). Investissements records en infrastructures dans toutes les régions (moyenne de 1,3 G\$ d'ici 2007-2008). Nouvelle politique de maintien des actifs de 1 G\$ de plus sur trois ans. **Municipalités** : augmentation de la contribution du Québec à la SOFIL (Société de financement des infrastructures municipales) qui pourra investir 1 G\$ par an à terme. **Énergie** : 3 G\$ par année dans de nouveaux projets de centrales; contrats pour un parc éolien au Bas St-Laurent-Gaspésie (1,9 G\$). Mesures pour favoriser l'utilisation de l'éthanol et du biodiesel, de même que les sources non conventionnelles dans la culture en serre. **Agriculture** : 5 M\$ pour les produits du terroir, pôle bioalimentaire à l'Est de Montréal. **Tourisme et aménagement du territoire** : industrie touristique (5 M\$), 400^e anniversaire de Québec (110 M\$), parcs (22 M\$).

► En 2006-2007, croissance de l'économie de 2,2 % en 2005, prévue à 2,5 % en 2006. PIB en 2005 de 238,7 G\$. Poursuite de la reprise des exportations. Plus faible taux de chômage depuis 1975, à 8,3 % en 2005. Taux d'emploi à 60,1 %, 90 000 emplois créés. Les ménages ont accru leurs achats de biens et services de 3,7 %, un sommet des 8 dernières années. Ils ont peu épargné, avec un taux d'épargne de 0,1 % une première depuis les années 1960. [NDLR : sur trois ans (2005; 2006; 2007), le taux général de croissance des salaires (3,9; 4,4; 3,7) et du revenu personnel (4,2; 4,6; 4,0) monte plus que l'indice des prix (2,3; 2,3; 1,9) ce qui accroît les effets d'augmentation des écarts liés à des décisions fiscales et de programme, et possiblement aussi à des décisions relatives aux conditions de travail dans le secteur public, les restrictions imposées aux unEs se démarquant non seulement des avantages offerts aux autres, mais aussi avec l'amélioration générale du pouvoir d'achat dans la société]. Hausse des taux d'intérêt prévue. Contraintes de la hausse du dollar canadien (mais aussi avantages comme la capacité d'achat à l'extérieur accrue), de l'augmentation du prix du pétrole, dont le coût restera élevé, du différend sur le bois d'œuvre et de la concurrence croissante des pays émergents. «Les entreprises manufacturières ont entrepris de modifier leurs méthodes de production et d'augmenter leur productivité» : malgré 9 % d'emplois perdus dans ce secteur depuis 2003 (64 000 emplois), elles ont accru leur production de 4 %. **Forêts** : 925 M \$ sur quatre ans de plus pour «continuer à soutenir les travailleurs, les régions et l'industrie forestière du Québec» pendant la présente période de transition (en plus des 167 M\$ annoncés dans le Budget 2005-2006, pour un total de 1,1G\$). Mesures dont l'annonce est à venir pour sécuriser l'accès aux matières premières. **Agriculture** : secteur traversant «une période de transition» en raison des nouveaux risques pour la santé publique et des exigences de développement durable. 79 M \$, pour la santé publique. Nouveau crédit d'impôt remboursable de 30 % aux producteurs de porcs pour l'achat d'équipements de traitement du lisier. 3 M\$ à la commercialisation et la distribution des produits du terroir et au développement de l'industrie des alcools artisanaux pour favoriser la diversification agricole. **Transport en commun et réduction des gaz à effet de serre**. Politique de transport en commun à venir. Investissement de 1,5 G\$ sur trois ans pour maintenir et de renouveler les infrastructures et les équipements. Remboursement de la taxe sur les carburants aux sociétés de transport en commun. Incitatif fiscal aux entreprises qui défraient les coûts du laissez-passer de leurs employés et non imposition de cet avantage pour les employés. Remboursement de la TVQ jusqu'à concurrence de 1 000 \$ à l'achat des modèles de véhicules hybrides les moins énergivores. Remboursement de la taxe sur le carburant payée à l'achat de biodiesel. **Promouvoir la recherche et l'innovation**. Cible de consacrer 3 % du PIB à la R.-D. d'ici 2010. Mise de fonds dans l'innovation (33 M\$). Annonces à venir. Mesures de soutien de 75 M\$ sur trois ans. [NDLR : tout est mis dans la recherche précompétitive et dans la

l'enveloppe FIER-Régions, avec une participation du gouvernement de 1\$ par dollar investi jusqu'à concurrence de 15 M\$. Pour le développement d'entreprises parmi les Premières Nations.

► **Impact prévu des actions du budget 2007-2008** : «Grâce à leurs effets combinés, le PIB réel enregistrera une augmentation de 4,1 % par rapport à son niveau projeté en l'absence de ces actions, soit un ajout d'environ 0,25 point de pourcentage à la croissance économique annuelle du Québec. Cela représente à terme des gains de plus de 11 milliards de dollars sur le PIB réel. De plus, ces actions stimuleront les investissements et entraîneront la création de près de 47 000 nouveaux emplois. La productivité du travail devrait augmenter, quant à elle, de près de 3 % au-dessus de son niveau projeté en l'absence de ces actions.»



valorisation de la recherche, rien n'est fait pour améliorer le financement de la recherche fondamentale et indépendante, qui stagne.] **Capital de risque : améliorer la capitalisation des entreprises.** Depuis 2003, le gouvernement agit davantage comme levier, favorisant l'investissement privé. Pour une deuxième année consécutive, les investissements en capital de risque ont connu une croissance, avec une hausse de 11,7 % en 2005. Les investisseurs étrangers sont de plus en plus présents (investissements de 122 M\$ au Québec en 2005, hausse de 130 % depuis 2002). Les fonds fiscalisés jouent un rôle très actif dans ce secteur. Ils ont effectué 44,8 % des investissements en capital de risque au Québec en 2005. Les investissements gouvernementaux sont passés de 230 M\$ à 62 M\$ de 2002 à 2005 et les fonds institutionnels de 88 M\$ à 13 M\$ pendant que les fonds fiscalisés sont passés de 178 M\$ à 318 M\$ (44,8 % du capital de risque au Québec) et les fonds étrangers de 53 M\$ à 122 M\$, pour un total passé de 739 M\$ à 710 M\$ (chuté à 621 M\$ en 2003 et reprogressé depuis). [NDLR : Quel est l'impact de cette transformation ?] **Régionalisation et décentralisation.** 8 M\$ de plus par année pour les budgets des CRE. Relocalisation à Val-d'Or du siège social de la SOQUEM, filiale de la Société générale de financement (9 M\$ sur 3 ans). 3 M\$ sur 2 ans afin de trouver de nouvelles réserves minières. Le crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée ajusté pour favoriser la rétention. Les crédits d'impôt visant à stimuler l'activité économique dans les régions ressources maintenus et mieux encadrés. **Un financement accru pour les FIER et les FLI.** Le Fonds d'intervention économique régional (FIER), volet régions, a investi plus de 156 M\$ dans 11 des 17 régions du Québec. Mise de fonds additionnelle de 30 M\$ dans les FIER-Régions. Augmentation de 15 M\$ par année, pour trois ans de l'investissement gouvernemental (pour un total de 126 M\$ jusqu'à maintenant) dans les fonds locaux d'investissement (FLI). 12,5 M\$ de plus pour le développement de nouvelles entreprises par le Fonds d'investissement en économie sociale. Bilan des interventions des FLI de 1998 à 2004 : 47 099 emplois créés ou maintenus; 4 733 entreprises ont bénéficié d'une aide financière. **Tourisme.** Plus de 15 M\$ seront investis pour soutenir l'industrie touristique (dont 12,5 M\$ de plus annuellement dans le Fonds de partenariat touristique). **Autres :** 20 M \$ sur trois ans pour appuyer la nouvelle politique internationale. Annonces à venir. Mesures pour enrayer la contrebande du tabac qui feront l'objet d'un projet de loi. Mesures contre l'évasion fiscale dans la restauration.

2.7. Le paiement de la dette

- ▶ En 1998-1999, «on n'emprunte plus pour payer l'épicerie!»
- ▶ En 1999-2000, dette totale de 96 G\$.
- ▶ En 2000-2001, idem, mais service de la dette plus bas que prévu.
- ▶ En 2001-2002, annonce d'une réduction de la dette de 500 M\$ et baisse prévue du taux d'endettement de 21% en cinq ans.
- ▶ En 2002-2003, réduction du service de la dette de l'année précédente de 372 M\$.

Élections et changement de gouvernement

- ▶ En 2003-2004, diminution du service de la dette d'environ 144 M\$ liée à des diminutions de taux d'intérêt. Même prévisions qu'en mars 2003 pour une dette à 108,6 G\$ en 2003-2004. Interprétation que l'augmentation de la dette de 3,4 G\$ en 2002-2003 est due aux placements non rentables du gouvernement. En fait la dette totale est passée en 2002-2003 de 45,8 % à 44,7 % du PIB. Elle est donc techniquement moins pesante. Volonté de «fixer des balises en matière d'endettement.»
- ▶ En 2004-2005, augmentation de la dette de 111,4 G\$ à 114.8 G\$, en hausse de 2,4 G\$, une hausse présentée comme raisonnable compte tenu des taux d'intérêts bas. En fait le rapport de la dette sur le PIB est en diminution constante depuis 1997-1998. Il devrait passer de 52,2% en 1997-1998 à 42 % en 2005-2006. 200 M\$ de plus au service de la dette, en

- ▶ **La dette directe au 31 mars 2007 est de 90,383 G\$ et de 122,413 G\$ en incluant les fonds de retraite et en déduisant le Fonds des générations.** La dette totale a augmenté de 4,111 G\$ en 2006-2007, sans déficit d'opérations noté. L'augmentation est notamment liée à des manœuvres financières liées à des investissements et à des provisions liées au règlement de l'équité salariale. Elle augmentera en 2007-2008 de 2,8 G\$, toujours dans un contexte sans déficit d'opérations, pour se situer à 125,219 G\$. Au 31 mars 2006, la part de la dette totale de 118,3 G\$ attribuée à des déficits cumulés était de 91,699 %, ce qui correspond en fait à la dette totale moins les avoirs financiers nets et les immobilisations. Cette donnée est reprise ailleurs en mentionnant que la dette accumulé en trente ans pour les dépenses courantes est estimée à 91,7 G\$. 93,2 % de la dette était en dollars canadiens. En fait, le chiffre désigne surtout la part nette de la dette une fois certains avoirs pris en compte.
- ▶ Même si la dette comme telle a augmenté, le ratio dette/PIB qui s'élevait à 52,2% en 1997-1998 devrait s'établir à 41,7% en 2008-2009.
- ▶ «Sous notre administration, le poids de la dette a été réduit, passant de 46% du PIB en 2003 à 43% en 2007.»
- ▶ Économies au service de la dette de 238 M\$ liés à des taux d'intérêt moins élevés que prévu. De 6,967 G\$ en 2006-2007, les prévisions sont de 7,2 G\$ en 2007-2008 et 2008-2009. La part des revenus consacrés au service de la dette sera passée de 17,7 % en 1997-1998 à 12,3 en 2008-2009.
- ▶ **Amélioration de la cote de crédit :** en 2006 deux agencesde crédit sur 5 ont augmenté la cote de crédit du Québec en raison de l'amélioration de la situation financière, de l'engagement à poursuivre dans cette voie, de la «gestion rigoureuse



hausse de 2 %. Le gouvernement consacre une part de plus en plus faible de ses revenus aux intérêts sur la dette, le rapport passant de 17,6 % en 1998-1999 à 13,7 % en 2004-2005. Contrôle plus serré prévu. Actions proposées : limiter au maximum les mises de fonds dans les sociétés d'État, instaurer une nouvelle politique d'immobilisations basée sur la capacité de payer et d'entretenir le matériel.

► En 2005-2006, projet de faire passer la dette qui est à 44% du PIB sous les 40 % du PIB d'ici 10 ans. La dette directe du Québec est de 80 G\$ au 31 mars 2005 et celle des régimes de retraite de 36 G\$ pour un total de 116,6 G\$, le tout à 90 % en devises canadiennes. La hausse prévue au 31 mars 2006 est de 2,8 G\$ pour un total de 119,4 G\$, dont 1,2 G\$ s'expliquera par la hausse des investissements en routes et immobilisations, un autre 1,1 G\$ par la hausse des profits d'Hydro-Québec et un autre 0,5 G\$ par des mises de fonds dans certaines sociétés.

► En 2006-2007, la dette totale atteindra 118,2 G\$ au 31 mars 2006, soit 43 % du PIB, près du double de la moyenne canadienne, et la dette nette atteindra 103,8 G\$. Jugée trop élevé. La dette est présentée comme ayant été constituée aux trois-quarts en 30 ans par des emprunts pour les dépenses courantes. Évocation des contraintes démographique et du vieillissement de la population. Volonté de rapprocher l'objectif d'atteindre 40 % du PIB pour la fin de la décennie. Risque allégué de l'impact budgétaire d'une hausse des taux d'intérêt. Mention que la cote de crédit du Québec est passée du niveau Aa2 en 1981 au niveau A1 en 2006. Une loi «permettant l'atteinte des résultats fixés ainsi que la pérennité de la démarche» sera présentée à l'Assemblée nationale. **Instauration du Fonds des générations** : présenté comme une nouvelle étape franchie dans «l'assainissement des finances publiques» et comme «un pas de plus pour améliorer l'équité envers les générations futures». **Objectif** : ramener la dette en deçà de 25 % du PIB d'ici 2025, ie au niveau de la moyenne canadienne. À cette date, 30 G\$ auront été consacrés au remboursement de la dette. **Méthode** : Versement graduel dans le Fonds des droits hydrauliques déjà perçus auprès des producteurs privés d'hydroélectricité (73 M\$ en 2006-2007, 374 M\$ en 2007-2008 et 600 M\$ à compter de 2008-2009) et des droits hydrauliques qui seront désormais payés aussi par Hydro-Québec, pour des revenus annuels d'au moins 600 M\$ (demi-redevance, en 2007, 535 M\$ en 2008). On compte principalement sur des gains d'efficacité et l'augmentation des revenus liés à l'exportation. Instauration d'une redevance sur le captage de l'eau accompagnée d'une loi assurant que l'État soit le seul propriétaire de l'eau. D'autres revenus pourront alimenter le Fonds (vente de certains actifs non stratégiques [NDLR : ?] pour l'État). La Caisse de dépôt et placement du Québec sera chargée de la gestion du Fonds. La dette augmentera de 2,9 G\$ en 2006-2007 en raison d'investissements dans les infrastructures routières et de la part versé par Hydro-Québec en dividendes.

des dépenses notamment par le règlement des conventions collectives jusqu'en 2010», par le développement d'une stratégie de réduction de la dette par le Fonds des générations, par la taille et la diversification de l'économie.

► **Versements au Fonds des générations** : 200 M\$ de plus «grâce aux résultats exceptionnels d'Hydro-Québec» (mais 200 M\$ pris dans la réserve faite l'année d'avant) par-dessus les 500 M\$ versés en février 2007. Le Fonds devrait atteindre 2 G\$ au 31 mars 2009. Entre 2010 et 2025, 400 M\$ de plus par année en moyenne tirés des revenus d'exportation d'électricité d'Hydro-Québec entre 2010 et 2025, plus les redevances hydrauliques annuelles, pour plus de 1G\$ par année. On rappelle qu'au 31 mars 2026, près de 42 G\$ auront été consacrés au remboursement de la dette». La dette aura été réduite à 25% du PIB «tout en ayant remis à niveau nos infrastructures publiques». «Près de la moitié de la dette contractée pour payer l'épicerie et accumulée depuis plus de 30 ans par les gouvernements qui nous ont précédés aura alors été remboursée.»

► Autre formulation : «En 2007-2008, le gouvernement versera 200 millions de dollars supplémentaires au Fonds des générations à même la réserve budgétaire. L'utilisation du solde de la réserve contribuera à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2008-2009.»

► Vente de trois édifices gouvernementaux. Dont les gains seront versés au Fonds des générations.

► L'opération Fonds des générations est à nouveau dite pour les enfants et petits-enfants.

► Le plan de placement pour l'actif du Fonds des générations comprend des titres à revenus fixes comme les obligations, des investissements sur les marchés boursiers et autres placements.

► Le Fonds des générations aurait eu un impact sur la cote de crédit du Québec : «L'agence de crédit Moody's a reconnu le mérite de cette stratégie en portant la cote de crédit du Québec à son niveau le plus élevé depuis 1975.» L'eau «que j'aime appeler notre or bleu» servira à «créer de la richesse en contribuant à la qualité de l'environnement dans le nord-est de l'Amérique du Nord. Une façon de participer à la lutte contre les changements climatiques.

2.8. L'équilibre du budget (surplus ou déficit)

- En 1998-1999, déficit prévu, mais déficit zéro atteint un an plus tôt.
- En 1999-2000, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt.
- En 2000-2001, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt.
- En 2001-2002, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. Surplus supplémentaires constatés dans les années précédentes. Apparition d'une réserve de 950 M\$ en 2000-2001 utilisable en éducation, en santé et services sociaux, en nouvelles initiatives en solidarité sociale, recherche et projets spéciaux sélectionnés. Sans oublier 730 M\$ des années précédentes, mis dans des OSBL-cachettes d'écureuil, encore très peu dépensés.
- En 2002-2003, priorité à l'équilibre des finances publiques; déficit zéro préservé; maintien des objectifs de dépenses; utilisation du solde de 670 M\$ de la réserve budgétaire.

Élections et changement de gouvernement

- En 2003-2004, déficit zéro présenté comme un redressement devant un déficit appréhendé, mais virtuel (après

► Surplus budgétaire de 29 M\$ en 2006-2007. Les revenus supplémentaires de 2,7 G\$ ont été affectés pour 896 M\$ à des dépenses de programme (créances douteuses, règlement de l'équité salariale, coût de la dernière élection, coûts additionnels à l'assurance médicaments et aux services médicaux, entente avec les policiers de la Sûreté du Québec, sommes allouées aux travailleurs forestiers), 500 M\$ au Fonds des générations, 1,3 G\$ à la réserve. [N.D.L.R. **En quoi les dépenses de programmes sont-elles spécifiquement puisées dans ces surplus et non dans la planification budgétaire normale ?]**

► Déficit zéro prévu en 2007-2008, ainsi qu'en 2008-2009, cette fois avec l'utilisation de 1,1 G\$ de la réserve budgétaire.



seulement un mois de l'année budgétaire), évalué à 4,3 G\$ (Rapport Breton).

- ▶ En 2004-2005, le budget 2003-2004 est dit en équilibre. Pertes exceptionnelles de la SGF de 91 M\$ en 2001-2002, de 339 M\$ en 2002-2003 et de 364 M\$ en 2003-2004. Déficit zéro avant les pertes exceptionnelles de la SGF. Respect de l'objectif de 45 G\$ pour les dépenses de programme. Pour 2004-2005, déficit zéro prévu, avec une situation budgétaire délicate. Déficit de 1,623 G\$ en vue pour 2005-2006, malgré l'engagement du déficit à zéro. **Situation d'impasse budgétaire** causée par la dette, le gouvernement précédent et le fédéral. Fragilité de l'équilibre budgétaire associée au fait que «le fardeau fiscal des Québécois est le plus élevé au Canada» et que «la dette du Québec est la plus importante des provinces canadiennes».
- ▶ En 2005-2006, déficit zéro en 2005-2006. Croissance des dépenses de programmes de 3,6 % pour tenir compte des conventions collectives et de l'équité salariale. Reconduction des mesures de lutte contre l'évasion fiscale. Impasse prévue de 800 M\$ pour 2006-2007. Il y a toutefois des excédents cumulés de 819 M\$.
- ▶ En 2006-2007, maintien de l'équilibre budgétaire et du déficit zéro en 2006-2007 et même prévision pour 2007-2008. La **croissance des dépenses a été limitée** de 2003 à 2006 (moyenne annuelle de 3,7 %; 3,1 % prévu pour 2007-2008). Les dépenses du fédéral ont crû en moyenne de 7,0 % et celle de l'ensemble des provinces de 6,4% au cours de la même période. Les dépenses de programmes représenteront 17,6 % du PIB en 2006-2007 et 17,5 % en 2007-2008, le niveau le plus bas depuis 35 ans. Engagement d'accorder la priorité à la santé; à l'éducation; à la réduction du fardeau fiscal; à la modernisation des infrastructures. Investissements en immobilisation en 2006-2007 (4,7 G\$ dont près de 1,6 G\$ au maintien des actifs). Prévision d'équilibre budgétaire pour 2007-2008. Croissance des dépenses limitée à 3,1 %. Gestion rigoureuse maintenue et poursuite des efforts de lutte contre l'évasion fiscale.

Notes sur la méthodologie budgétaire

- ▶ En 2003-2004, élargissement et renouvellement de la méthode de consultation prébudgétaire «dans un forum approprié». Engagement à rendre public dans les six mois les états financiers certifiés par le Vérificateur. Intégration des résultats financiers des réseaux de la santé et de l'éducation dans le périmètre comptable avec des mécanismes de suivi dès le prochain budget.
- ▶ En 2006-2007, **moderniser la gouvernance**. Revoir la gouvernance des sociétés d'État. Annonce du dépôt d'un énoncé de politique sur la question: les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction séparées; le mandat des conseils d'administration modifié et la reddition de comptes des sociétés d'État renforcée; des responsabilités additionnelles seront confiées au Vérificateur général; les lois constitutives des sociétés d'État seront révisées systématiquement tous les dix ans. **Améliorer la transparence des finances publiques**. À partir de 2006-2007, publication un rapport financier mensuel sur l'évolution de la situation financière. Le Québec sera la première province à publier aussi fréquemment l'information portant sur ses activités financières. Aussi publication chaque automne par le gouvernement d'un rapport sur la situation économique et financière du Québec accompagné d'un rapport sur les dépenses fiscales. Depuis 2003-2004, une nouvelle annexe des comptes publics présente les surplus et les déficits annuels et cumulés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Innovation dans les Comptes publics 2004-2005 par une section réservée à l'analyse financière ainsi que des indicateurs financiers. À compter de 2005-2006, les revenus des transferts fédéraux sont comptabilisés sur une base d'exercice plutôt que sur une base de caisse. La méthode de calcul de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties a été améliorée.

- ▶ Les conventions comptables de 1998, faites avec le vérificateur de l'époque, Guy Breton, ont été appliquées. L'Institut canadien des comptables est à introduire de nouvelles normes. Le Québec va s'ajuster comme les autres administrations publiques canadiennes.
- ▶ Amélioration de la comptabilité gouvernementale en tenant compte des commentaires formulés par le Vérificateur général. Après entente avec lui : examen conjoint de la comptabilité gouvernementale en vue d'une réforme majeure qui conduira à une intégration ordonnée au périmètre comptable du gouvernement : des hôpitaux, commissions scolaires, cégeps.
- ▶ Certains ajustements aux conventions comptables du gouvernement seront en vigueur lors du prochain budget et même à l'automne pour le dépôt des comptes publics, si le travail est assez avancé.
- ▶ La nouvelle *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* augmente les pouvoirs du Vérificateur général. La loi stipule que le Vérificateur s'associera à une firme indépendante pour vérifier les livres et les comptes des six principales sociétés d'État à caractère financier ou commercial, ainsi que la Caisse de dépôt et placement : dès 2007-2008, covérification de la Société des alcools du Québec, de la Société générale de financement du Québec. Dès 2008-2009, vérification de la Régie des installations olympiques, de la Société des établissements de plein air du Québec, de l'Agence métropolitaine de transport.
- ▶ Pour harmoniser avec les nouveaux principes comptables, inscription d'un passif environnemental de 333 M\$ aux états financiers du gouvernement pour 2006-2007 en lien avec la mise en œuvre d'un plan de restauration sur 10 ans des sites contaminés.

Les documents des budgets du Québec sont accessibles sur le site Internet suivant : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/index.asp>

3. Les faits saillants du budget du Québec 2007-2008.



Que vient faire le budget 2007-2008 dans l'évolution des finances publiques du Québec ? Comme d'habitude, il y a dans l'opération budgétaire une mise en scène et un spectacle devant la population et les groupes de la société qui en surveillent les annonces. Les médias allouent en général une fenêtre de 48 heures : la journée même et le lendemain. Ensuite chacun retourne à «ses» affaires.

Cette année la pièce de théâtre a été jouée en trois actes : premier acte, le budget du ministre sortant, Michel Audet, le 20 février 2007, quelques jours avant les élections, jamais voté; deuxième acte, le budget fédéral du ministre Jim Flaherty, le 26 mars 2007, avec l'annonce, pendant la campagne électorale québécoise, d'un règlement sur le déséquilibre fiscal ayant des impacts de quelques milliards de dollars sur les Finances du Québec ; troisième acte, le budget de la ministre entrante d'un gouvernement minoritaire, Monique Jérôme-Forget, le 26 mai 2007.

La fenêtre du 26 mai s'est ensuite étirée sur un roman-feuilleton d'environ une semaine. Le gouvernement étant minoritaire, le Discours sur le budget a donné suite à un suspense de plusieurs jours à l'Assemblée nationale, vu la possibilité de renversement du gouvernement par un vote négatif : l'opposition voterait-elle pour ou contre ce budget ? La réponse est venue le vendredi, 1^{er} juin : le budget a été adopté, après quelques concessions mineures. Puis,

Le budget dans ses propres mots

Le thème donné : Rigueur et transparence

La structure du discours : Les femmes au pouvoir, la rigueur et la transparence, un gouvernement qui va de l'avant, a confiance dans ses moyens, relève ses défis, le budget d'un gouvernement minoritaire, le tout actualisé dans 6 dominantes :

Premièrement, nous valorisons le travail.

Deuxièmement, nous favorisons l'investissement privé pour créer des emplois dans toutes les régions.

Troisièmement, nous rénovons nos écoles et nos hôpitaux et nous réparons nos routes.

Quatrièmement, nous nous attaquons à la dette avec fermeté.

Cinquièmement, nous faisons de notre administration un exemple de transparence.

Sixièmement, nous poursuivons la modernisation de l'État.

Les premiers mots du discours : «Dans son message inaugural, le premier ministre a évoqué ce budget comme étant celui de la rigueur et de la transparence. Ces deux mots m'ont guidée tout au long de ma carrière. Je le confesse devant vous aujourd'hui, c'en est presque une obsession. Ce premier budget que je présente est également imprégné par cette obsession de rigueur et de transparence, comme vous le constaterez. Car l'argent que nous gérons, n'est pas le nôtre. L'argent que nous gérons est celui des Québécois qui travaillent tous les jours pour que nous puissions nous offrir des services publics de qualité. Ne l'oublions jamais.»

En fait les premiers mots sont : «Avant d'entamer, à proprement parler, la lecture du Budget 2007-2008 du Québec, je tiens à prendre quelques instants pour rendre hommage au premier ministre. Lorsque le premier ministre a formé son cabinet, le 18 avril dernier, il a posé un geste historique. En nommant pour la première fois autant de femmes que d'hommes au plus prestigieux conseil d'administration au Québec, il a fait éclater ce plafond de verre, cette barrière qu'on ne voit pas, mais qui a freiné l'ascension de bien des femmes de talent. Au cours de ma carrière, j'ai fait partie de nombreux conseils d'administration. Dans la plupart des cas, j'étais la seule femme. Chaque fois que je proposais d'en recruter une autre, on me disait à peu près ceci : « Monique, il n'y en a pas deux comme toi. » Vous reconnaissez là, Monsieur le Président, la flatterie des hommes. Mais ce qui se cachait derrière cette flatterie, n'était-ce pas le sentiment d'en avoir déjà fait bien assez ? C'est facile d'avoir le mot « égalité » à la bouche. Personne n'est contre la vertu. Mais il faut de la détermination pour imposer l'égalité, comme il en a fallu à notre gouvernement pour régler l'équité salariale. Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège et un honneur de servir les Québécoises et les Québécois aux côtés de mon premier ministre. Au nom de toutes les femmes, merci, Monsieur le Premier Ministre.

La mesure clé : Les baisses d'impôt de 950 M\$.

Les valeurs redites plusieurs fois : Rigueur et transparence

Les cahiers spéciaux : «Relever le défi du financement de la santé», «Stratégie pour le développement de toutes les régions : Des moyens accrus, une autonomie renforcée», «Stratégie d'action en faveur des aînés : Un milieu de vie amélioré, une participation encouragée».

Les mots de la fin : «Avec ce budget, nous changeons le cours des choses. Nous baissons vos impôts. Nous rendons notre économie plus concurrentielle. Nous investissons dans notre savoir et notre santé. Nous rénovons nos infrastructures. Nous rendons l'administration publique plus transparente et moderne. Nous nous attaquons avec détermination à notre endettement en misant sur notre or bleu. Nous devenons aussi plus responsables en nous engageant de manière intelligente à solutionner le problème du financement à long terme de notre système de santé. Ce budget, à la fois rigoureux et audacieux, est un budget d'espoir. Il est imprégné de cette conviction que nous pouvons relever nos défis les plus exigeants pour nous donner une vie meilleure et léguer à nos enfants un avenir plus prospère. Monsieur le Président, ce budget répond ainsi aux priorités des Québécois. La population souhaite que ce parlement travaille dans un esprit de collaboration. La population fait appel au sens des responsabilités de chacun d'entre nous.»



bien vite, l'attention du public, comme celle des médias, sursollicités par la question budgétaire, est passée à autre chose.

Une fois le spectacle terminé et les mesures regroupées puis analysées en fonction de leur impact, on peut apercevoir les choses autrement.

Quel est le titre de la pièce de théâtre, version 2007-2008 ? **«Rigueur et transparence !»** répète sur tous les tons la Présidente du Conseil du Trésor devenue ministre des Finances, qui s'attribue aussi le rôle de faire-valoir du premier ministre et de ses collègues qui feront à leur tour des annonces sectorielles. La pièce se joue en habit de grand-mère soucieuse de l'avenir de ses petits-enfants, présents à l'événement.

«Ce premier budget que je présente à titre de ministre des Finances est guidé par une volonté de rigueur et de transparence. Il répond aux défis du Québec d'aujourd'hui. Il est un investissement dans l'avenir de nos enfants. [...] Oui, nous préparons l'avenir de nos enfants, mais nous bonifions aussi la qualité de vie de leurs parents et de leurs grands-parents.» Monique Jérôme-Forget. *Le budget en un coup d'œil*, 24 mai 2007.

«Ce budget, je l'ai élaboré en pensant à mes petits-enfants, Zoé, Louis et William. Ils sont dans les tribunes cet après-midi. En eux, je vois vos enfants et vos petits-enfants. C'est pour eux que nous sommes ici.» Monique Jérôme-Forget, *Discours sur le budget 2007-2008*, 24 mai 2007.



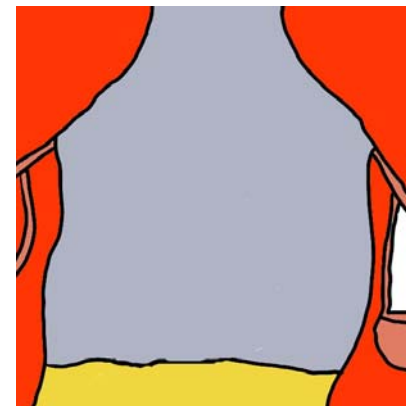
Analyser le budget suppose d'apercevoir la réalité derrière le spectacle bien ficelé, qui cette année se répartit sur plusieurs déclarations et documentations, avant et après le budget, ce qui

complique l'analyse. Pas simple, mais pas impossible. Commençons par les ficelles. Si on regarde le budget du Québec quelques semaines plus tard, qu'aperçoit-on ?

1. Le coup de poker calculé d'un gouvernement minoritaire, qui a misé sur le fait que les autres partis à l'Assemblée nationale préféreraient ne pas retourner tout de suite en élection – parce qu'ils ne seraient pas prêts et/ou qu'ils se rendraient ainsi impopulaires – pour **imposer une baisse d'impôt critiquable et critiquée**. Un sondage Léger Marketing publié quelques jours après le budget (<http://www.legermarketing.com/documents/POL/070527FR.pdf>) a indiqué que 70 % de la population n'en voulait pas, sans vouloir pour autant de nouvelles élections. Le gouvernement Charest a prétendu se faire élire sur sa promesse de baisser les impôts, insuffisamment réalisée dans le mandat précédent selon une certaine tendance. Le gouvernement fédéral a mis l'argent. Le lendemain de l'annonce, l'argent était promis... et dilapidé. **Le budget a concrétisé deux baisses d'impôts : une baisse d'impôt pour les particuliers de 1,248 G\$ (950 M\$ en baisse principale + 214 M\$ en reconduction de mesures du budget Audet de février 2007 + 84 M\$ en mesures supplémentaires affectant les revenus) et une baisse d'impôt pour les entreprises de 900 M\$ pour un total de 2,148 G\$. Le règlement fédéral du déséquilibre fiscal rééquipait le Québec d'environ 2,2 G\$ en 2007-2008. Les voici évanouis en une journée.**

L'épée de Damoclès a pourtant pesé sur l'Assemblée nationale pendant une semaine, avec toute l'ambiguïté de formations politiques qui avaient battu le chaud et le froid, critiquant le fait de baisser les impôts après avoir critiqué, avant l'élection, de ne pas l'avoir fait. L'ADQ en joué le non rituel de l'opposition officielle et laissé le Parti Québécois faire le boulot. Celui-ci a négocié quelques investissements qui totaliseront 111 M\$: 30 M\$ de plus pour les services aux élèves en difficulté, 60 M\$ pour les soins à domicile et les groupes de médecine familiale et 21 M\$ en crédits à l'innovation pour les régions ressources. Il n'a pas réussi toutefois à financer ces montants à même les sommes réservées à la baisse d'impôt des particuliers. Le gouvernement a plutôt avancé de 18 mois une

hausse de 9,9 % à 11,9 % du taux d'imposition des pétrolières et des institutions financières, déjà très avantagées par l'abolition de la taxe sur le capital. La mesure aura simplement pour effet de modérer cet avantage à un gain de 50 M\$ pour 2007.



2. Le scénario, simpliste, veut que les acteurs publics quittent la scène. Alors qu'il est critiqué à sa gauche et à sa droite pour la précarité des finances publiques, qu'a fait le gouvernement en choisissant un tel scénario budgétaire ? Il a diminué drastiquement, sur une base récurrente, sa capacité de revenus. Il a réduit d'autant sa capacité de dépenser et donc de jouer son rôle. **Autrement dit, il vient de s'organiser une nouvelle crise des revenus qui impactera sur ses dépenses.** En plus, il a augmenté directement les écarts entre riches et pauvres par la baisse d'impôt des particuliers, prenant par omission aux plus pauvres pour avantager, substantiellement, non pas la classe moyenne, mais le cinquième le plus riche de la population. Il a diminué la solidarité fiscale, celle des particuliers et celles des sociétés, un outil de confiance raisonnée qui prend des années à négocier et à construire, et il a encouragé le chacunE pour soi qui, forcément, conduit à laisser tomber du monde. Il a abandonné une part équivalente de contrôle de la scène publique à la main invisible du marché.

La rhétorique est la suivante. La situation économique est bonne. Les documents budgétaires expliquent que c'est en raison de la consommation des ménages et des investissements des



entreprises. **On redonne donc des fonds publics aux particuliers et aux entreprises qui pourront les dépenser sans rendre de comptes. Comme les particuliers les plus avantagés sont aussi les plus riches, il n'est pas garanti que les dollars ajoutés à leurs revenus seront dépensés dans l'économie locale ou dans le marché intérieur, comme l'aurait garanti l'addition de dollars vitaux aux revenus les plus bas. Comme il n'y a pas de mesure fiscale compensatoire ou d'exigence d'investissement en contrepartie, il n'est pas garanti que l'abolition de la taxe sur le capital résultera uniquement en investissements accrus d'entreprises, qui ont aussi à plaire à des actionnaires. C'est le contraire de la rigueur et de la transparence : il y en aura dorénavant pour 2,148 G\$ de moins sous la surveillance du Vérificateur général.**

Pourtant les agences de crédit sont contentes. Le 6 juillet 2007, un communiqué de la ministre des Finances annonçait que l'agence de crédit Standard & Poor's a révisé, à la hausse, la cote de crédit du Québec de «stable» à «positive». L'agence de crédit a invoqué, dit le communiqué, «la détermination du gouvernement à réduire le fardeau de la dette par le versement de sommes additionnelles importantes au Fonds des générations», une «plus grande flexibilité budgétaire grâce aux transferts fédéraux substantiels obtenus suite aux modifications apportées au programme de péréquation par le gouvernement fédéral», «l'engagement à respecter la Loi sur l'équilibre budgétaire», la «gestion rigoureuse des dépenses», et la taille de l'économie. Autrement dit, l'agence de crédit se fout que le Québec ait dilapidé la capacité budgétaire venant du règlement du déséquilibre fiscal. Elle use de la même logique qui, dans les institutions financières internationales, préside à la mise en place des plans d'ajustement structurel.

« Ce n'est pas avec des souliers neufs qu'on aurait dû nous présenter le budget, mais avec des mitaines à four... on dirait que l'argent du fédéral leur brûle les mains. » Henri Massé, président de la FTQ, *Un budget idéologique de baisses d'impôt*, communiqué du 24 mai 2007.

« Cette année, Monsieur le Président, huit autres provinces ont réduit leurs impôts. Toutes ces provinces ont bénéficié de transferts fédéraux plus élevés; cinq d'entre elles reçoivent de la péréquation. Permettez-moi de citer l'un des plus grands experts canadiens en matière de fédéralisme fiscal, M. Tom Courchesne. Et je cite : « C'est exactement le rôle de la péréquation – permettre aux provinces

d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité comparables. [...] Puisqu'un niveau de fiscalité élevé est problématique sur le plan de la compétitivité interprovinciale, la décision du Québec [...] est ce qu'il fallait faire. » » Monique Jérôme-Forget, *Discours sur le budget 2007-2008*, 24 mai 2007.



3 ■ Un budget n'arrive pas seul. Il faut voir comment il vient s'attacher aux budgets qui le précèdent et comment il attache ceux qui le suivront. Les choix faits ont souvent des effets de dominos sur la capacité financière du gouvernement. Cette mémoire à entretenir dans la transparence est enterrée dans ce budget sous un festival de faux raisonnements. En ce sens, **le budget 2007-2008 poursuit et prépare la marchandisation de l'économie publique québécoise, i.e. sa traduction vers des services privés offerts à qui peut payer.**

Parmi les ficelles inter-budgétaires, quelque chose a joué entre le budget pré-électoral de février et le budget post-électoral de mai. Toujours est-il que les résultats préliminaires pour 2006-2007 s'avèrent aussi différents des prévisions faites un an plus tôt, le jour du discours sur ce budget, qu'un budget différerait d'un autre budget. En gros, les revenus ont été meilleurs que prévus de 2,7 G\$ principalement parce qu'Hydro-Québec a fait 1,5 G\$ de bénéfices en vendant des participations dans des entreprises, que la bonne tenue de l'économie a occasionné des rentrées fiscales supplémentaires en impôts et taxes, qu'il y a eu quelques rentrées de plus du fédéral et que la cote de crédit a été améliorée l'année précédente. Cette dernière bonification est attribuée à l'approche de paiement de la

dette et de réduction de l'État appréciée par les milieux financiers, ce qui fait qu'il en a coûté moins cher pour payer les intérêts sur la dette. Ce «surplus» est traduit, rétroactivement, en mise de fonds de 500 M\$ supplémentaire au Fonds des générations, et en réserve de 1,3 GS, qui servira pour 200 M\$ à un nouveau versement au Fonds des générations cette année, et à un coussin pour éponger les manques à gagner en 2008-2009. Un coussin qui manquera ensuite pour amortir le manque à gagner récurrent résultant des baisses d'impôt. Ce qui fait qu'on remettra ça pour dire que la situation financière est difficile.

« Au Mouvement Desjardins, l'équipe dirigée par l'économiste François Dupuis a aussi des interrogations à ce chapitre. " Un manque à gagner de plusieurs centaines de millions risque de survenir dès 2009-2010", a-t-elle écrit sans détour dans sa note d'analyse, évoquant un "manque de vision à moyen et à long terme". Il faut se demander si Québec ne sera pas forcé de hausser des tarifs, voir des taxes ou des impôts, conclut l'équipe d'analyse du Mouvement Desjardins dirigée par l'économiste François Dupuis. » François Desjardins, « Le coût d'une baisse d'impôt », *Le Devoir*, 26 et 27 mai 2007, p. B1.

« « Comme il y aura moins d'argent qui entrera dans les coffres et que les dépenses vont en augmentant, on s'en va vers une impasse budgétaire d'au moins 3 milliards en 2010 », calcule l'économiste en chef du Mouvement Desjardins, François Dupuis. [...] L'économiste en chef de la Banque Nationale, Clément Gignac est aussi de cet avis. Selon lui, le gouvernement n'aura alors pas d'autres choix que de hausser les impôts et tarifs de toutes sortes en 2010, y compris ceux de l'électricité, à moins qu'il puisse accélérer la réingénierie de l'État ou ramener Ottawa à la table des négociations sur les transferts fédéraux. Une dernière option toutefois peu probable, croit-il. » Pierre Couture, « Un trou de 3 milliards \$ en 2010 », *Le Soleil*, 26 mai 2007, p. 10.

Autrement dit, le coussin ponctuel sert à faire passer la dilapidation récurrente des fonds publics. Cette dilapidation forcera à son tour le gouvernement à diminuer ses futures dépenses, et donc, à limiter ses services, augmenter ses tarifs... et à ré-augmenter les impôts ou à céder au privé une partie de son pouvoir d'agir ou même de ses actifs ? Cette dernière stratégie arrive déjà en 2007-2008. Elle arrive avec la mise en place de la commission Castonguay. Son président, «père» du régime d'assurance-maladie du Québec, qui s'est fait connaître depuis pour ses positions favorables à une plus grande participation du privé au système de santé, aura comme mission de proposer de nouvelles



avenues de financement et d'opération... du système de santé ! Elle arrive avec la vente de certains immeubles, dont le produit sera versé au Fonds des générations. La vente d'actifs, une modalité très secondaire, croyait-on, de la structure de financement du Fonds, qui doit normalement être financé à même les revenus de l'«or bleu», cher à la ministre, sous la forme de redevances sur l'eau et de produits de l'hydro-électricité, est pourtant utilisée cette année pour venir nourrir ce fonds. Maintenant qu'on a un contenant, on s'organisera bien avec le contenu de ce nouveau jouet. Il pourrait bien se transformer en boîte à surprise en fournissant une nouvelle motivation pour capter des fonds redirigés directement dans la sphère des marchés financiers plutôt que dans l'économie d'usage.

L'argent sur lequel une population s'est donné un pouvoir d'agir pour se développer dans l'équité retourne soit au **pouvoir flou du libre marché** où on fait de l'argent sur l'offre et la demande en avantageant les plus forts et abandonnant les plus faibles (consommation plus investissements des entreprises), soit au **pouvoir fou des marchés financiers** où on fait de l'argent sur l'argent (mécanisme de remboursement de la dette par le Fonds des générations, dont les opérations sont suivies par la Caisse de dépôt et se situent essentiellement sur un registre d'opérations financières qui visera à le faire croître par des rendements plus élevés que les rendements exigés pour le service de la dette).

4 Pendant que le Québec fait un bout du travail de dilapidation pour le gouvernement fédéral, le fédéral continue de préparer d'autres épisodes de la même histoire. La manœuvre financière entre le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois a pour effet que l'argent public fédéral se trouve simplement libéralisé par le gouvernement québécois à un moment qui avantage l'implantation au Québec d'un peu plus de ce courant dominant qui taxe la planète entière en ce moment. Le règlement du déséquilibre fiscal se produit ainsi sans amélioration substantielle de la contribution du fédéral aux obligations de la solidarité. Pire la formule des transferts sociaux fédéraux servant à financer l'aide sociale est modifiée pour une formule fixe au pro-rata de la population qui sera insensible à la situation économique des provinces, ce qui rendra bien tentant de diminuer l'aide et les

critères d'admissibilité à l'aide. C'est ainsi que selon les nouvelles ententes, l'Alberta, à la fois au-dessus de ses affaires et connue pour l'insuffisance et la dureté de ses protections sociales en matière d'aide sociale, recevra dorénavant du fédéral 11 508 \$ par personne assistée sociale, soit plus que les prestations d'aide sociale qu'elle accorde !, alors que le Québec n'en recevra que 2 829\$. **La pression continue donc de s'ajouter par les dynamiques fédérales-provinciales sur le bas de l'échelle dans le financement de l'aide sociale.**

Le fédéral n'est pourtant pas à court. **En remaniant légèrement son cabinet le 14 août, le premier ministre canadien Stephen Harper annonce cinq priorités de son gouvernement pour les prochains mois, dont... baisser les impôts et les taxes.** Il faut donc se mettre une petite note pour le prochain budget fédéral.



5 Tout en se privant de revenus futurs dont il invoquera ensuite le manque, ce faisant, le gouvernement québécois poursuit la réduction progressive de la capacité de l'État à fournir les services qu'on serait en droit d'attendre de lui. Ceci est d'autant mieux huilé que la Présidente du Conseil du trésor a maintenant les clés des Finances pour poursuivre son œuvre et conjuguer les missions des deux ministères. **Au chapitre des dépenses, c'est un budget qui immobilise le service public tout en empruntant comme il se doit pour donner l'entretien des immeubles et des chemins à contrat.** On ligote la croissance, on continue de geler les

remplacements de personnel et donc de diminuer la quantité de personnel disponible pour dispenser les services... et on met le paquet sur les immobilisations ! Compte tenu de la hausse du coût de la vie, des coûts associés au règlement de l'équité salariale et des ententes salariales à honorer, la croissance d'ensemble des dépenses, est plus que limitée à 3,9 % pour 2007-2008 – 4,1 % après le 1^{er} juin 2007 – alors que le PIB devrait croître de 4,2 % pendant la même période. L'avenir est encore davantage plafonné pour 2008-2009 avec une prévision de croissance à 3 %, du moins en principe, parce qu'on peut voir pour 2006-2007 que les réalisés dépassent quand même les prévisions, les besoins étant là.

Alors que d'importantes disponibilités financières récurrentes étaient disponibles, des besoins importants ne trouvent pas de réponse, comme les 20 000 places demandées en CPE ou les milliers de logements sociaux qui seraient nécessaires. Dans ce dernier cas, on n'investira que les 187 M\$ déjà reçus du fédéral et placés dans une fiducie, pour des logements dédiés à un public aîné qui en a besoin, mais sans garantir la permanence de leur vocation sociale qui pourrait se perdre insensiblement. De même, alors que des millions ont filé par les baisses d'impôts, on dégele sans problème les frais de scolarité. Les étudiantEs se trouveront à compenser le fait que le gouvernement s'est mis en incapacité d'investir les sommes nécessaires dans l'éducation universitaire. Les aînéEs trouvent pour leur part un peu de soulagement avec de nouvelles places en CHSLD et quelques mesures visant à leur permettre d'optimiser le fruit leurs revenus à la retraite et de faciliter, un peu, leur maintien dans le milieu. Il faut dire que le renversement de la courbe de la population est à la porte. Par ailleurs les missions de régulation, que personne d'autre n'entreprendra, sont en décroissance nette depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Charest : travail, immigration et communautés culturelles, emploi et solidarité sociale, développement économique, développement durable.

L'assiette au beurre du côté des dépenses n'est pas dans les services, mais dans les bâtisses et dans les chemins. La deuxième annonce en importance dans le budget, après les baisses d'impôts aux particuliers et taxe aux entreprises, c'est le programme d'immobilisations de 30 G\$ pour les hôpitaux, les écoles, les routes,



dont 20 G\$ en réparations. Sans nier les besoins, réels, à ce chapitre pourquoi est-il plus facile d'investir dans les bâtisses que dans les services ? Le fait est que voici tout un réseau de contrats en perspective, nécessitant des emprunts qui viendront grossir la dette publique de 2,8 G\$. Ce qui n'est pas un problème : des contrats d'un côté et de l'activité financière de l'autre, pour les détenteurs de capitaux, tout est dans l'ordre. Là, la ministre est capable d'élans du cœur convaincants.

«Il faut faire davantage. Il suffit de visiter certaines écoles, certains hôpitaux pour constater le degré de dégradation de nos bâtiments. Je le dis franchement, j'ai parfois été troublée et gênée par ce que j'ai vu. Monsieur le Président, tous les élus préfèrent couper des rubans devant un édifice neuf plutôt que de changer les fenêtres et réparer la toiture d'une vieille école. Je veux changer cela. Nous allons réparer, rénover et restaurer nos infrastructures. Je veux que nos enfants fréquentent des écoles en bon état. Je veux que nos aînés soient logés dans des résidences saines et confortables. Je veux que nos routes soient comparables à celles de nos voisins. Je veux que nos infrastructures, qui sont parfois aujourd'hui source d'embarras, soient demain source de fierté.» Monique Jérôme-Forget, *Discours sur le budget 2007-2008*, 24 mai 2007.



6 Il faut ici attirer l'attention sur un détail qui fait **une très bonne démonstration du système d'illogismes et de faux raisonnements qui sillonnent les documents budgétaires encore une fois, et peut-être particulièrement, cette année.** En arrivant au pouvoir, le gouvernement Charest a fait connaître son intention de ramener l'État, a-t-on dit, à ses «missions essentielles», présentées comme la santé et l'éducation, et de remodeler le fonctionnement de l'État en fonction des attentes

dominantes des cercles économiques internationaux. Ailleurs, ça s'est appelé «ajustements structurels», ici ça s'est d'abord appelé «réingénierie», puis «modernisation», une fois le mot réingénierie trop critiqué. Modernisation. C'est le mot qu'on trouve dans le budget de cette année.

En conséquence de cette «modernisation», depuis 2003, on a comprimé les dépenses et limité la croissance restante aux seuls budgets de la santé et de l'éducation. Il est donc normal et même arithmétique, si on limite la croissance à deux missions, que celles-ci prennent une part plus grande de la croissance octroyée. On en vient ainsi, dans un même budget 2007-2008, à affirmer d'une part que la «modernisation» de l'État aura permis d'économiser plus d'1 G\$ «qui ont été redirigés vers la santé et l'éducation» et d'autre part à considérer la croissance relative plus forte de la santé et de l'éducation comme quasi problématique. Il faut lire les arguments à l'appui de la création de la commission Castonguay sur le financement de la santé, dont le président voudra sûrement faire intervenir le secteur privé comme solution au problème. On y fait état que «de 2003-2004 à 2007-2008, c'est 60 % de l'augmentation totale des dépenses de programmes qui aura été allouée à la santé, soit 5,9 G\$ de dollars sur un total de 9,9 G\$», alors que cette proportion n'a été que de 51 % en Ontario et de 47 % dans le reste du Canada. Comme si le problème était la santé, plutôt que la gestion des budgets et de l'État. Si le gouvernement avait investi dans les autres missions et s'il avait conservé ses marges de manœuvres au lieu de procéder à des baisses d'impôt, les proportions seraient différentes. La mécanique inter-budgétaire est très claire et montre l'importance de suivre les budgets d'année en année: on crée le problème avec des décisions publiques pendant quelques budgets, ensuite on invoque et déplore le problème lors d'un budget donné, pour chercher la solution du côté du privé dans un budget ultérieur.

Quand on a compris la mécanique, la suite se devine : on va prétendre que la part du budget de la santé et de l'éducation est trop grande, qu'il faut la limiter pour équilibrer les postes et donc en distribuer des bouts au privé, en inventant le principe de la garantie de soins à honorer, pour le bien de la population, même quand le

secteur public ne peut plus le faire. Ainsi financé par le public, le privé immobilisera, mais ces actifs, cette fois, seront hors du périmètre comptable de l'État. C'est déjà commencé. Et ça risque de continuer. Cherchons les erreurs de logique, les omissions, les prophéties autoréalisées, les moteurs à deux ou trois temps, les dispositifs à impacts différés, dans les citations suivantes.

«Ce budget recentre les actions du gouvernement sur les deux grandes priorités des Québécois, la santé et l'éducation. Par conséquent, j'annonce la rétrocession au secteur privé de cinq services gouvernementaux et l'abolition supplémentaire sur trois ans de 3 800 postes de la fonction publique.» Monique Jérôme-Forget, *Discours sur le budget 2007-2008*, 24 mai 2007.

«Dans son message inaugural, le premier ministre a insisté sur le maintien d'un système public fort à l'intérieur duquel le secteur privé peut jouer un rôle. J'endosse totalement ses paroles. Personne au Québec ne sera privé de soins de santé pour des raisons financières. Toutefois, nous n'allons pas nous menotter avec la nostalgie. Nous trouverons ensemble les bonnes solutions pour faire face au vieillissement de la population et perpétuer les valeurs de compassion et de justice sociale qui sont à l'origine du système de santé.» Monique Jérôme-Forget, *Discours sur le budget 2007-2008*, 24 mai 2007.

«Misons sur notre or bleu pour léguer à nos enfants un Québec en meilleur santé.» Monique Jérôme-Forget, *Discours sur le budget 2007-2008*, 24 mai 2007.

«C'est en contrôlant rigoureusement les dépenses publiques que l'on incite l'État à adopter de nouvelles façons de faire plus efficaces.» Monique Jérôme-Forget, *Discours sur le budget 2007-2008*, 24 mai 2007.

«Ce groupe de travail [sur le financement du système de santé] sera présidé par M. Claude Castonguay, reconnu comme le père de notre régime public actuel. M. Castonguay est un homme sage, respecté de tous. Il est la personne toute désignée pour jeter un regard critique sur nos façons de faire et nous en proposer de nouvelles. Au nom de tous les Québécois, je le remercie d'accepter ce mandat.» Monique Jérôme-Forget, *Discours sur le budget 2007-2008*, 24 mai 2007.

Dans les documents budgétaires, on utilise beaucoup certains ratios comme le rapport dette publique/PIB ou le rapport dépenses publiques/PIB. On n'évoque pas dans ces documents de ratios similaires sur la part prise par les entreprises dans le PIB, d'année en année, comparativement aux revenus des particuliers ou aux revenus publics. On ne suit pas davantage l'évolution de la provenance des revenus personnels d'année en année et encore moins leur ventilation par quintiles.



On pourrait se demander : **qu'est-ce que les détenteurs des pouvoirs commerciaux et financiers n'aiment pas au juste ?**

On finit par pouvoir déduire une réponse : **les initiatives qui libèrent les collectivités des contraintes des lois du marché et de la loi du plus fort, qui freinent le processus de concentration de la richesse sur un territoire en rendant sa population plus forte et plus autonome. La solidarité des touTEs qui empêche le taxage par quelques-unEs.**



7 L'autre ficelage opéré par le budget est à l'antipode d'un filet de sécurité sociale. Un filet de sécurité sociale unit une population dans un système intégré de protections et d'arbitrages qui lui donne de la fierté, de la sécurité et un sentiment de justice. **Ce budget tente plutôt un coup de filet sur la manière dont les gens perçoivent leur situation relative. En présentant la baisse d'impôt principale comme une mesure «qui permet aux familles et à la classe moyenne de respirer», il joue sur les opinions et tente de rendre les débats insensibles à ce qui se passe aux deux extrémités de la société. Pendant qu'on occupe le devant de la scène autour de cette attrape, les mesures annoncées excluent les plus pauvres de la redistribution, opèrent un réel étouffement en rognant dans la couverture de leurs besoins vitaux. Ceci est d'autant plus inacceptable que le budget jette beaucoup d'argent dans les fenêtres du cinquième le plus riche de la population, confondu avec une classe moyenne désireuse d'ascension sociale. C'est un budget discriminatoire et générateur d'inégalités. À même**

les finances publiques, les quatre derniers budgets réunis augmentent de 1218 \$ l'écart de revenu disponible entre une personne avec un revenu de 10 000 \$ et une autre avec un revenu de 100 000 \$, sans compter les écarts qui se creusent hors des finances publiques. Avec un revenu de 5000 \$, l'écart passe à 2040 \$.

Revoyons la prétention centrale : avec les baisses d'impôt de 950 M\$, **«nous valorisons le travail en réduisant les impôts de la classe moyenne ».**

«Baisser les impôts. C'est reconnaître et récompenser le travail et l'effort des Québécois. C'est encourager nos jeunes les mieux formés à rester au Québec et les immigrants les plus qualifiés à choisir le Québec. C'est élever le niveau de vie des familles. C'est inciter les entreprises à s'établir et à grandir au Québec.»
Monique Jérôme-Forget, *Discours sur le budget 2007-2008*, 24 mai 2007.

Parlons-en de valoriser le travail. Il en a été question à tous les budgets depuis 4 ans. Dans le budget 2004-2005, le ministre Séguin a créé la **Prime à l'emploi**, une mesure de 240 M\$ qui s'est trouvée à subventionner l'emploi mal payé autour du salaire minimum en complétant de faibles revenus de travail. Cette mesure ciblée a été neutralisée en janvier suivant pour les personnes aux plus faibles revenus par **l'abolition d'une déduction de frais d'emploi de 6 % accordée aux travailleurEs à l'aide sociale.** À 5 000 \$ de revenus de travail, les particuliers se sont trouvés à perdre 118 \$ par année au change. Dans le budget 2005-2006 qui a suivi, le ministre Audet a par ailleurs octroyé une déduction fiscale similaire, la **Déduction pour les travailleurs**, la (6 % des revenus de travail jusqu'à concurrence de 500 \$) sous la forme d'un crédit non remboursable et donc non accessible aux travailleurEs sous le seuil d'imposition nulle. Dans le budget 2006-2007, **le ministre a doublé la déduction** en portant la limite de 500 \$ à 1000 \$. C'est 588 M\$ (300 M\$ + 288 M\$) qui se sont trouvés ainsi investis en tout, sans compter une mesure similaire au fédéral, avec un impact zéro pour les travailleurEs les plus pauvres et un impact maximum de 240 \$ annuellement pour les revenus de 75 000 \$ et plus. En 2007-2008, la ministre Jérôme-Forget, se targue à son tour de valoriser le travail en baissant les impôts de 950 M\$, avec un impact zéro sous les 15 000 \$ de revenus et un impact maximal de 969 \$ à partir de 100 000 \$ de revenus et plus. Autrement dit, pendant que le salaire

minimum ne fait toujours pas sortir de la pauvreté, en quatre ans, le gouvernement a investi 1,778 G\$ pour «valoriser le travail» avec un impact zéro pour les travailleurs aux plus faibles revenus – et même négatifs autour de 5 000 \$ de revenus de travail associés à une sécurité du revenu incomplètement indexée – et des effets maximum là où ça ne compte plus, en haut de l'échelle, quand les revenus passent dans les six chiffres !

Ensuite, **on voit difficilement comment une baisse d'impôt qui ne s'applique pas qu'aux seuls revenus de travail, mais à tous les revenus personnels, incluant les revenus de placement, pourrait sérieusement être considérée comme valorisant le travail. La baisse d'impôt vaudra autant pour les rentierEs, les héritierEs, les retraitéEs, les investisseurEs et les spéculateurEs que les travailleurEs.** Où sont la rigueur et la transparence ici ?

Parlons maintenant de la classe moyenne. Qui est-elle ? Supposons que c'est la partie de la population qui se situe entre le cinquième le plus pauvre et le cinquième le plus riche de la population. Les trois cinquièmes du milieu.

Aux fins de la démonstration et de la comparaison avec les tableaux budgétaires, pour les personnes seules, en 2004, le revenu privé moyen du cinquième le plus pauvre de la population était de 3 223 \$ et celui du cinquième le plus riche était de 63 803 \$. Le revenu moyen des quintiles intermédiaires était de 6 275 \$, 16 403 \$ et 31 176 \$. Pour les familles (ménages de deux personnes et plus) du cinquième le plus pauvre, il était de 11 742 \$, pour celles du cinquième le plus riche, il était de 140 972 \$. Pour les familles des quintiles intermédiaires, il était de 28 855 \$, 48 150 \$ et 72 428 \$.

On comprend du portrait que **1.** la situation des personnes seules est plus difficile que celle des familles et que son quintile le plus riche... commence bas dans l'échelle, **2.** pour les familles, on entre dans le quintile le plus riche quelque part entre 72 000 \$ et 140 000 \$ de revenu familial et on compte habituellement pour cela deux revenus de travail, **3.** les derniers budgets cumulés ont principalement profité au quintile le plus riche de la population sans



rien apporter aux deux cinquièmes les plus pauvres des personnes seules (voir les Tableaux 3 et 4).

«Un couple avec deux enfants qui gagne 60 000 \$ par an économise 110 \$ par année, c'est 2 \$ par semaine alors que l'électricité, les transports publics et les frais de scolarité, eux, augmentent. Tandis qu'un couple gagnant 175 000 \$ hérite de près de 2000 \$.» François Saillant, FRAPRU, cité par Isabelle Porter, « La gauche n'a pas été entendue », *Le Devoir*, 25 mai 2007, p. A4.

« "Il était temps de donner des baisses d'impôts, d'aider tous les Québécois", a précisé la ministre, interpellée sur sa générosité pour les hauts salariés qui profiteront davantage du budget d'hier. Depuis quatre ans l'essentiel des efforts ont été dirigés vers les familles et les bas revenus, a-t-elle expliqué.» Denis Lessard, « Le PQ défie Jean Charest, Le gouvernement risque d'être renversé la semaine prochaine », *La Presse*, vendredi 25 mai 2007, p. A3.

Il faut savoir qu'entre 1997 et 2004, les écarts se sont énormément agrandis entre le cinquième le plus riche de la population et le reste de celle-ci. Pendant cette période, les familles du cinquième le plus riche ont amélioré leur revenu net de 36 030 \$ en moyenne, soit autant que l'amélioration combinée familles des trois quintiles du milieu et **une fois et demie plus que le revenu moyen net dont les familles du cinquième le plus pauvre disposaient en 2004 pour vivre**. Les personnes seules du cinquième le plus riche ont amélioré leur revenu net de 14 304 \$, **soit deux fois plus que le revenu moyen net de leur concitoyenNEs du cinquième le plus pauvre en 2004**.

Cette évolution pourrait être attribuée à plusieurs phénomènes : la capacité de négocier de meilleurs salaires, la possibilité de faire de l'argent avec son épargne, statistiquement limitée au cinquième le plus riche, l'impact des fortes baisses d'impôt de l'année 2000, la synergie qui vient de la capacité de piger dans toutes ces écuelles à la fois. Pourquoi ensuite, sur quatre budgets, redonner encore autant d'argent public à une partie de la population déjà très en avance sur le reste ?



Stop !

Nous allons faire un tour dans les coulisses.



8 Le point le plus opaque du budget est son impact sur les plus pauvres. Il faut comprendre quelle est la mécanique de la baisse d'impôts de ce budget. Le gouvernement n'a pas baissé les taux d'impôts. Il a revalorisé de 25 % les seuils de revenu imposables auxquels s'appliquent les taux d'imposition et ce, d'un seul coup. En promettant de les indexer à chaque année ensuite. Et il a fusionné les montants des deux exemptions de base (6650 \$ et 3095 \$) en un seul montant amélioré de 10 215 \$. **On peut caractériser comme suit ce procédé, qui s'applique à l'ensemble des particuliers sauf les personnes qui sont trop pauvres pour payer de l'impôt : une mise à niveau, une redéfinition d'un plancher intouchable et une indexation automatique.**

Pour saisir en quoi cette décision est méprisante, il faut comprendre une demande historique à l'égard de l'aide sociale de la part des groupes qui luttent contre la pauvreté : une mise à niveau, une redéfinition d'un plancher intouchable et une indexation automatique.

L'aide de dernier recours de base a perdu plus de 30 % de sa valeur depuis le milieu des années 1980 par défaut d'être indexée régulièrement. Si le pouvoir d'achat de la prestation de base de 1985 avait été maintenu, celle devrait se chiffrer aujourd'hui à 782 \$ au lieu de 548 \$. L'écart représente un déficit annuel de 2802 \$ entre le revenu actuel de 6576 \$ et celui de 9378 \$ qui correspondrait à l'état de la solidarité collective en 1985. Déjà en 1985, ce niveau de protection était loin de couvrir les besoins essentiels. C'est dire que les personnes à l'aide sociale subissent de façon chronique, sur leur personne et leur entourage, un déficit humain qui diminue d'autant leur espérance de vie, leur espérance de vie en santé et leur capacité de s'en sortir. Cette dévaluation a été opérée depuis la réforme de l'aide sociale de 1989, sur la base d'une distinction fallacieuse autour de l'aptitude présumée au travail : on a en général indexé les prestations des personnes jugées non aptes au travail et on a laissé les autres se dévaluer. Plus on néglige d'indexer les prestations, plus les millions manquants se cumulent et plus le rattrapage est coûteux... ce qui devient une bonne raison de ne pas le faire. **Il faudrait entre 500 et 600 M\$ de**

plus dans le financement de l'aide sociale en 2007 pour assurer aux 234 357 prestataires sans contraintes sévères à l'emploi un niveau de protection comparable à celui de 1985. Combien de milliards pour financer le remboursement de cette dette d'épicerie cumulée contractée à même la vie des plus pauvres ? Combien de versements comme le montant que le gouvernement vient de mettre rétroactivement dans le Fonds des générations pour 2006-2007 ? Voici deux dettes. Laquelle est la plus vitale ? Qui est le créancier prioritaire ? Celui qui prend sur sa vie ou celui qui prend sur ses capitaux ? D'accord pour honorer les dettes. Mais alors toutes les dettes.

Maintenant que nous savons cela, revenons au problème d'équité posé par le budget 2007-2008.

Depuis 2005, le gouvernement a systématiquement indexé le régime fiscal et les protections sociales en fonction de la hausse du coût de la vie. À une seule exception d'autant plus cruelle et discriminatoire : les prestations de base à l'aide sociale, autrement dit celles des personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi. Depuis 2005, les prestations d'aide sociale de ces personnes sont sciemment indexées à la moitié du taux déterminé pour les autres prestations ainsi que pour le régime fiscal. Soi-disant pour inciter au travail. **Curieuse société où on valorise le travail en donnant du pouvoir d'achat aux plus riches et en en retirant aux plus pauvres !** Ceci fait qu'insensiblement d'année en année, un écart programmé de traitement et de revenu se creuse très au bas de l'échelle entre la fraction de la population la plus pauvre et les autres catégories de citoyenNEs. Si le gouvernement avait pleinement indexé les prestations de 2005 à 2007, la prestation de base serait aujourd'hui de 6769 \$ au lieu de 6576 \$. La perte vitale de pouvoir d'achat infligée est donc de 193 \$ à un niveau de revenu dont tout le monde convient qu'il correspond à la misère. Il est particulièrement cruel de voir des décideurEs enfoncer davantage dans cette misère inutile leurs concitoyenNEs les plus en manque et récupérer ainsi un 30 M\$ par année environ, dont le manque va se cumuler, alors qu'au terme de cette même période le gouvernement n'a aucun problème à retourner plus de 1000 \$ par année à toute personne qui gagne 60 000 \$ et plus. Pire, en arrondissant à 548 \$ une demi-



indexation qui aurait dû porter la prestation à 548,48 \$, le gouvernement se trouvera à avoir retenu en 2007 au moins 1,5 M\$ sur son propre engagement calamiteux.

En plus de l'indexation annuelle, qui est de l'ordre de l'équité élémentaire, vu l'immensité du déficit humain accumulé, une mise à niveau de la prestation de base s'impose. Elle est réclamée depuis des années par de nombreuses organisations de la société civile. Le moyen urgent préconisé est l'abolition de la distinction sur l'aptitude au travail dans l'octroi d'une prestation de dernier recours, à faire suivre sans attendre d'un revenu plancher intouchable qui couvrirait les besoins essentiels. À garder au niveau ensuite par des indexations automatiques. Il s'agirait donc ici aussi d'une mise à niveau, d'un plancher et d'une indexation garantie.

À la prestation d'aide sociale de base de 6576 \$ par année, la présence de contraintes sévères à l'emploi ajoute 3360 \$, pour un total de 9936 \$, des montants étrangement similaires à l'exemption de base et l'exemption supplémentaire qui viennent d'être fusionnés et bonifiés. Des montants également similaires à une prestation de 1985 en dollars de 2007. Selon cette méthode, compte tenu que les prestataires jugés avec contraintes sévères à l'emploi disposent d'une allocation intermédiaire, il en coûterait cette fois environ 500 M\$ pour abolir les statuts discriminatoires et opérer cette mise à niveau à l'aide sociale sur la prestation la plus élevée, soit moins que plusieurs mesures fiscales moins impérieuses qui ont été consenties depuis quatre ans à des contribuables plus à l'abri du besoin, dont la déduction pour les travailleurEs de 588 M\$.

Il est donc particulièrement douloureux et ironique de voir le gouvernement opérer, plus haut dans l'échelle, des mises à niveau et des consolidations qu'il se refuse à envisager là où ça compterait vraiment, là où des personnes pourraient reprendre confiance dans leur société et commencer à penser qu'il y a une justice dans le monde.

9

Il y a plus. En négligeant d'appliquer l'équité à l'ensemble de la population plutôt que seulement ■ aux contribuables qui paient de l'impôt, on revient en

arrière, à des situations que d'autres budgets ont voulu corriger et on crée des aberrations. **Par-dessus la fracture évidente entre l'enrichissement du cinquième le plus riche et celui du reste de la population, le budget 2007-2008 ajoute d'autres fractures très en bas de l'échelle dans la manière de protéger le pouvoir d'achat.** Une pose un problème d'équité horizontale par l'écart qui s'amorce au plancher même des protections sociales avec un traitement différent de la couverture de base garantie à l'aide sociale, dans l'aide financière aux étudiantEs et dans les exemptions personnelles considérées dans le régime fiscal. Ces garanties de couverture, qui protègent un pouvoir d'achat minimal, se distancient au désavantage des personnes à l'aide sociale et des étudiantEs. L'autre fracture fait accroc à l'équité verticale : en quatre budgets, on a généré un écart de pouvoir d'achat de 822 \$ entre unE travailleurE gagnant 5000 \$ et ayant droit à un complément en aide sociale, qui aura perdu 311 \$ en pouvoir d'achat entre 2004 et 2008, et unE travailleurE gagnant 10 000 \$ ayant accès au maximum de la Prime à l'emploi, qui en aura gagné 511 \$. C'est une aberration inexplicable et jamais rendue visible parce que la documentation budgétaire ne fait pas état du défaut d'indexer pleinement les prestations d'aide sociale et de l'abolition à l'aide sociale de mesures comparables à des mesures fiscales.

Tout cela continue à faire du régime d'aide sociale et de l'aide financière aux étudiantEs des régimes de seconde zone, séparés de la fiscalité générale et traités dans une fiscalité de coulisse où on cumule les contraintes ajoutées, absentes de l'avant-scène. D'autres exemples ? Le traitement mensuel de gains de travail permis à l'aide sociale, alors que la fiscalité générale est annuelle. La récupération des pensions alimentaires reçues pour un enfant à l'aide sociale, alors qu'elles ne sont pas imposables dans la fiscalité générale. La réduction sur beaucoup d'années subséquentes du niveau de vie des étudiantEs endettéEs alors que des bourses qui ne coûteraient pas beaucoup plus cher au gouvernement que des prêts les en tiendraient quittes. Ce sont les étudiantEs pauvres qui s'endettent, les plus riches pouvant assumer davantage le coût de leurs études. Ce faisant, en raison des frais d'intérêt, ils et elles paient leurs études trois fois plus cher que les

étudiantEs, plus riches, qui peuvent les payer à mesure. Compte tenu que le gouvernement assume les frais d'intérêt pendant de nombreuses années et assume des parités dans des régimes d'épargne-études, des analystes des milieux étudiants avancent que la part du gouvernement, en intérêts versés, serait l'équivalent d'un financement direct. Pourquoi alors faudrait-il absolument générer les deux autres tiers, qui ne serviront qu'à faire l'affaire des institutions prêteuses ?

Les conditions de vie des personnes condamnées à une fiscalité de coulisse échappent à la rigueur et à la transparence fiscale depuis pour ainsi dire toujours. La société refuse, on dirait, de regarder ce qui se passe là. Elle tire un rideau opaque. Pourtant on frissonne quand on voit ce qui se passe.

Si ces aberrations ont peu été aperçues et mentionnées dans le budget 2007-2008, cette fois le gouvernement a tout de même poussé l'odieux assez loin pour s'attirer les foudres des commentateurs qui ont aperçu la génération volontaire des inégalités.

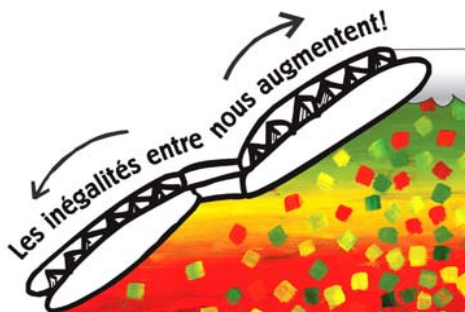
« Qui a la cote avec le nouveau budget du Québec? Une grand-messe aura lieu pour ouvrir au privé le financement de la santé. Les entreprises profiteront d'un coup d'accélérateur dans les dépenses pour rénover écoles, hôpitaux et routes. L'État ajustera ses règles comptables sur celles des compagnies. Et celui-ci se délestera de fonctionnaires tout en privatisant des bâtisses et des sociétés. La femme forte du gouvernement libéral de Jean Charest, Monique Jérôme-Forget, a offert un premier budget qui ouvre des portes au secteur privé. » Michel Corbeil, « La porte ouverte au privé », *Le Soleil*, 25 mai 2007, p. 4.

Comment sortir de ce guêpier ?





10. Une voie de sortie



Faut-il absolument produire des budgets publics qui font l'affaire des agences de crédit et des institutions économiques internationales ? Depuis 1996, le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois ont eu le temps de toucher à toutes les cases des budgets publics. Le gouvernement fédéral a diminué ses transferts aux provinces. Le gouvernement du Parti Québécois a imposé le déficit zéro puis, tout comme le gouvernement fédéral, au tournant des années 2000, il a coupé largement dans ses revenus par d'importantes baisses d'impôt. Le gouvernement du Parti Libéral a entrepris de limiter les dépenses, de réduire le rôle régulateur de l'État et d'ouvrir la porte aux privatisations. Puis il s'est intéressé à la dette en ajoutant le Fonds des générations qui fournira une raison de détourner vers les marchés financiers le produit des ressources naturelles (via les profits d'Hydro-Québec) et de vendre des actifs. Cette année, il liquide une part de pouvoir collectif transférée par le fédéral. Le résultat net, transversal aux changements de gouvernement, est l'accroissement des inégalités causé par des choix publics qui est venu accélérer un accroissement encore plus galopant des inégalités dans l'économie privée. Le résultat net, c'est l'économie de marché laissée encore plus à elle-même.

Jamais la concentration de la richesse n'a été aussi grande sur la planète Terre, avertissent certains observateurs. À courte vue, le Québec serait menacé par le vieillissement de sa population et la

menace des économies asiatiques émergentes. C'est le message du *Manifeste pour un Québec lucide*, qui est devenu au Québec un message transpartisan, difficile à distinguer des courants économiques dominants, qui siège un peu partout sur les banquettes de l'Assemblée nationale. À plus large échelle, la planète Terre est malade d'un taxage opéré de plus en plus ouvertement par une minorité corporative d'humains possédants et obsédés qui ont logé l'essentiel de leur vie dans une soif inextinguible de pouvoir, d'argent et de domination. Ce taxage épuise les ressources naturelles et les populations en la privant des équilibres viables qui pourraient venir de la sollicitude mutuelle d'humains en quête de réaliser leur liberté et leur égalité en dignité et en droit. Nos sociétés sont déjà assez sensibles au défi environnemental. Toutefois l'écologie de marché ne règlera pas le problème plus fondamental de la convoitise. Et si le défi était éco-social ?

Un autre monde est possible. C'est la conviction affirmée par la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* en 1948. C'est l'espérance portée par les Forums sociaux mondiaux depuis le début des années 2000 pour opposer un contrepoids aux Davos du monde. Elle suppose de remplacer les logiques d'intérêt par des logiques d'égalité en droits reconnus comme un tout indivisible.

Au Québec en 1998, quelques organisations ont formé un Collectif pour faire avancer, avec des personnes en situation de pauvreté et d'autres qui ne le sont pas, l'idée d'une loi pour engager les institutions politiques et la société québécoises en direction d'un Québec sans pauvreté. En 2000, une pétition de 215 308 signatures a demandé à l'Assemblée nationale une loi sur la base de la proposition de loi citoyenne élaborée entre temps. En 2002, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Tout en allant moins loin que la proposition citoyenne, cette loi impose, au nom de la justice, au nom des droits, au nom des efforts des personnes en situation de pauvreté et au nom de la responsabilité collective, de tendre vers un Québec sans pauvreté, de lutter contre les préjugés, de protéger la dignité des personnes en situation de pauvreté, d'améliorer leur situation économique, de réduire les inégalités qui

peuvent nuire à la cohésion sociale, de développer des solidarités en conséquence dans la société québécoise. Elle impose d'en rendre compte. Elle impose aussi de rejoindre d'ici 2013 les rangs des sociétés industrialisées comptant le moins de personnes pauvres.

En 2003 des personnes en situation de pauvreté ont eu ensemble une image qui vaut mille mots et qui raconte mille maux : **notre société est comme un palier duquel partiraient un escalier roulant qui monte vers le haut et un escalier roulant qui descend vers le bas. Vivre la pauvreté, c'est se trouver en bas d'un escalier roulant qui descend et se faire dire «monte !» par des gens en train de monter l'escalier qui monte. Quelques jours plus tard, elles ont dit aux parlementaires du Québec : «Au lieu de vous acharner à nous faire monter des escaliers qui descendent, occupez-vous donc des escaliers !»** Le budget Séguin 2004-2005 a commencé, imparfaitement, à transformer quelques escaliers, notamment pour les familles à faible revenu. Les budgets Audet 2005-2006 et 2006-2007 ont neutralisé cet effort. Le budget Jérôme-Forget 2007-2008 est un comble d'hypocrisie et de retour en arrière. Au bout de ces quatre budgets, les plus pauvres sont encore plus pauvres, les plus riches sont plus riches et la classe moyenne a plus perdu en qualité de vie et en services collectifs qu'elle ne pourra en repayer en tarifs et services privés par les dollars reçus en baisses d'impôt.

Que faut-il faire maintenant ?

Il n'y a pas de solution magique. Il n'y a pas non plus de catastrophe obligée. Il y a des solutions logiques et possibles. Le défi est de créer de l'adhésion autour de ces solutions.

Quand, année après année, on examine attentivement les budgets, les discours sur les budgets et les documentations qui les accompagnent, on en vient à réaliser que **tout est facteur de croissance relative. La clé est là. Dans ce qu'on choisit de faire croître et décroître. Au nom de quoi. En dépit de quoi et de qui. La solution n'est peut-être pas tant dans les chiffres que dans l'état des convictions face aux dynamiques d'escalier.**



L'image des escaliers roulants contradictoires montre ce qui arrive quand on fait croître le taxage et décroître les solidarités à travers des logiques d'intérêt. Tout en étant catastrophique et en montrant ce qu'il ne faut pas faire, comme tout est question de mouvement, cette image démontre aussi qu'on pourrait agir autrement sur ces mêmes escaliers.



Voici une dynamique possible en trois mouvements simultanés.

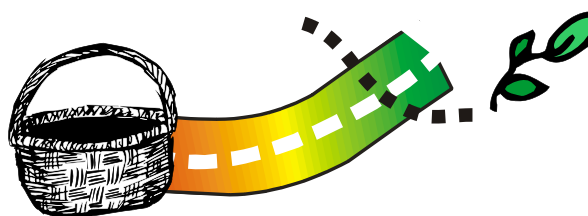
1. Miser sur un palier qui correspond à une société plus égale, plus heureuse, plus sécuritaire et résistante à la peur, plus en maîtrise de ses outils collectifs tout en restant libre et plurielle. Ce qui inclut toutes les conciliations travail-famille nécessaires, une approche de la santé moins technologique et marchande, plus axée sur la prévention, et la reconsidération de l'éducation et de la formation comme un dû des générations précédentes vers les générations suivantes plutôt que comme un privilège d'échelle.

2. Annuler et interdire toute mesure, dont les demi-indexations, qui font descendre les escaliers du bas vers le bas et amorcer les mises

à niveaux nécessaires pour assurer un mouvement vers le palier, dont les réinvestissements et les régulations nécessaires, notamment du côté de l'emploi et de l'activité, pour assurer la couverture des besoins essentiels de tout le monde et les sorties de la pauvreté. Appliquer visiblement et sans ambiguïté la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et en rendre compte solidement. Entendre les demandes urgentes des milieux qui sont les experts des problèmes vécus sur le terrain et associer les personnes en situation de pauvreté aux mesures qui les concernent. Développer avec les personnes, les organisations et les milieux des indicateurs qui permettront de suivre les progrès sur ces chemins plutôt que de couvrir les problèmes.

3. Au moins ralentir et ne pas encourager avec l'argent public le mouvement vers le haut des escaliers du haut. Interdire et récupérer les taxages et autres formes indues de concentration des richesses. Et rendre attrayante une solidarité de palier où le but de la vie devient non pas de gagner les meilleurs revenus, mais de se donner une meilleure qualité de vie.

Elle suppose un quatrième mouvement : réfléchir à une façon de se rendre moins dépendants des agences de crédits et des institutions économiques internationales sans pour autant s'isoler.



Des pistes au plan des prochains budgets, de leur rigueur, de leur cohérence et de leur transparence ? En voici quelques-unes qui pourraient toutes être applicables dans un prochain budget sans faire de torts et en faisant beaucoup de bien.

- ▶ **Un principe budgétaire qui impose l'amélioration prioritaire des revenus du cinquième le plus pauvre de la population sur ceux du cinquième le plus riche dans les mesures annoncées.** Déjà, une simple posture qui

consisterait à doubler ou tripler les indexations au bas de l'échelle pendant qu'on les plafonnerait en haut de l'échelle, aurait inévitablement et sans douleur un effet d'équilibrage dans le sens souhaité.

- ▶ Des tableaux qui informent les particuliers sur leur position relative par quintiles et probablement par déciles dans l'échelle des revenus.
- ▶ Un rapport qui rende des comptes sur la réduction des écarts et des inégalités dans chaque budget.
- ▶ Une approche de la dette qui prenne en compte l'équation suivante : la dette totale = la dette monétaire + la dette sociale + la dette verte.
- ▶ L'introduction concomitante d'une réflexion collective vers une nouvelle définition de la richesse.

Peut-être la plus grande richesse est-elle dans la solidarité. Celle qui produit pour l'autre ce qu'elle voudrait qu'on produise pour elle.

Y a-t-il des citoyenNEs, des organisations et des parlementaires pour le vouloir et mettre l'épaule à la roue ?



Vivian Labrie, Québec, 17 août 2007

4. Et maintenant, des tableaux.

Voici d'autres outils, un peu plus spécifiques et spécialisés, qui permettent de suivre diverses dimensions du budget du Québec.

Il est utile de suivre l'évolution de la structure des revenus. Le budget 2007-2008 montre une différence aussi importante entre les prévisions et les résultats préliminaires pour 2006-2007 qu'entre deux budgets. Les revenus supplémentaires de plus de 2 G\$ ainsi dégagés sont soit placés dans le Fonds des générations, soit déposés dans une réserve qui retardera ponctuellement en 2008-2009 les impacts des baisses d'impôts sur les dépenses du gouvernement. Les baisses d'impôts pour les particuliers et les sociétés auront pourtant des effets récurrents notamment sur les dépenses en limitant la marge de manœuvre du gouvernement. Tout en augmentant les écarts entre plus riches et plus pauvres, ces choix budgétaires diminuent la solidarité fiscale même quand l'économie va bien. Ils rendent la capacité financière du gouvernement plus soumise aux aléas des autres sources de revenu, plus régressives ou imprévisibles.

Par les baisses d'impôt du budget 2007-2008, le gouvernement se prive d'une contribution de 1,248 G\$ des particuliers et de 900 M\$ des sociétés et fait perdre à la société québécoise l'habitude de ce niveau de contribution, qui a l'avantage d'être fondé sur une capacité réelle de payer en fonction de ses moyens. Le réajustement à la hausse des transferts fédéraux qui arrive la même année est neutralisé en partie par les baisses d'impôt. On peut voir le caractère fluctuant de l'apport en revenus des entreprises du gouvernement.

Le budget 2007-2008 vient accentuer le principal de l'opération de réduction des revenus, à la hauteur d'environ 4 G\$, déjà réalisée par le gouvernement précédent avant 2001. Additionnée aux réductions opérées depuis, d'un budget à l'autre, c'est une capacité récurrente de revenus autonomes solides, perçus en fonction de la capacité de payer, d'au moins 8 G\$ qui aura progressivement été retirée des finances publiques québécoises.

Tableau 1. Structure des revenus du gouvernement du Québec (en G\$)

						Prévisions	Préliminaire	Prévisions	Prévisions	Évolution en % de la croissance entre prévus et préliminaire 2006-2007 (10) ainsi que dans les prévisions du présent budget (11, 12, 13)				Impact gouvernement actuel p.r. 2002-2003	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2006-2007	2007-2008	2008-2009	7 vs 6	8 vs 7	9 vs 8	9 vs 7	8 vs 2	Remarques
Revenus totaux	47,391	49,652	51,648	53,61	55,712	57,901	60,305	61,127	61,269	4,2	1,4	0,2	1,6	23,1	
Revenus autonomes	38,506	40,748	42,278	44,381	45,743	47,105	49,29	47,953	48,152	4,6	-2,7	0,4	-2,3	17,4	
Impôt	23,594	23,4	24,256	25,406	26,117	26,989	28,007	28,182	28,091	3,8	0,6	-0,3	0,3	20,4	
Impôt des particuliers	15,274	15,597	15,715	16,324	16,449	17,309	18,136	18,045	17,862	4,8	-0,5	-1,0	-1,5	15,7	Réajustements à la baisse
Fonds de santé	4,291	4,068	4,649	4,874	5,047	5,331	5,075	5,408	5,621	-4,8	6,6	3,9	10,8	32,9	
Impôt des sociétés	4,029	3,735	3,892	4,253	4,786	4,349	4,796	4,729	4,608	10,3	-1,4	-2,6	-3,9	26,6	Réajustements à la baisse
Taxes à la consommation	9,866	10,979	11,641	12,256	12,438	13108	12,588	12,808	13,131	-4,0	1,7	2,5	4,3	16,7	
Droits et permis	1,046	1,088	1,021	1,16	1,138	nd	0,995	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	
Revenus divers	1,178	1,178	1,187	1,168	1,331	nd	1,471	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	
Entreprises du gouvernement	2,822	4,103	4,173	4,346	4,554	4,758	6,229	4,625	4,682	30,9	-25,8	1,2	-24,8	12,7	Participation fluctuante
Transferts fédéraux	8,885	8,932	9,37	9,229	9,969	10,796	11,015	13,174	13,117	2,0	19,6	-0,4	19,1	47,5	Réajustement à la hausse

Source : Tableaux J.2, C.1, C.4 et C.6 du *Plan budgétaire*, Budget 2007-2008 et compilation antérieure du Collectif pour le budget 2006-2007. Compilation : Collectif pour un Québec sans pauvreté, 13 août 2007.

Les résultats ne tiennent pas compte des organismes consolidés et des pertes exceptionnelles de la SGF de 2001-2002 à 2003-2004, qui sont comptabilisées séparément dans les documents budgétaires.



Il est tout aussi utile de suivre l'évolution de la structure des dépenses à partir des documents du budget et des «crédits». Le budget 2007-2008 confirme la décroissance des ministères de régulation qui touchent à des équilibres à rechercher dans la population et entre régions, soit ce qui touche au

développement, à l'emploi, à l'aide sociale, au travail, à l'immigration. À noter que l'Emploi et la Solidarité sociale est le ministère qui perd le plus de postes.

Tableau 2. Extraits de la structure des dépenses de programmes du gouvernement du Québec (en G\$)

Noter que ce ne sont pas toutes les missions qui sont analysées dans les dépenses de programme

									Évolution en % de la croissance d'une année à l'autre depuis 2004-2005			Impact gouvernement actuel p.r. 2002-2003	Remarques
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	5 vs 4	6 vs 5	7 vs 6	7 vs 2	
Dépenses totales	48,575	50,448	51,994	54,509	56,104	58,736	61,157	62,551	2,9	4,7	4,1	21,2	
Dépenses de programme	41,888	43,865	45,339	47,656	49,229	51,769	53,913	55,393	3,3	5,2	4,1	22,9	
Santé	17,147	17,872	19,063	20,622	21,2	22,488	23,903	nd	2,8	6,1	6,3	33,7	
Éducation	10,614	11,166	11,568	11,874	12,28	12,752	13,425	nd	3,4	3,8	5,3	20,2	
Emploi et Solidarité sociale	4,079	4,167	4,198	4,110	4,038	4,085	4,127	nd	-1,8	1,2	1,0	-1,0	Dont perte de 150 postes.*
Transports	1,441	1,465	1,514	1,634	1,776	1,943	2,075	nd	8,7	9,4	6,8	41,6	Malgré perte de 133 postes.
Familles, Aînés et Condition féminine	1,144	1,290	1,457	1,515	1,604	1,714	1,804	nd	5,9	6,9	5,3	39,8	
Culture et Communications	0,478	0,490	0,520	0,533	0,543	0,599	0,624	nd	1,9	10,3	4,2	27,3	
Développement durable, Environnement et Parcs	0,208	0,209	0,222	0,207	0,195	0,189	0,194	nd	-5,8	-3,1	2,6	-7,2	
Développement économique, Innovation et Exportation	0,857	0,890	0,534	0,544	0,690	0,639	0,756	nd	26,8	-7,4	18,3	-15,1	
Immigration et Communautés culturelles	0,132	0,152	0,127	0,120	0,116	0,125	0,111	nd	-3,3	7,8	-11,2	-27,0	
Relations internationales	0,111	0,110	0,111	0,102	0,102	0,101	0,116	nd	0,0	-1,0	14,9	5,5	
Revenu	0,639	0,807	0,748	0,932	1,022	1,071	0,927	nd	9,7	4,8	-13,4	14,9	Perte de 123 postes.
Tourisme	0,109	0,143	0,146	0,144	0,159	0,144	0,141	nd	10,4	-9,4	-2,1	-1,4	
Travail	0,085	0,068	0,065	0,074	0,061	0,035	0,032	nd	-17,6	-42,6	-8,6	-52,9	
Conseil exécutif	0,121	0,167	0,195	0,241	0,232	0,233	0,316	nd	-3,7	0,4	35,6	89,2	
Conseil du trésor	0,456	0,499	0,411	0,498	0,468	0,638	0,600	nd	-6,0	36,3	-6,0	20,2	
Assemblée nationale	0,091	0,094	0,097	0,096	0,099	0,107	0,105	nd	3,1	8,1	-1,9	11,7	
Service de la dette	6,687	6,583	6,655	6,853	6,875	6,967	7,244	7,158	0,3	1,3	4,0	10,0	

* Attrition, réduction de l'aide à l'emploi, resserrements, coupure et défaut systématique d'indexer une partie des prestations

Source : Tableaux J.3 (2.16) et C.9 (3.7) du *Plan budgétaire*, Budget 2006-2007, plus l'Annexe 1.6 des *Renseignements supplémentaires*, Budget de dépenses 2007-2008, Volume IV. Compilation : Collectif pour un Québec sans pauvreté, 13 août 2007. Les résultats tiennent compte des transferts de missions entre les ministères quand il y en a eu. Ils ne tiennent pas compte des organismes consolidés



Les données citées au Tableau F.23 de la Section 5 du Plan budgétaire du Budget 2007-2008 négligent de prendre en compte **l'impact négatif des restrictions à la sécurité du revenu**. Voici une évaluation de cet impact sur le pouvoir d'achat des personnes seules selon leur revenu. Le budget 2007-2008 maintient la demi-indexation discriminatoire des prestations d'aide sociale des

personnes prestataires jugées sans contraintes à l'emploi (1,01 % au lieu de 2,03%). Il augmente l'odieux de l'approche à deux vitesses en l'accéléralant par un rehaussement de 25 % des seuils d'imposition qui seront ensuite indexés sur ce niveau.

Tableau 3. Évolution en dollars du pouvoir d'achat des personnes seules											
après les mesures des budgets 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et les mesures relatives à l'aide sociale											
	Budget 2004-2005		Budgets 2005-2006 et 2006-2007	Budget 2007-2008	Indexations du régime fiscal	Mesures relatives à l'aide sociale 2004-2007				Impact total	Application de l'équité verticale
Revenus de travail	Prime au travail. Tableau 6 du fascicule Réduction d'impôt, Budget 2004- 2005, p. 16.	Régime unifié. Aide mémoire du Ministère des Finances, janvier 2006, p. 17.	Déduction pour les travailleurs. Tableau F.23 du plan budgétaire, Budget 2007-2008.	Hausses des seuils de la table et du montant de base	Indexations du régime fiscal pour les années 2004, 2005, 2006, 2007, 2008	Impact de la demi- indexation manquante en janvier 2005 des prestations d'aide sociale. *	Impact supplémentaire de la demi-indexation manquante en janvier 2006 des prestations d'aide sociale. **	Abolition par règlement en janvier 2005 de la déduction pour frais d'emploi à l'aide sociale. ***	Impact de la demi- indexation manquante en janvier 2007 des prestations d'aide sociale. ****	d'achat en 2007 après cumul des mesures de 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008. *****	
0	0	0	0	0		-48	-80	0	-65	-193	Pour répondre au principe de l'équité verticale, une société qui juge devoir diminuer annuellement de 193 \$ le pouvoir d'achat des personnes avec 0 \$ revenus de travail et de 311 \$ celui des personnes avec des revenus de travail de 5 000 \$ devrait d'abord être allée chercher un effort supérieur des contribuables plus en moyen. Ici, c'est le contraire qui se passe. Les finances publiques accablent les plus pauvres et améliorent la situation des plus riches. Elles créent un déficit humain et un déficit de solidarité. Sans équité ni justice sociale à la base, parler de permettre à la classe moyenne de respirer devient un exercice insensé et insensé masquant la croissance des inégalités. Le budget Séguin de 2004-2005 avait partiellement renversé la tendance et inscrit certaines formes de réduction des écarts. Après deux budgets Audet, le budget Jérôme-Forget finit d'effacer l'impact du budget Séguin et de réinstaller une pure croissance des écarts à même les décisions fiscales. Alors que les prestations d'aide sociale les plus basses sont systématiquement à demi-indexées, le budget 2007-2008 indexe d'un seul coup de 25 % l'ensemble du régime fiscal, augmentant d'autant l'écart de revenu entre plus riches et plus pauvres en installant en plus un gouffre de traitement 822\$ très en bas de l'échelle entre revenus de 5 000 \$ et revenus de 10 000 \$, empirant grossièrement la situation des unEs en améliorant, un peu la situation des autres. Pendant ce temps, en quatre budgets, alors qu'on a réduit de 193 \$ par le pouvoir d'achat de personnes qui ont environ 6 500 \$ par an pour vivre, on a augmenté de plus de 1000 \$ annuellement les revenus de toutes les personnes gagnant 60 000 \$ et plus. Que serait-il arrivé si on avait inversé les procédés, plafonné en haut et amélioré en bas ? L'indexation des prestations d'aide sociale se règle normalement à l'automne pour le mois de janvier suivant. Verrons-nous une mise à niveau de 25 % des prestations plus une indexation subséquente ?
5 000	182	0	0	0		-48	-80	-300	-65	-311	
10 000	481	0	30	0						511	
15 000	0	45	215	0	210					470	
20 000	0	nd	nd	nd						nd	
25 000	0	75	160	55	339					629	
30 000	0	90	230	55	339					714	
35 000	0	105	230	220	382					937	
40 000	0	74	200	360	284					918	
45 000	0	nd	nd	nd						nd	
50 000	0	29	200	360	284					873	
60 000	0	21	240	360	476					1097	
65 000	0	21	240	529	507					1297	
70 000	0	21	240	729	507					1497	
75 000	0	21	240	929	507					1697	
100 000	0	21	240	969	507					1737	
125 000	0	21	240	969	507					1737	

Sources : Le Tableau 6 du fascicule *Réduction d'impôt*, Budget 2004-2005, p. 16, le Tableau 5 en p. 9 de la Section 5 du *Plan budgétaire*, Budget 2005-2006, le Tableau 4 en p. 7 de la Section 5 du *Plan budgétaire*, Budget 2006-2007, ainsi que le Tableau F.23 et F.36 du *Plan budgétaire*, Budget 2007-2008. Compilation : Collectif pour un Québec sans pauvreté, 11 août 2007.



Les budgets Audet 2005-2006 et 2006-2007 ont neutralisé le potentiel pour la réduction des écarts du budget Séguin 2004-2005. Les restrictions et coupures subséquentes à l'aide sociale et à l'aide

financière aux études (réparées en partie dans ce dernier cas) en ont aussi bousillé l'impact. Le budget Jérôme-Forget 2007-2008 est quant à lui un pur exemple de fiscalité régressive.

Tableau 4. Sommes redistribuées aux contribuables selon la tranche de revenu dans les budgets 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 (en M\$)

Revenu du contribuable	Budget 2004-2005	Budget 2005-2006	Budget 2006-2007	Budget 2007-2008	Indexations du régime d'imposition	Total 2004-2007
15 000 \$ ou moins \$	384	15	40	16	87	542
De 15 000\$ à 25 000 \$	283	62	69	50	177	641
De 25 000 \$ à 50 000 \$	273	166	153	349	580	1521
De 50 000 \$ à 75 000 \$	93	81	73	342	329	918
De 75 000 \$ à 100 000 \$	24	27	26	235	162	474
Plus de 100 000 \$	13	21	21	256	165	476
Total	1 070	372	382	1248	1500	4572

Source : Tableau F.19 du *Plan budgétaire*, Budget 2007-2008.

Le budget 2004-2005 semble respecter le principe de l'amélioration prioritaire des revenus du cinquième le plus pauvre sur le revenu du cinquième le plus riche, les suivants, non. Toutefois, compte tenu qu'il s'agit ici d'une ventilation du revenu individuel des contribuables et non de celui des ménages et que la proportion d'individuEs touchée n'est pas donnée, il faut minimalement additionner les trois dernières catégories de revenu et une partie de la précédente pour avoir une estimation de la réelle redistribution vers le quintile le plus riche des individus, dont le revenu moyen était de 63 803 \$ en 2004 pour les personnes seules. Par ailleurs, comme on sait que la moyenne de revenu du cinquième le plus pauvre des personnes seules se situait en 2004 à 3 223 \$, qu'il n'y avait pas de mesures pour ces niveaux de revenus dans l'ensemble de ces budgets, sur cette base d'estimation, le principe n'est nulle part respecté. Les conditions de vie se sont même détériorées pour une partie des prestataires de l'aide sociale en raison de mesures de restrictions qui représentent en quatre ans autour de 300 M\$ de revenus qui auraient dû être versés seulement pour maintenir le niveau de protection antérieur.

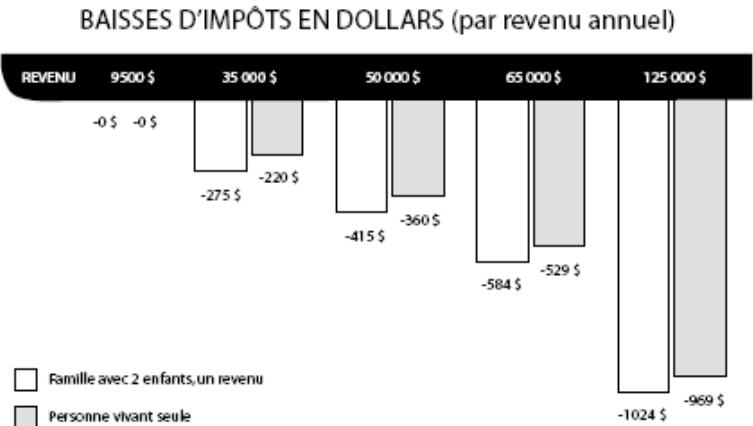
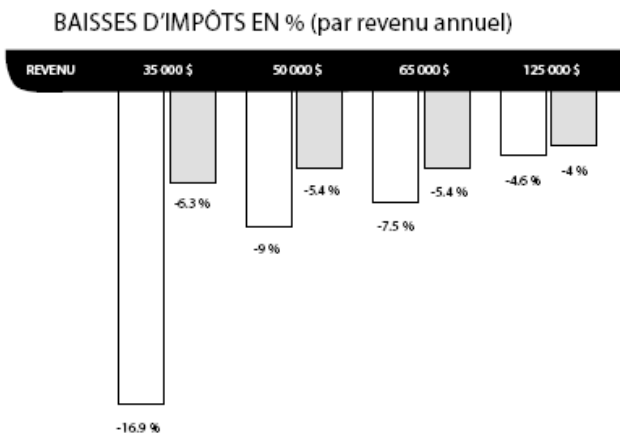


Figure et cas de figure. Ce qu'on choisit de communiquer.
Rigueur et transparence ?

La figure de gauche se trouve dans le document *Le budget en un coup d'œil* du ministère des Finances. Dans ce qu'elle choisit de communiquer, la ministre des Finances se vante des baisses d'impôts en montrant le pourcentage de ces baisses d'impôts pour différentes catégories de revenus.

La figure de droite a été compilée par le Collectif à partir des données aussi présentées dans la documentation du ministère des Finances, mais dans la masse des tableaux plus «experts» du *Plan budgétaire*. Le graphique s'inverse si on prend l'impact en dollars. C'est sans compter l'impact nul déjà atteint à 15 000 \$ de revenus (Voir tableau 3) plus les impacts négatifs sur le pouvoir d'achat des restrictions supplémentaires à l'aide sociale.

À défaut de disposer de données compilées plus récentes, il faut rappeler qu'en mai 2005, l'impact cumulé des baisses d'impôt fédérales et provinciales depuis 2000 redonnait aux familles du cinquième le plus riche, dont le revenu moyen se situe entre 100 000 \$ et 150 000 \$, l'équivalent d'une prestation d'aide sociale nette par année (autour de 6 500 \$ par année) en baisses d'impôt récurrentes. Ce qu'on

a refusé depuis 2000 aux plus pauvres, qui ne couvrent pas leurs besoins, a été accordé sans difficulté aux plus riches, qui couvrent largement leurs besoins. Les budgets 2006-2007 et 2007-2008 ont empiilé par-dessus sans rien investir de substantiel pour améliorer les revenus des plus pauvres.

Tableau 5. «Vos réductions d'impôt depuis l'an 2000» selon <i>La Presse</i> du 22 mai 2005						
Couple avec deux revenus, ayant deux enfants						
		Réduction d'impôt depuis 2000			Réduction d'impôt 2006	
Revenu	Impôt 2005	Provincial	Fédéral	Total	Provincial	Fédéral
40 000 \$	5 512 \$	3 222 \$	462 \$	3 684 \$	160 \$	32 \$
70 000 \$	14 602 \$	3 210 \$	1 388 \$	4 598 \$	200 \$	32 \$
100 000 \$	25 952 \$	3 024 \$	2 244 \$	5 268 \$	200 \$	32 \$
150 000 \$	46 906 \$	3 909 \$	4 242 \$	8 151 \$	240 \$	32 \$
Couple avec deux revenus, sans enfant						
		Réduction d'impôt depuis 2000			Réduction d'impôt 2006	
Revenu	Impôt 2005	Provincial	Fédéral	Total	Provincial	Fédéral
40 000 \$	5 512 \$	1 842 \$	462 \$	2 304 \$	160 \$	32 \$
70 000 \$	14 602 \$	2 398 \$	1 388 \$	3 786 \$	200 \$	32 \$
100 000 \$	25 952 \$	3 061 \$	2 244 \$	5 305 \$	200 \$	32 \$
150 000 \$	46 906 \$	3 946 \$	4 242 \$	8 188 \$	240 \$	32 \$
Couple avec un revenu, ayant deux enfants						
		Réduction d'impôt depuis 2000			Réduction d'impôt 2006	
Revenu	Impôt 2005	Provincial	Fédéral	Total	Provincial	Fédéral
40 000 \$	3 194 \$	3 203 \$	825 \$	4 028 \$	100 \$	30 \$
70 000 \$	16 623 \$	3 278 \$	1 917 \$	5 195 \$	120 \$	30 \$
100 000 \$	31 146 \$	2 729 \$	3 010 \$	5 739 \$	120 \$	30 \$
150 000 \$	54 859 \$	3 228 \$	4 129 \$	7 357 \$	120 \$	30 \$

[illegible]



En publiant son plan d'action pour lutter contre la pauvreté en avril 2004, au lendemain du discours du budget 2004-2005, le gouvernement du Québec annonçait haut et fort qu'il investissait 2,5 G\$ dans la lutte contre la pauvreté. Le budget 2007-2008 correspond à la quatrième année de ce plan de cinq ans qui était requis par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce plan n'a pas répondu à toutes les exigences de la loi. Il y a même contrevenu en empirant la situation de certaines catégories de personnes. En effet, s'il a eu des impacts positifs sur les protections sociales des familles, il est venu recouvrir, dans un langage emprunté, les conditions à l'aide sociale, le régime qui régit la protection sociale des personnes les plus pauvres au Québec.

Si on retire du montant annoncé de 2,5 G\$ les sommes qui ne relèvent pas de l'aide sociale, il reste 627 M\$ sur cinq ans.

Sur ce montant, 386 M\$ sont des montants d'indexation des prestations qui ne devraient pas faire partie d'une annonce d'investissements nouveaux, mais plutôt de la croissance normale des dépenses du ministère concerné.

Il reste 241 M\$ pour diverses mesures qui seraient réellement nouvelles.

Par ailleurs, il faut décompter de ce montant la demi-indexation manquante des prestataires sans contraintes sévères à l'emploi (146 M\$) qui aurait dû figurer normalement dans les prévisions de dépenses du ministère concerné.

De même il faut décompter l'impact de nouvelles coupures et restrictions à l'aide sociale décrétées par modifications au règlement qui ont pris effet à partir de janvier 2005, avec un impact annuel de 44 M\$, soit 220 M\$ sur cinq ans, ce qui conduit en réalité à un résultat négatif de 125 M\$ sur cinq ans.

Il est facile ensuite de réaliser que l'argent prévu pour la Prime à la participation, soit 129 M\$, une approche contestée qui risque de reproduire les effets pervers des anciens programmes Extra, a été pris à même la protection sociale des prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi.

Le budget 2007-2008, malgré certains investissements en logement social (en réalité repris du fédéral) et le rétablissement de la gratuité des médicaments pour la partie des prestataires à l'aide sociale qui ne l'avaient pas récupérée, ne change rien à ce constat. En fait il gaspille dans des baisses d'impôt faites à des plus nantis et même à des très nantis des sommes qui auraient pu servir à honorer les obligations faites par la loi, y compris celle de réduire les inégalités.

Alors que le gouvernement rend des comptes dans les documents budgétaires sur le développement durable, sur l'équilibre budgétaire et sur le Fonds des générations, où rend-il honnêtement compte sur sa manière de remplir les obligations qui lui sont créées par la loi en matière de lutte contre la pauvreté ?

Tableau 6 : Impact financier négatif sur les conditions à l'aide sociale du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale annoncé au printemps 2004			
	M \$		
Montant annoncé sur 5 ans			2540
Mesures ne relevant pas de l'aide sociale			1913
Prime au travail	510		
Soutien aux enfants	1074		
Logement social	329		
Total		1913	
Mesures relevant de l'aide sociale			627
Mesures d'indexation normales qui devraient faire partie de la croissance usuelle des dépenses de programmes			
Indexation complète des prestataires jugés avec contraintes sévères à l'emploi	240		
Indexation partielle des autres prestataires	146		
Total		386	
Investissements réels à l'aide sociale			
Exemption de 100\$ dans la prise en compte de la pension alimentaire (en 2006)	46		
Abolition des pénalités pour refus de mesure	38		
Amélioration de l'épargne	23		
Réseau québécois de crédit communautaire	5		
Prime à la participation	129		
Total réel de ce qui est annoncé dans le plan d'action		241	
Moins les mesures de coupure mises en application à partir de janvier 2005			
Demi-indexation manquante	-146		
Modifications au règlement de l'aide sociale reportées sur cinq ans	-220		
Total		-366	
Impact financier réel sur l'aide sociale du Plan d'action et des mesures subséquentes		-125	
Sources : «Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir». Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Québec, avril 2004, p. 29. Compilation : Collectif pour un Québec sans pauvreté, le 15 mai 2005. Notes : Le montant annuel récupéré avec les mesures du projet de modification au règlement publié le 22 septembre 2004 est de 44 M\$ par année. Ce chiffre a été donné par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, dans une conférence de presse télévisée présentant ces modifications, le 21 septembre 2004, à Québec. Le bilan négatif démontre également que certaines mesures sont financées en empirant la situation d'autres prestataires. Par exemple, le montant prévu pour la Prime à la participation correspond presque exactement aux mesures de coupure mises en application en janvier 2005.			



Le niveau d'investissement vers des mesures nécessaires en direction d'un Québec sans pauvreté est beaucoup trop faible. En plus il est parsemé d'infractions et d'omissions en regard de la «Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Voici un suivi de mesures nécessaires en direction d'un Québec sans pauvreté. La partie A du tableau 6 fait le suivi d'une série de mesures urgentes préconisées par le Collectif depuis plusieurs années. La partie B du tableau fait le suivi de la mise en application des obligations faites par la « Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

La réparation des discriminations exercées par l'indexation partielle des prestations d'aide sociale, par les coupures et restrictions au règlement de l'aide sociale, par l'absence de et par la récupération des pensions alimentaires à l'aide sociale et à l'aide financière aux études étaient des incontournables auxquels le budget 2007-2008 n'a apporté aucune réponse. Cette année a toutefois apporté certains gains, encore insuffisants, au plan de la gratuité des médicaments prescrits pour certaines catégories de personnes gagnant moins de 12 000 \$.

Tableau 7. Suivi de mesures nécessaires en direction d'un Québec sans pauvreté

A. Mesures urgentes préconisées par le Collectif depuis plusieurs années

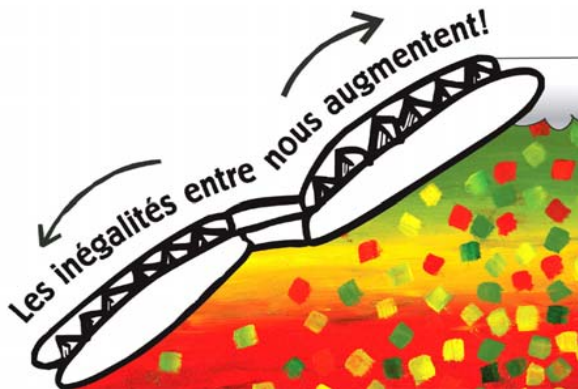
Mesures (coût annuel en M \$ entre parenthèses)	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Remarques
Appauvrissement zéro	?	<u>Reculs</u>	<u>Reculs cumulés</u>	<u>Reculs cumulés</u>	<u>Reculs cumulés</u>	Devrait faire partie des coûts normaux de croissance. Indexation incomplète des prestations d'aide sociale des personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi en 2005, 2006 et 2007. Coupure de 44 M\$ en janvier 2005 par des modifications au règlement de l'aide sociale. Coupure de 103 M\$ à l'aide financière aux études en 2004-2005, non réparée pour cette année, réparée partiellement en 2005-2006 et complètement en 2006-2007. Hausse des frais de scolarité de 50 \$ par session dès septembre 2007. Plus les diverses hausses des tarifs depuis 2003.
Barème plancher à l'aide sociale						Terme galvaudé par le gouvernement.
Élimination complète des pénalités (47 M\$)	--	--	Partiel	--	--	Abolition des pénalités pour refus de mesure ou d'emploi en vigueur depuis le 1 ^{er} octobre 2005. Il reste à abolir les coupures relatives à des trop perçus et autres motifs dits de compensation, dont le règlement devrait se faire autrement que par une coupure du chèque mensuel.
Couverture des besoins essentiels (453 M\$)	--	--	--	--	--	Le seul endroit où le gouvernement ajuste, un peu, sa politique par rapport aux besoins essentiels, c'est dans le relèvement des exemptions de base dans le régime fiscal avec une nouvelle exemption de base qui passe de 6650\$+3095\$=9745 \$ à 10 215 \$. La discrimination perdure et s'amplifie entre le régime fiscal général et le traitement séparé, plus dur, des prestataires d'aide sociale, dont la prestation de base est de 6576 \$ en 2007, de même qu'entre les catégories de prestataires, les unEs étant pleinement indexéEs et les autres à moitié.
Gratuité des médicaments (70 M\$ pour l'ensemble des personnes ayant 12 000\$ et moins de revenu annuel)						
Personnes à l'aide sociale (17 M\$)	--	--	--	--	✓	Engagement enfin rempli.
Personnes recevant le supplément de revenu garanti complet (7 M\$)	--	--	✓	--	✓ Ajout de couverture	Couverture ajoutée pour les personnes recevant plus de 94 % du supplément de revenu garanti. Il faudrait maintenant étendre cette couverture à l'ensemble des personnes ayant 12 000 \$ et moins de revenu annuel.
Reconfiguration des allocations familiales (400 M\$)	--	✓				Réglé par la mesure Soutien aux enfants.
Logement social (voir FRAPRU)	--	Un peu	Un peu	Un peu	Encore un peu	329 M\$ en 2004-2005 puis 160 M\$ en 2005-2006 puis 129 M\$ sur trois ans en 2006-2007.
Mesures d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi (185 M\$)	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>	Moins de budget en aide à l'emploi encore cette année.



B. Application de la <i>Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale</i>					
Mesures	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	Remarques
Plan d'action initial	--	Plan sur 5 ans			Annonce de 2,5 G\$ sur 5 ans, surtout pour les familles, avec des reculs à l'aide sociale.
Mise en application générale de la loi (article 13 visant les articles 1 à 12)	--	Inégal	Inégal	--	Très partiel et inégal avec des manquements et infractions.
Prévision de cibles de revenu à atteindre (article 14, cf articles 59-60)	--	--	--	--	Rien encore.
Modifications à l'aide sociale (article 15)	--	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>	<u>Reculs</u>	<u>Infractions à la loi.</u>
Abolition de la coupure pour partage de logement (article 15.1 ^o)	Était fait	<u>Recul</u>	<u>Recul non réparé</u>	<u>Recul non réparé</u>	Retour à une coupure pour partage de logement familial.
Prestation minimale transitoire non réductible (article 15.2 ^o)	--	<u>Recul</u>	Amélioration partielle par l'abolition des pénalités		Nouvelles coupures. Exemple : démutualisation.
Modification du traitement des actifs et avoirs liquides (article 15.3 ^o)	--	<u>Recul</u>	<u>Recul non réparé</u>	<u>Recul non réparé</u>	Nouvelles restrictions dans le règlement dont l'abolition de la déduction pour frais d'emploi.
Modification du traitement de la pension alimentaire (article 15.4 ^o)	--	--	Amélioration partielle		Exemption de 100\$ par mois étendue à l'ensemble des familles prestataires en vigueur le 1 ^{er} janvier 2006. Il faudrait 33 M\$ pour régler complètement la discrimination en cause.
Mesures pour améliorer la situation des familles et personnes en situation de pauvreté (article 17)	--	Avancées et <u>reculs</u>	<u>Reculs</u>	<u>Reculs non réparés</u>	Avancées principalement pour les familles. Reculs à l'aide sociale et à l'aide aux études.
Opération des mécanismes (articles 16, 18-21)	--	--	--	--	Rien encore.
Autres aspects					
Mise en place des institutions de suivi					
Comité consultatif (articles 22-34)	--	--	--	--	Le comité a été mis en fonction en 2006. Quand aura-t-il un budget à la mesure de sa mission ?
Observatoire (articles 35-45)	--	--	--	--	L'Observatoire prévu a été remplacé par un Centre d'étude rattaché au ministère. Aura-t-il l'indépendance et les budgets nécessaires ? Il doit proposer des indicateurs.
Mise en place du Fonds d'initiatives sociales (articles 46-57)	Miettes	Miettes	?		Utilisation des derniers fonds du Fonds de lutte contre la pauvreté. Des dépenses de 6,5 M\$ sont prévuEs en 2007-2008, incluant des fonds non utilisés.
Opération des mécanismes (articles 58-70)	--	--	--		Rien encore.



5. La classe moyenne dans des escaliers.



Il faut parfois se méfier de ses perceptions. Surtout si on cherche à évaluer sa position relative dans l'escalier.

Quand on entend certaines conversations où on se compare par rapport à d'autres plus haut dans l'échelle, ici ou ailleurs, on pourrait croire que toutes les personnes qui parlent sont pauvres et dans le besoin, peu importe leur niveau de revenu. Si tout le monde est pauvre, tout le monde n'est pas pauvre égal !

Dans d'autres conversations -- et ça peut même venir d'un ministre --, on va se plaindre des paresseux qui ne veulent pas travailler. Tout le monde veut que tout le monde travaille, mais personne ne veut payer pour !

Quant aux riches... Voyons donc, personne n'est riche, sauf les dieux, les divas et les démons.

Alors la classe moyenne, c'est un bon parapluie. La ministre des Finances a voulu faire porter le budget sur la classe moyenne, pour la laisser respirer et «valoriser le travail». La classe moyenne, c'est quoi et qui au juste ? Les trois quintiles du milieu ? Chose sûre, la classe moyenne est aussi dans des escaliers. Celui d'en haut monte. Celui d'en bas descend. Qu'en penser ? Que faire ? Y aurait-il autre chose à faire pour une population que passer sa vie dans des escaliers en absorbant des discours de peur ?

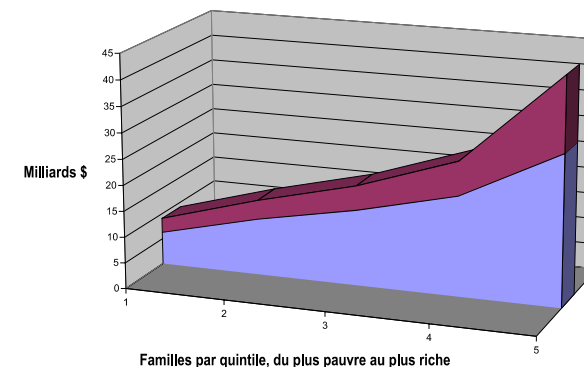
Voici quelques outils pour réfléchir. Dont un extrait d'article décapant. Pour des chiffres, il y a les tableaux de la page suivante.

Une réflexion de Gil Courtemanche sur la classe moyenne

«[...] Si on écoute attentivement les discours de Mario Dumont et de Jean Charest ainsi que leur défense de la classe moyenne, on découvre qu'ils ne parlent pas des mêmes personnes. La classe moyenne de l'ADQ, c'est la famille : pas la famille recomposée ou monoparentale, non, la famille classique, avec deux ou trois enfants et peut-être la mère au foyer. Pour cette tranche de la population, les valeurs morales, la sécurité et la tranquillité font partie des principales préoccupations. La valeur familiale, c'est la valeur de la droite américaine et de Stephen Harper.

La classe moyenne de Jean Charest, ce sont les gens qui travaillent fort, qui sont ambitieux, qui ont un Blackberry pour ne rater aucun ordre du patron, même les week-ends, qui n'utilisent pas les transports publics et qui veulent changer de voiture aux deux ans. Ils veulent devenir plus riches et ne comprennent pas pourquoi le fruit de leur dur labeur servirait à nourrir mieux des assistés sociaux qui refusent de travailler. Le discours libéral sur la classe moyenne, c'est celui de la valeur « travail » chère à Nicolas Sarkozy, le premier président néolibéral de l'histoire de la France. Dans ce discours, les gens sont riches parce qu'ils le méritent, et on ne conçoit pas qu'ils puissent se satisfaire de demeurer un peu riches. Cette défense de la richesse ou du confort se fonde souvent sur des arguments absolument fallacieux, comme celui de la position concurrentielle du Québec en matière de fiscalité individuelle. Comme si des dizaines de milliers de personnes qui gagnent 75 000 \$ par année menaçaient de vendre leur nouveau

Estimé de l'évolution du revenu annuel total disponible des familles au Québec entre 1997 et 2004



condo ou de s'exiler en Alberta pour payer 3000 \$ d'impôt de moins. La classe moyenne ne s'exile pas, elle est enfin installée. Ceux qui quittent le Québec, ce sont les très pauvres, qui sont à la recherche d'un emploi enfin rémunérateur, et les très riches, qui veulent devenir encore plus riches.

Le discours sur la sauvegarde de la classe moyenne, cette chasse systématique à l'électeur, ressemble drôlement à l'arbre qui cache la forêt. La classe moyenne au Québec n'est ni malheureuse ni précaire : elle est à l'aise. Elle jouit de revenus élevés si on la compare au reste de la planète et peut compter sur un système de services publics et de sécurité sociale parmi les plus développés au monde. La classe moyenne de MM. Charest et Dumont, c'est aussi le tout-à-l'auto, l'étalement urbain, la surconsommation et la pollution.

Les premières victimes de cette séduction des gens heureux à laquelle se livrent tous les partis, ce sont précisément ceux qui ont besoin du gouvernement pour quitter la pauvreté et la précarité et réaliser leur rêve d'enfin appartenir à la classe moyenne. Dissoute dans cette logorrhée et évanouie dans cette pluie de cadeaux aux nantis, la grande priorité que devait être la lutte contre la pauvreté, promulguée solennellement par l'Assemblée nationale il y a quelques années. La semaine dernière, en écoutant les chefs des trois partis se disputer les allègements fiscaux de 900 millions, j'ai eu l'impression qu'il n'existait plus de pauvres au Québec parce qu'ils venaient tous de s'acheter un duplex à Brossard.» Gil Courtemanche, «Pauvre classe moyenne !», *Le Devoir*, samedi 9 juin 2007



Tableau 8 : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 1997

Quintile (Cinquième)					
	5	4	3	2	1
(le plus pauvre)		\$		(le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	1 436	4 209	8 127	22 847	47 394
Revenus de transfert	4 988	8 044	8 519	4 016	2 029
Revenu total	6 424	12 253	16 647	26 862	49 423
Impôt	112	717	1 670	5 665	14 540
Revenu disponible	6 312	11 536	14 977	21 197	34 883
Familles					
Revenu privé	6 541	22 147	38 874	57 672	96 135
Revenus de transfert	9 889	8 663	5 937	4 996	4 198
Revenu total	16 430	30 811	44 810	62 668	100 333
Impôt	677	3 755	8 523	14 782	28 078
Revenu disponible	15 753	27 056	36 288	47 886	72 255
Ensemble des unités					
Revenu privé	2 841	12 538	27 245	47 096	85 264
Revenus de transfert	7 169	8 486	6 606	4 812	4 553
Revenu total	10 011	21 024	33 851	51 908	89 817
Impôt	411	2 341	5 729	11 709	24 443
Revenu disponible	9 599	18 683	28 123	40 199	65 374

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 17 décembre 1999.

Tableau 9 : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 2004

Quintile (Cinquième)					
	5	4	3	2	1
(le plus pauvre)		\$ (le plus riche)			
Personnes seules					
Revenu privé	3 223	6 275	16 403	31 176	63 803
Revenus de transfert	4 471	9 127	7 029	4 478	2 462
Revenu total	7 695	15 402	23 432	35 655	66 264
Impôt	111	738	2 734	6 724	17 078
Revenu disponible	7 583	14 664	20 698	28 931	49 187
Familles					
Revenu privé	11 742	28 855	48 150	72 428	140 972
Revenus de transfert	12 104	11 139	7 753	6 325	4 295
Revenu total	23 846	39 994	55 903	78 753	145 268
Impôt	1 216	3 811	7 940	14 501	36 982
Revenu disponible	22 629	36 182	47 963	64 252	108 285
Ensemble des unités					
Revenu privé	5 559	18 806	33 821	55 869	120 629
Revenus de transfert	7 428	9 006	8 679	6 832	4 464
Revenu total	12 987	27 812	42 500	62 701	125 093
Impôt	767	2 858	5 758	10 702	30 560
Revenu disponible	12 220	24 953	36 743	52 000	94 533

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu..

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 26 mars 2007.

1997 ← 2004 →



Annexe 1. Faits et dates dont un budget du Québec 2007-2008 aurait dû tenir compte.

548 \$ par mois. - 193 \$. + 1737 \$. Le premier chiffre est le montant de la prestation mensuelle assignée aux personnes assistées sociales jugées aptes au travail, pour une prestation annuelle totale de 6 576 \$. Qui peut vivre avec un tel montant dans le Québec de 2007 ? Cette prestation était de 440\$ en 1985. Si elle avait évolué selon le coût de la vie, elle vaudrait 782 \$ en dollars de 2004. Cette perte de pouvoir d'achat engendre un déficit humain très grave. Le 4 mars 2004, le ministre des Finances a été mis au défi de faire un budget mensuel fonctionnel pour une personne avec ce montant et de nous revoir ensuite avant de prendre toute décision finale sur le budget du Québec 2004-2005. Le budget 2004-2005 passa sous silence cette situation inacceptable. Pire, le plan d'action du gouvernement québécois en matière de pauvreté rendu public le 2 avril 2004, quelques jours après le budget, a programmé l'appauvrissement de ces personnes en ne prévoyant qu'une demi-indexation des prestations des personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi. Une mesure appliquée en 2005, 2006 et 2007 qui, après 3 ans, se traduit par une perte de pouvoir d'achat de 193\$ pour chaque personne devant vivre avec la protection sociale la plus basse au Québec. Les personnes qui gagnent 100 000 \$ et plus se retrouvent quant à elle avec un cadeau annuel de 1737 \$ en raison des baisses d'impôt cumulées depuis 2004-2005.

8,00 \$ l'heure. C'est le salaire minimum au Québec depuis le 1^{er} mai 2007. Il est souvent gagné à temps partiel. À 28 heures par semaine environ en moyenne, ça donne 11 648 \$ par année. À 40 heures par semaine, ça donne 16 640 \$. On est pas encore sorti de la pauvreté. En plus, les travailleurEs au salaire minimum ont perdu 25% de leur pouvoir d'achat par rapport à 1980. On a beau dire que l'emploi est une solution, sort-on de la pauvreté avec un tel revenu et dans de telles conditions ? **Il est à retenir également qu'une bonne proportion des personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi ont un emploi très précaire et/ou très peu payé qui les force à avoir recours à l'aide sociale. Ce sont ces personnes qui ont été les plus perdantes suite aux décisions sociales et fiscales des deux dernières années. Elles ont à subir à la fois les traitements discriminatoires liés à l'aide sociale et le stress relatif à de très mauvaises conditions de travail.**

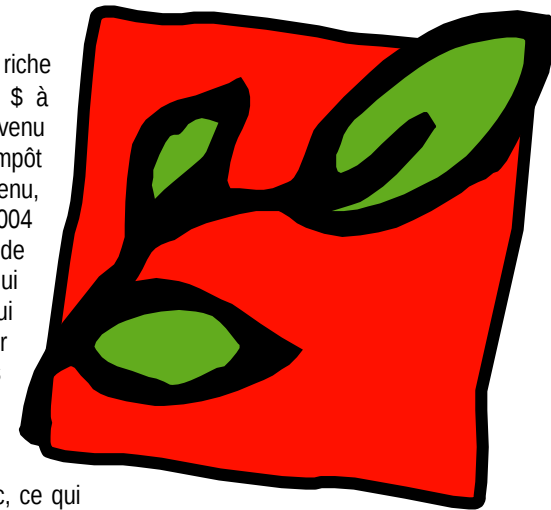
2091 \$. C'est le montant annuel maximal que donne en 2006 la mesure *Soutien aux enfants* instaurée en janvier 2005 pour un enfant. Pour un deuxième enfant et un troisième enfant, c'est 1 045 \$ de plus chacun. Une famille monoparentale peut recevoir 732\$ en plus. Cette mesure remplace les allocations familiales et d'autres mesures, incluant les crédits d'impôt pour enfant, par un montant consolidé et non imposable. Et elle améliore les revenus de pratiquement toutes les familles gagnant moins de 100 000\$ avec un impact maximum pour les familles à plus faible revenu. Son impact a toutefois été annulé en partie par diverses hausses de tarifs, notamment dans les services de garde.

12 000\$. C'est le revenu annuel sous lequel la gratuité des médicaments doit être assurée dès maintenant en attendant qu'elle le soit pour l'ensemble des personnes à faible revenu. Sinon, les gens se privent et prennent sur leur santé. De plus en plus de recherches le prouvent, la pauvreté est l'un des principaux déterminants de la mauvaise santé. Il en coûterait environ 50 M\$ pour corriger la situation. Ne pas le faire multiplie les coûts humains et de santé que nous devons assurer comme société.

500 M\$. - 300 M\$. + 950 M\$. Il en coûterait environ 500 M\$ pour éliminer les réductions de prestations d'aide sociale en raison du critère d'aptitude au travail au Québec et pour reconnaître une même couverture de base à toutes les personnes en droit de réclamer de l'aide sociale. Le gouvernement a plutôt pris autour de 300 M\$ depuis 2004 dans les revenus qui auraient normalement dus servir à maintenir le niveau de couverture de 2004 dans la protection donnée par l'aide sociale. Ce même gouvernement va dorénavant se priver de 950 M\$ par année pour laisser plus de revenus à des citoyenNES qui ont

assez de revenus pour payer de l'impôt. Ce qu'il a pris à des plus pauvres, il l'a redonné à des plus riches. Ce qu'il ne donne pas à des plus pauvres, il le donne à des plus riches.

14,5 G\$. Entre 1998 et 2004, donc en sept ans, le cinquième le plus riche des familles québécoises a vu ses revenus totaux passer de 100 333 \$ à 145 268 \$ soit une augmentation de 44 935 \$ en moyenne. Personne n'est venu limiter cet enrichissement au nom de la dette. Au contraire, les baisses d'impôt ont laissé à ces familles pratiquement 80 % de cet accroissement de revenu, puisqu'il leur restait en moyenne 36 030 \$ net de ce 44 935 \$ de plus en 2004 qu'en 1997. L'indécemment est que ce gain net a dépassé à lui seul, et de beaucoup, le revenu moyen net des familles du cinquième le plus pauvre, qui était de 22 629 \$ en 2004. Cela revient à dire que, dans une société qui l'aurait voulu, il y aurait eu les moyens à ce moment, cinquième pour cinquième, d'améliorer considérablement la situation du cinquième le plus pauvre de la population et même des cohortes suivantes dans la classe moyenne simplement en limitant l'accroissement de la richesse des plus riches pour l'équilibrer sur les autres quintiles. En 2001, le nombre de familles à l'époque était de 2 019 555 familles pour l'ensemble du Québec, ce qui donne un ordre de grandeur d'environ 403 911 familles par quintile. Si on multiplie ce 36 030 \$ par le nombre de familles par quintile, on obtient la fabuleuse somme de 14,5 G\$ pour l'enrichissement net, après impôts, du revenu total de familles de ce quintile le plus riche en cinq ans, soit presque autant que l'enrichissement net des trois cinquièmes du milieu qui s'avère en tout de 15 G\$. Une somme récurrente ensuite.



13 décembre 2002. Ce jour-là, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui engage une action permanente et continue du gouvernement et de la société québécoise en direction d'un Québec sans pauvreté. Cette loi est en vigueur depuis le 5 mars 2003. Le gouvernement actuel est en infractions multiples par rapport à cette loi.

2 avril 2004. C'est à ce moment, avec près de 11 mois de retard, que le gouvernement a rendu public son plan d'action prévu dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Hormis l'abolition des pénalités pour refus de mesure pour les personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi, qui devait être mise en application au 1^{er} avril 2005, ce plan d'action ne répond que très partiellement aux exigences de cette loi. Pire, il reste teinté de préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et marque en gros caractères la philosophie « du tout à l'incitation au travail » sans même pour autant être accompagné de moyens efficaces et appropriés.

Mars 2013. À cette date, selon l'obligation que lui crée la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le Québec devra avoir rejoint les rangs des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres. Les trois premières années d'application de la loi comportent des reculs importants dans la situation des plus pauvres. Le gouvernement doit réparer les reculs et améliorer les revenus et les conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté. Il devrait maintenant annoncer comment il a l'intention d'atteindre la cible de 2013. Ça ne se fera pas sans changer le regard et sans y mettre les dollars. Tout le monde y gagnera. Chaque dollar placé au bas de l'échelle circule plusieurs fois dans l'économie et profite à tout le monde.



Annexe 2. Une loi à appliquer. Contenus à connaître de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Cinq buts à atteindre par les actions prévues.

Article 6 . Les buts poursuivis par la stratégie nationale sont les suivants :

- ✓ **Premier but** : Promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard. (6.1°)
- ✓ **Deuxième but** : Améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement. (6.2°)
- ✓ **Troisième but** : Réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale. (6.3°)
- ✓ **Quatrième but** : Favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société. (6.4°)
- ✓ **Cinquième but** : Développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (6.5°)

Afin d'atteindre ces buts, les actions doivent s'articuler autour de cinq orientations.

Article 7 . Afin d'atteindre les buts poursuivis par la stratégie nationale, les actions menées par l'ensemble de la société québécoise et par le gouvernement, dans la mesure prévue par la loi ou aux conditions qu'il détermine, doivent s'articuler autour des cinq orientations suivantes :

- ✓ **Orientation 1** : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes. (7.1°, 8)
- ✓ **Orientation 2** : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique. (7.2°, 9)
- ✓ **Orientation 3** : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail. (7.3°, 10)
- ✓ **Orientation 4** : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société. (7.4°, 11)
- ✓ **Orientation 5** : Assurer à tous les niveaux la constance et la cohérence des actions. (7.5°, 12)

Ces actions doivent également, dans leur conception et leur mise en oeuvre, viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes, de même que les incidences plus fortes de pauvreté dans certaines régions ou parties de territoire et les besoins spécifiques de certains groupes de la société présentant des difficultés particulières, notamment en raison de leur âge, de leur origine ethnique ou de leurs déficiences ou incapacités.

Logiquement les actions annoncées doivent se situer à l'intérieur de ces orientations et selon une approche qui rejoint les buts à atteindre.

D'ici 2013, le Québec devra avoir rejoint le rang des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.

Les ministres ont l'obligation de faire état des impacts possibles de projets de loi ou de règlements sur les revenus des personnes en situation de pauvreté.

Le ministre responsable de la loi «est associé à l'élaboration des mesures qui pourraient avoir un impact significatif sur ces personnes et ces familles».



Annexe 3. Vos notes et suivis entre les budgets.



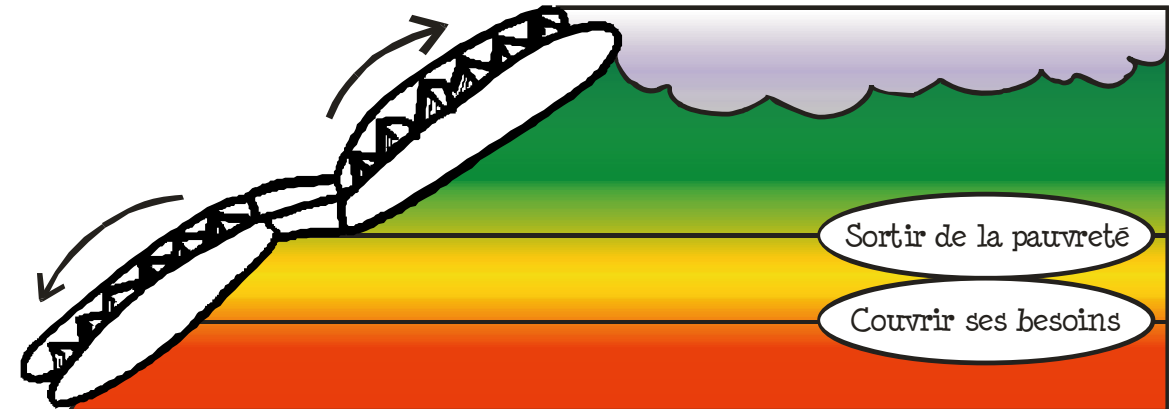


Cinq principes d'action à respecter dans une approche budgétaire de lutte contre la pauvreté

1. Réduire les écarts entre riches et pauvres au lieu de les augmenter.
2. Appliquer la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* comme du monde.
3. Conformer aux buts de cette loi l'ensemble de l'action gouvernementale.
4. Préparer le terrain de la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux.
5. Sensibiliser la population à la solidarité fiscale dans le sens du bien commun.

Un ensemble d'enjeux à court, moyen et long terme

À long terme	
Un Québec sans pauvreté	
À moyen terme	
La couverture des besoins de tous et toutes Un salaire minimum qui sorte de la pauvreté La prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux	
À court terme	
Des mesures urgentes qui amorcent maintenant des changements dans les conditions de vie des plus pauvres Des moyens de mise en application des buts et des orientations de la <i>Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale</i> montrant le sérieux des intentions	



Au lieu de forcer du monde d'en bas de l'escalier
à tenter de gravir des escaliers roulants qu'on fait descendre vers le bas
pendant qu'on s'arrange pour que les escaliers roulants du haut
montent plus vite vers le haut,
pourquoi ne pas s'occuper des escaliers ?

Document produit par Vivian Labrie et Evelyne Pedneault, pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté, Québec. État au 3 octobre 2007.



Collectif pour un Québec sans pauvreté. 165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9.
Téléphone : (418) 525-0040. Télécopieur : (418) 525-0740. Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca.